



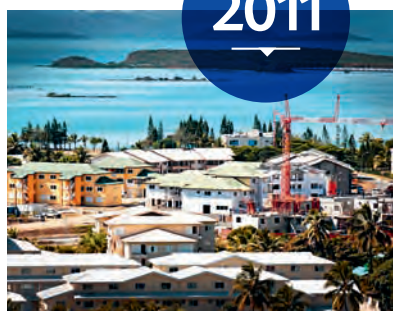
développeur d'avenirs durables

DÉVELOPPEUR D'AVENIRS DURABLES

RAPPORT ANNUEL

2011

OUTRE-MER



AMÉRIQUE LATINE



AFRIQUE
SUBSAHARIENNE



MÉDITERRANÉE



ASIE



AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT ANNUEL

2011

LE SOMMAIRE

4 14

- 4 Entretien avec le Directeur général
- 6 Le message du Président du Conseil d'administration
- 7 Gouvernance et direction
- 8 Le Conseil d'administration
- 9 Organigramme du Groupe
- 10 Les membres du Comité exécutif
- 11 Les membres du Comité de direction
- 12 Les faits marquants
- 14 Rôle et missions de l'Agence Française de Développement

15 30

L'ACTIVITÉ EN 2011

- 16 Une présence internationale
- 18 L'Afrique subsaharienne au cœur des priorités
- 22 Accompagner les transitions en Méditerranée
- 24 Équilibres régionaux et enjeux climatiques en Asie
- 26 Pour une croissance verte et solidaire en Amérique latine
- 28 Des investissements en hausse dans l'Outre-mer
- 30 Proparco, un investisseur responsable au service du secteur privé

31 40

FONCTIONNEMENT

- 32 Financer et appuyer un développement durable
- 33 Contrôler les procédures et maîtriser les risques
- 34 Travailler en partenariat avec les différents acteurs internationaux
- 36 Enrichir la connaissance des enjeux de développement
- 38 Évaluer les projets dans un souci d'amélioration
- 40 Le CEFEB, université d'entreprise de l'AFD à Marseille

41 50

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

- 42 Adopter de bonnes pratiques sociales et environnementales
- 43 Un travail collectif avec les parties prenantes
- 44 Responsabilité sociale interne, des objectifs ambitieux
- 46 Responsabilité environnementale au sein du Groupe
- 48 Accompagner des projets de développement durables et responsables

51 62

ANNEXES

- 52 Le réseau de l'AFD à travers le monde
- 54 Les publications
- 56 La situation financière
- 58 Les autorisations de financement du Groupe en 2011
- 60 Les projets autorisés par l'AFD en 2011

Dov ZERAH

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Quels événements de l'actualité internationale ont été structurants pour l'activité de l'Agence Française de Développement ?

L'année 2011 a renforcé les tendances à l'œuvre depuis plusieurs années dans notre champ d'action.

La présidence française du G20 a définitivement consacré l'inclusion du développement à l'agenda de cette instance au motif qu'il est le vecteur d'une mondialisation plus juste. Elle a fait émerger des propositions concrètes sur les trois piliers de toute politique d'aide au développement : la lutte contre le réchauffement climatique ; le traitement de la question sociale, devenue primordiale avec les printemps arabes ; et surtout l'amélioration de la sécurité alimentaire pour les pays d'Afrique subsaharienne et la stimulation de leur croissance économique, notamment par le développement d'infrastructures. La quatrième conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés a rappelé que la bataille contre la pauvreté était loin d'être achevée.

L'année a également été marquée par les révolutions survenues chez certains de nos partenaires, la Tunisie, l'Égypte, le Yémen, mais aussi la Syrie, et par de nombreuses élections transparentes en Afrique.

Ces sujets occuperont une place croissante dans notre activité.

Le sommet de Busan sur l'efficacité de l'aide a entériné le déplacement du centre de gravité du monde : le nouveau partenariat global pour le développement qui a vu le jour concrétise la place nouvelle des pays émergents dans la conduite des affaires du monde. Notre environnement institutionnel en est durablement modifié.

Pour autant, la nouvelle gouvernance mondiale reste à bâtir comme le prouve le bilan en demi-teinte de la conférence de Durban sur le climat. Les modalités d'un consensus global sont loin d'être acquises et le chemin est encore long pour contenir le réchauffement de la planète à 2°C. Enfin, l'environnement financier, et particulièrement européen, a eu des effets sur nos conditions de refinancement et sur nos opérations.

Que peut-on retenir du G20 de 2011, en particulier pour l'Afrique subsaharienne ?

L'Afrique, priorité absolue affirmée dans notre troisième plan d'orientations stratégiques, a été au cœur des travaux du G20. Différentes initiatives ont été décidées pour assurer la sécurité des deux milliards d'habitants que le continent abritera en 2050. La constitution de réserves d'urgence en Afrique de l'Ouest, le suivi satellitaire des surfaces cultivées ou encore la mise en place d'un système d'information permettront de mieux gérer les épisodes de crise. Au-delà, plusieurs

mesures ont été prises pour passer d'une gestion de crise à une maîtrise du risque. C'est en particulier vrai pour ce qui est de la volatilité des prix agricoles. La création de plates-formes d'échanges d'information va dans ce sens. Le G20 a par ailleurs rappelé la nécessité de développer les infrastructures pour dynamiser la croissance du continent et des projets prioritaires ont été définis.

Comment l'Agence accompagne-t-elle les transitions en cours dans le monde arabe ?

Les printemps arabes ont révélé les faiblesses des modèles de croissance des pays de la région. Ils nous ont conduits à revisiter en profondeur nos modalités d'intervention pour mettre l'accent sur trois axes : la création d'emplois, la réduction des inégalités sociales et territoriales, et le développement des secteurs financiers, notamment de la microfinance. L'exigence et l'urgence du développement économique doivent s'accompagner d'une meilleure gestion de la rareté du capital naturel. Très concrètement, nous avons été les premiers à soutenir la Tunisie, par un prêt de 185 millions d'euros, signé à Deauville en marge du G8, arrêtant les éléments du "Partenariat de Deauville". Dans ce cadre, la France s'est engagée à apporter 2,7 milliards d'euros au Maroc, à l'Égypte, la Jordanie et la Tunisie entre 2011 et 2013. Une part conséquente de ce soutien transitera par l'AFD.

Au-delà des volumes financiers et des secteurs d'intervention, les révolutions arabes nous intiment d'être encore plus à l'écoute de la société civile, dont les attentes ne sont pas toujours prises en compte par le biais de la coopération classique d'État à État.

Elles nous invitent également à être au fait des problématiques de la finance islamique, ce qui explique l'intense partenariat développé avec la Banque islamique de développement.



“Le développement est le vecteur d’une mondialisation plus juste.”

Quelles seront les conséquences de la conférence de Durban sur l’action de l’AFD ?

—
Durban n’a pas été à la hauteur des enjeux, même si le consensus arraché à la dernière minute préserve les chances d’un accord global à terme. En attendant, nous ne pouvons rester inactifs. Depuis 2005, l’AFD a consacré 10 milliards d’euros à la lutte contre le réchauffement climatique. Durban nous incite à aller plus loin. Nous nous sommes donc dotés d’une stratégie ambitieuse : 50 % de nos financements dans les pays en développement auront un effet positif sur le climat. Cet objectif ne sera pas appliqué de manière uniforme : en Afrique, si nous promovons des approches conciliant développement et respect de l’environnement, l’accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté restent les principaux objectifs de nos financements et de nos engagements. En revanche, dans les pays émergents d’Asie et d’Amérique latine, récents gros émetteurs de carbone, la lutte contre le réchauffement constituera notre principal vecteur d’intervention.

Quels sont les leviers du développement endogène de l’Outre-mer ?

—
Nous avons identifié quatre vecteurs pour favoriser le développement endogène des territoires ultramarins : dynamiser le secteur privé, soutenir la commande publique, mettre en œuvre un plan habitat ambitieux et promouvoir l’insertion des territoires dans leur espace régional. L’Agence possède de formidables atouts pour agir sur ces leviers, seule ou en partenariat avec OSEO. En 2011, nos autorisations d’engagements dans l’Outre-mer ont atteint le niveau record de 1,1 milliard d’euros. Notre présence en Outre-mer et dans les pays en développement nous donne une légitimité particulière pour accompagner ces territoires dans leur stratégie d’insertion régionale.

Le 2 décembre 2011, l’Agence a célébré ses 70 ans. Que retenir de cet anniversaire ?

—
L’AFD a été créée le 2 décembre 1941 par le général de Gaulle, qui dotait ainsi la France Libre d’une banque centrale et d’une direction du Trésor. Nous nous appelions alors Caisse centrale de la France Libre. Notre fondateur, Pierre Denis, avait auparavant travaillé auprès de Jean Monnet à la Société des nations, première déclinaison de la gouvernance mondiale. André Postel-Vinay, figure historique de l’AFD, qu’il a dirigée de 1944 à 1973, a assuré la transition d’un établissement de la France combattante à une institution de la France réunifiée et pacifiée, puis celle vers une banque pour le développement des pays nouvellement indépendants. L’AFD est donc au départ une épopée de résistants, de femmes et d’hommes de courage qui ont choisi d’unir leurs forces au service d’une cause juste. Nous avons beaucoup évolué en 70 ans, avec des extensions sectorielles et géographiques substantielles, la diversification de nos métiers, le renouvellement de nos effectifs. Mais nous sommes restés fidèles à nos racines, à notre histoire et aux valeurs qui ont présidé à la création de l’AFD : l’engagement, la mobilité, l’ouverture et l’intégrité. Travailler dans le développement est plus qu’un métier : c’est un véritable engagement.

Où en sommes-nous de la consolidation de l’Agence ?

—
Les objectifs de consolidation que nous nous étions fixés ont été atteints. Deux nouvelles directions exécutives ont été créées, pour la gestion des risques et les relations extérieures et partenariats. La direction des opérations a été réorganisée autour de structures plus souples, mieux à même de préserver notre réactivité. Notre premier contrat d’objectifs et de moyens unique, qui couvre la période 2011-2013, a été signé avec l’ensemble de nos tutelles. Il nous assigne des objectifs ambitieux de concentration des subventions et des bonifications d’intérêt sur l’Afrique et sur les secteurs sociaux. Les résultats fin 2011 sont en ligne avec ces cibles. Par le passé, nos frais de fonctionnement ont été tirés par l’accroissement très rapide de notre activité. En 2011, nous avons dû composer avec un budget plus contraint. Cela ne nous a pas empêchés d’atteindre un total d’autorisations d’engagements de près de 7 milliards d’euros ni de réaliser des volumes historiques de signatures et de décaissements. Le renforcement de notre principale richesse, notre capital humain, s’est poursuivi grâce au recrutement de 125 personnes. Nous avons finalisé le plan d’orientations stratégiques 2012-2016. Fruit d’un processus participatif et de nombreuses consultations, il inscrit la consolidation de l’Agence dans une perspective plus longue, et nous fixe des objectifs ambitieux pour les cinq années à venir. Tout ceci nous permet d’aborder les mois qui viennent avec sérénité et confiance.

Quelles sont vos perspectives pour 2012 ?

—
Nous poursuivrons sur la voie tracée l’an dernier en continuant à mettre l’accent sur l’Afrique subsaharienne, en particulier sur la sécurité alimentaire et les infrastructures, ainsi que sur la santé et l’éducation pour ce qui est des subventions. Nous amorcerons notre activité dans les six pays où nous avons été autorisés à intervenir en 2011 : Bangladesh, Kazakhstan, Ouzbékistan, Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie. Quel que soit le pays d’intervention, le contexte économique incertain nous incitera à être encore plus méticuleux dans le choix de nos bénéficiaires. Deux événements internationaux majeurs marquent le début de l’année 2012 : le Forum mondial de l’eau à Marseille en mars et le Sommet Rio +20, au Brésil, en juin. L’Agence se doit d’être présente et d’appuyer la visibilité de la France. Plus globalement, nous poursuivrons notre travail de production de connaissances, en nous attachant à mettre en avant le formidable travail de nos équipes. Nous renforcerons notre politique de partenariats, en signant de nouveaux accords avec les principaux acteurs du développement et en recherchant toujours plus de proximité avec les parlementaires et la société civile française. Enfin, la consolidation sera approfondie, grâce au renforcement de notre capital humain et de notre modèle financier, ainsi que par la recherche des meilleurs standards dans l’ensemble de nos métiers. Nous renforcerons la cohésion de l’Agence autour de valeurs communes en rénovant notre charte d’éthique professionnelle. De même, l’inclusion dans ce rapport d’activités 2011 de 10 pages consacrées à la responsabilité sociale et environnementale (RSE) démontre notre volonté d’accorder une place encore plus importante à ces sujets. ♦

Pierre-André PÉRISSOL

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'est une année riche en événements qu'a connue l'AFD, pour fêter les 70 ans de sa création par le général de Gaulle, printemps arabes, crise ivoirienne, crise sociale et sanitaire en Haïti... Et l'Agence a démontré sa capacité à s'adapter aux besoins des pays bénéficiaires et à les accompagner vers plus de stabilité et de croissance. Le prêt budgétaire de 400 millions d'euros consenti à la Côte d'Ivoire, dès la fin de la crise, a ainsi permis le redressement des finances publiques et la relance très rapide de l'économie, indispensable à la stabilisation de ce pays clé en Afrique de l'Ouest.

C'est un bel exemple de réactivité de l'AFD. Il témoigne encore une fois de l'importance du rôle joué par cette institution et ses équipes dans le soutien des pays du Sud, en particulier des plus fragiles.

Plus largement, l'AFD a été en 2011 plus que jamais l'acteur pivot de l'aide bilatérale française au développement, avec près de 7 milliards d'euros de concours financiers.

Ce niveau d'engagement s'explique notamment par les situations inédites, auxquelles certains pays bénéficiaires ont été confrontés. Si elles ont conduit l'Agence à mettre en place des opérations exceptionnelles pour répondre à des besoins immédiats, elles ont entraîné un ralentissement de l'activité en particulier dans certains pays du pourtour méditerranéen. Une région, où l'Agence s'est, malgré le contexte, mobilisée pour contribuer à apporter une réponse aux enjeux sociaux et économiques induits, notamment à travers sa participation à la mise en œuvre du Partenariat de Deauville de mai 2011.

Présente sur tous les continents à travers 70 agences et bureaux de représentation, l'AFD a poursuivi son action en faveur des pays les plus pauvres, des pays en développement, des pays émergents et dans l'Outre-mer. Si partout où elle intervient et finance des projets, l'Agence favorise une croissance durable et équitable, par la lutte contre les inégalités et la pauvreté, ou encore par la préservation des biens publics mondiaux, elle apporte une réponse différenciée à des partenaires aux besoins et capacités de plus en plus variés : croissance verte et solidaire dans les pays émergents d'Amérique latine et d'Asie, soutien aux collectivités locales et au secteur privé dans l'Outre-mer.

L'Afrique subsaharienne a encore une fois été au cœur des actions de l'Agence. Entre 2010 et 2011, les autorisations de financement du Groupe y ont ainsi connu une progression de 26 % atteignant 2,7 milliards d'euros, soit près de 40 % de l'activité totale de l'Agence en 2011. Malgré sa croissance démographique et économique, ses potentiels – agricole, minier – et sa résilience face à la crise économique et financière internationale, l'Afrique a de multiples défis à relever, en particulier créer des emplois et mettre en place une croissance plus inclusive. Pour continuer à être aux avant-postes de l'aide publique au développement, à capitaliser sur son savoir-faire reconnu de par le monde et à innover, l'AFD a poursuivi ses efforts en faveur de la production de connaissances : recherche économique, évaluative, prospective...



2011 a été marquée par une consolidation des relations entre l'AFD et la société civile. Que ce soit au Sud, à travers le soutien direct qu'elle apporte aux collectivités locales, notamment grâce aux synergies mises en place avec la coopération décentralisée, mais aussi au Nord, par l'attention particulière qu'elle porte aux ONG, auxquelles elle a octroyé, en 2011, 40 millions d'euros.

Mais 2011 est aussi l'année de l'ouverture de l'AFD au grand public français. À la faveur de l'exposition "Objectif Développement" et de ses 70 ans, l'AFD et ses agents sont allés à la rencontre des Français. Une première dans la longue histoire de l'Agence et un succès. Ce sont 175 000 visiteurs qui se sont déplacés dans toute la France pour comprendre les enjeux de l'aide au développement.

Cet engagement jamais démenti en faveur des populations du Sud, du débat, de la concertation, de la réflexion, l'AFD le prend en étroite collaboration avec l'État, avec lequel, elle a signé un contrat d'objectifs et de moyens, qui lui a fixé un nouveau cadre stratégique pour la période 2011-2013.

Des orientations qui confirment le positionnement de l'AFD, non seulement comme institution financière au service du développement, mais aussi comme structure capable d'innover, de concevoir des solutions adaptées aux besoins de ses bénéficiaires et d'accompagner leurs stratégies d'action et leurs politiques publiques.

Mais relever tous ces défis ne serait possible sans l'engagement constant, le dynamisme et le professionnalisme des équipes de l'AFD, qui mettent quotidiennement leurs compétences techniques et humaines au service de la coopération internationale. Je les remercie et leur redis toute ma confiance en leur motivation et en leur sens de l'innovation, pour poursuivre la recherche de solutions globales et locales adaptées, en faveur d'un développement à la fois durable et solidaire. ♦

GOUVERNANCE ET DIRECTION

En tant qu'établissement public, l'Agence Française de Développement est soumise au principe de redevabilité. Sa gouvernance repose ainsi sur un ensemble de structures garantissant la transparence de son fonctionnement et sa bonne gestion.

LE CONSEIL D'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Créé en juin 2009, le Conseil d'orientation stratégique coordonne la préparation du contrat d'objectifs et de moyens liant l'AFD à l'État et en contrôle l'exécution. Il prépare, avant leur présentation au Conseil d'administration, les orientations fixées par l'État à l'Agence en application des décisions arrêtées par le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement. Le ministre chargé de la Coopération préside cet organe, qui inclut les représentants des tutelles au Conseil d'administration. ♦

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'AFD est présidé depuis juin 2010 par Pierre-André Périssol. Il est composé de dix-sept membres : six représentants de l'État, cinq personnalités qualifiées désignées en raison de leur connaissance des problèmes économiques et financiers ou de l'écologie et du développement durable, quatre parlementaires et deux membres élus par le personnel. Un commissaire du gouvernement siège en son sein.

Le Conseil d'administration délibère sur :

- les orientations stratégiques et le contrat d'objectifs et de moyens conclu avec l'État ;
- les opérations et les concours financiers menés pour son compte propre, pour celui de l'État, ou sur mandats donnés par des tiers ;
- les emprunts contractés, les conditions des concours octroyés, les états financiers prévisionnels, les comptes annuels, les acquisitions et cessions d'immeubles, les créations et suppressions d'agences locales, les transactions sur les intérêts de l'Agence, la désignation des commissaires aux comptes. Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Directeur général, qui lui en rend compte, ou dans la limite d'un plafond de délégation à l'un des trois comités spécialisés :
- le comité pour les opérations dans les départements et collectivités d'Outre-mer ;
- le comité pour les opérations à l'étranger ;
- le comité pour l'appui aux initiatives des organisations non gouvernementales.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2011 : CHIFFRES CLÉS

26

séances

75

heures
de débats

465

dossiers
étudiés

**65 dossiers sur des thématiques
générales touchant à la stratégie**

**50 financements approuvés
par le Conseil d'administration**

**75 financements approuvés
par le Comité des États étrangers**

**15 financements approuvés
par le Comité Outre-mer**

**100 financements approuvés
par le Comité en faveur des ONG**

**160 financements approuvés
par le Directeur général**

LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit est chargé, pour l'ensemble de l'AFD, de vérifier la qualité des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables, ainsi que sur la qualité du contrôle interne. Le comité d'audit comprend un membre du Conseil d'administration et quatre personnalités extérieures :

- Jean-Louis Mattei : Directeur banque de détail (hors France métropolitaine) à la Société Générale, membre du Conseil d'administration de l'AFD ;
 - Alain Cadiou : Inspecteur général des finances honoraire ;
 - Bernard Diguët : Inspecteur général honoraire de la Banque de France ;
 - Alain Vizzavona : Ancien directeur général adjoint de l'AFD ;
 - Frédéric Choblet : Chef du bureau de l'Afrique subsaharienne et de l'AFD à la Direction générale du Trésor.
- Le commissaire du gouvernement, Claude Warnet, assiste aux réunions. ♦

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT
Pierre-André PÉRISSOL
Ancien ministre

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Delphine D'AMARZIT
Chef du service des affaires multilatérales
et du développement à
la Direction générale du Trésor

Denis CHARISSOUX
Sous-directeur à la Direction du Budget

Rémy RIOUX
Sous-directeur des affaires
financières internationales
à la Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Christian MASSET
Directeur général de la mondialisation,
du développement et des partenariats

Stéphane GOMPERTZ
Directeur Afrique et océan Indien

Serge TOMASI
Directeur de l'économie globale
et des stratégies de développement

Patrice PAOLI
Directeur Afrique du Nord et Moyen-Orient

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

Vincent BOUVIER
Délégué général à l'Outre-mer

Stéphane FRATACCI
Secrétaire général

Marc DEL GRANDE
Sous-directeur du service
des politiques publiques

Francis HURTUT
Chef du service des affaires internationales
et du développement solidaire

Commissaire du gouvernement : **Claude WARNET**

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Omar KABBAJ
Conseiller de Sa Majesté le Roi du Maroc

**Sylviane JEANNENEY-
GUILLAUMONT**
Professeur émérite à l'Université d'Auvergne

Patrice FONLLADOSA
Président-directeur général de VEOLIA
WATER AMI (Afrique, Moyen-Orient, Inde)

Jean-Louis VIELAJUS
Président de Coordination Sud

Sébastien GENEST
Vice-président de France Nature
Environnement

Jean-Louis MATTEI
Directeur banque de détail (hors France
métropolitaine) à la Société Générale

Guy DUPONT
Président de la Fédération
des entreprises d'Outre-mer

Pierre ARNAUD
Vice-président de la Compagnie Fruitière

Claude TRUCHOT
Ingénieur général honoraire
du Génie rural des eaux et forêts

PARLEMENTAIRES

Renaud MUSELIER
Ancien ministre, député des Bouches-du-Rhône

Jérôme BIGNON
Député de la Somme

Jean-Claude PEYRONNET
Sénateur de la Haute-Vienne

Yvon COLLIN
Sénateur du Tarn-et-Garonne

Louis GUEDON
Député de la Vendée

Jean-Louis DUMONT
Député de la Meuse

Christian CAMBON
Sénateur du Val-de-Marne

Fabienne KELLER
Sénatrice du Bas-Rhin

MEMBRES ÉLUS REPRÉSENTANT LE PERSONNEL DE L'AFD

Jean-Bernard VÉRON

Jean-David NAUDET

Denis VASSEUR

Didier SIMON

MEMBRE TITULAIRE **MEMBRE SUPPLÉANT**



Les membres
du Conseil
d'administration
de l'AFD

ORGANIGRAMME DU GROUPE

Dov ZERAH
DIRECTEUR GÉNÉRAL

▼ *Inspection générale*
Claude RAYMOND
adj. Sylvie SYROTA

▼ *Chef économiste*
Pierre JACQUET

Conseiller éthique
François KERHUEL

Didier MERCIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

▼ *Secrétariat des Conseils*
Catherine CHEVALLIER

Jacques MOINEVILLE
DIRECTEUR DÉLÉGUÉ

PROPARCO

PRÉSIDENT **Dov ZERAH**
VICE-PRÉSIDENT **Didier MERCIER**
DIRECTEUR GÉNÉRAL **Étienne VIARD**
DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS
Colette GROSSET / Marie-Hélène LOISON

OPÉRATIONS

Marie-Hélène LOISON
adj. Jérôme BERTRAND-HARDY

Banque et marchés financiers
Amélie JULY

Entreprises
Stéphanie LANFRANCHI

Infrastructures et mines
Jean-Pierre BARRAL

Fonds propres et participations
Laurent KLEIN

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Colette GROSSET
adj. Ghislain DE VALON

Gestion du portefeuille
Yazid SAFIR

Risques
Jean-Baptiste SABATIE

Administration et finance
Cécile COUPRIE

Juridique
Marianne SIVIGNON-LECOURT

OPÉRATIONS

Jean-Yves GROSCLAUDE

AFRIQUE SUBSAHARIENNE (AFR)

Yves BOUDOT
adj. Gérard COLLANGE
adj. Emmanuel DEBROISE

MÉDITERRANÉE ET MOYEN-ORIENT (MED)

Marie-Pierre NICOLLET
adj. Yves des RIEUX

OUTRE-MER (OMR)

Pascal PACAUT
adj. Bertrand WILLOCQUET

ASIE (ASI)

Grégory CLEMENTE
adj. Yves GUICQUERO
adj. Laurent AMAR

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES (ALC)

Philippe ORLIANGE
adj. Laurence ROUGET-LE CLECH

DÉVELOPPEMENT HUMAIN (DDH)

Christian BARRIER
Éducation et formation professionnelle (EDU)
Jean-Christophe MAURIN

Santé et protection sociale (SAN)
Michèle OOMS

DÉVELOPPEMENT DURABLE (DDD)

Maurice BERNARD
Eau et assainissement (EAA)
Cassilde BRENIERE

Transports et énergie durables (TED)
Alain RIES

Agriculture, développement rural et biodiversité (ARB)
Jean-Luc FRANÇOIS

ENTREPRISES, BANQUES ET COLLECTIVITÉS (EBC)

Odile LAPIERRE
Collectivités locales et développement urbain (CLD)

François TIROT

Institutions financières et appui au secteur privé (IFP)

Marie-Laure GARNIER

Ingénierie financière (FIN)

Garanties (GAR)

Marie SENNEQUIER

Suivi des concours non souverains (CNS)

APPUI TRANSVERSAUX (DAT)

Catherine GARRETA
Changement climatique (CLI)
Pierre FORESTIER
Appui au renforcement de capacités (ARC)

Appui à la transition de marchés (APM)

STRATÉGIE

Rémi GENEVEY

RECHERCHE (RCH)

Robert PECCOUD
Recherche économique et sociale (REC)
Véronique SAUVAT
Appui à la gestion des connaissances (AGC)
Philippe CABIN
Évaluation et capitalisation (EVA)
Laurent FONTAINE

Analyse macroéconomique et risques pays (AMR)
François-Xavier BELLOCCQ

PILOTAGE STRATÉGIQUE ET PROSPECTIVE (PSP)

Odile DES DÉSERTS

Pilotage stratégique (PST)

Bernard ESNOUF

Animation et prospective (APR)
Stéphane MADAULE

Cellule Crises et Conflits (CCC)
Jean-Bernard VÉRON

CEFEB

Gilles GENRE-GRANDPIERRE
adj. Anne-Françoise DAYON

Administration et communication (ADC)

Jean-Louis PIQUEMAL

Formation (FOR)

Dominique ROJAT

SECRÉTARIAT DU FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FFEM)

François-Xavier DUPORGE

RELATIONS EXTÉRIEURES ET PARTENARIATS

Louis-Jacques VAILLANT

Relations extérieures (REL)

Philippe CHEDANNE

Communication (CMN)

Benjamin NEUMANN

Partenariat avec les ONG (DPO)

Catherine BONNAUD

Bureau de Bruxelles
Jean-Marc BELLOT

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Stéphane FOUCAULT

FINANCES ET COMPTABILITÉ (DFC)

Gilles BERGIN
adj. Hélène TEMPLIER

Pilotage stratégique et financier (PSF)

Tanguy DENIEUL

Traitements comptables (DTC)

Sylvie BOYER

Back-office (DBO)

Delphine PONS-PETIT

Financements et opérations de marché (DFM)

Benoît LEHANNEUR

Communication financière (COF)

BUDGET ET CONTRÔLE DE GESTION (DBG)

Bertrand LOISEAU
adj. Marc BENSENHOUD

MOYENS INFORMATIQUES, IMMOBILIERS ET LOGISTIQUES (DMI)

Jean-François ARNAL
adj. Françoise TISSEYRE

Support aux métiers (SUP)

Jean-Jacques GENTRIC

Assistance à la maîtrise d'ouvrage des évolutions (AMO)

Valérie ROQUES

Production et maintenance applicative, Infogérance (PMI)

Olivier MOREAU

Pilotage des activités transverses (PAT)

Dominique DREXLER

Gestion immobilière et logistique (GIL)

Sylvain PILLOUD

Urbanisation, architecture et technique (UAT)

Pierre GUISERIX

Sécurité-RSSI-PCA (SEC)
Renaud FALUOMI

Cellule Efficacité Métiers (CEM)
Christine SABATIER

Cellule Achats (ACH)
Selvan PAJANIRADJA

RESSOURCES HUMAINES

Philippe BASSERY
adj. Laurence LAJOINIE-GNANSIA

Gestion des carrières et recrutement (GCR)

Bertrand FOUCAULT

Formation continue et développement des RH (FCD)

Éric BUREAU

Administration et rétributions (ADM)
Nicolas MORA

Contrôle de gestion sociale et budgétaire (PGS)

Minh BUI

Relations sociales (RSO)

Sophie LE MOUËLLIC

RISQUES

Claude PÉRIOU
adj. Valérie ALEXIS

Fonction Seconde Opinion (FSO)
Yves PICARD

CONTRÔLE PERMANENT ET CONFORMITÉ (CPC)

Éric BAULARD
adj. Nicolas LE TARNEC

Contrôle des versements (DCV)
Vincent BERTOMEU

GESTION DES RISQUES GROUPE (DRG)

Jean-Philippe AUBERTEL
adj. Thierry LETHUILLIER

Surveillance des risques (DSR)

Éric BEUGNOT

Évaluation des risques de crédit (DRC)

Sébastien FLEURY

JURIDIQUE (JUR)

Valérie ALEXIS
adj. Françoise JACQUEMAIN



Dov ZERAH
Directeur général



Didier MERCIER
Directeur général adjoint



Jacques MOINEVILLE
Directeur délégué



Philippe BASSERY
*Directeur
des Ressources humaines*



Stéphane FOUCAULT
Secrétaire général



Louis-Jacques VAILLANT
*Directeur des Relations
extérieures et des partenariats*



Jean-Yves GROSCLAUDE
Directeur des Opérations



Rémi GENEVEY
Directeur de la Stratégie



Pierre JACQUET
Chef économiste



Claude PÉRIOU
Directeur des Risques



Étienne VIARD
Directeur général de Proparco

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF



COMPOSITION AU 20 AVRIL 2012

LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION



COMPOSITION AU 20 AVRIL 2012



DIRECTION GÉNÉRALE

Dov ZERAH ⁽³⁾

Directeur général

Didier MERCIER

Directeur général adjoint

Jacques MOINEVILLE ⁽¹⁰⁾

Directeur délégué

Claude RAYMOND

Directeur de l'Inspection générale

Pierre JACQUET

Chef économiste

François KERHUEL ⁽¹⁴⁾

Conseiller chargé de l'Éthique professionnelle

Catherine CHEVALLIER ⁽¹⁾

Directrice du Secrétariat des conseils

DIRECTIONS EXÉCUTIVES

Philippe BASSERY ⁽²⁰⁾

Directeur des Ressources humaines

Stéphane FOUCAULT ⁽⁹⁾

Secrétaire général

Rémi GENEVEY ⁽²⁹⁾

Directeur de la Stratégie

Jean-Yves GROSCLAUDE ⁽²⁸⁾

Directeur des Opérations

Claude PÉRIOU ⁽⁷⁾

Directeur des Risques

Louis-Jacques VAILLANT ⁽¹⁵⁾

Directeur des Relations extérieures et des partenariats

Le Comité de direction coordonne les actions menées dans le groupe AFD. Ses réunions sont l'occasion d'échanges d'informations et de débats sur les activités du Groupe. Il procède en particulier à une analyse de l'actualité de l'aide au développement, à un suivi des risques et de la conjoncture économique. Il est saisi, à l'initiative de la Direction générale, de sujets d'intérêt général pour l'établissement ainsi que de problématiques stratégiques, opérationnelles ou organisationnelles.

DÉPARTEMENTS

Valérie ALEXIS ⁽⁴⁾

Directrice du département juridique

Jean-François ARNAL ⁽¹¹⁾

Directeur des Moyens informatiques, immobiliers et logistiques

Jean-Philippe AUBERTEL

Directeur de la Gestion des risques Groupe

Christian BARRIER ⁽¹⁷⁾

Directeur du Développement humain

Éric BAULARD ⁽²⁶⁾

Directeur du Contrôle permanent et de la conformité

Gilles BERGIN ⁽⁸⁾

Directeur des Finances et comptabilités

Maurice BERNARD ⁽¹³⁾

Directeur du Développement durable

Yves BOUDOT ⁽²⁷⁾

Directeur Afrique subsaharienne

Grégory CLEMENTE ⁽¹²⁾

Directeur Asie

Odile DES DÉSERTS ⁽⁵⁾

Directrice du Pilotage stratégique et de la prospective

Catherine GARRETA ⁽²⁾

Directrice des Appuis transversaux

Gilles GENRE-GRANDPIERRE ⁽²¹⁾

Directeur du CEFEB

Odile LAPIERRE

Directrice des Entreprises, banques et collectivités

Bertrand LOISEAU ⁽²³⁾

Directeur du Budget et du contrôle de gestion

Marie-Pierre NICOLLET

Directrice Méditerranée et Moyen-Orient

Philippe ORLIANGE

Directeur Amérique latine et Caraïbes

Pascal PACAUT ⁽²²⁾

Directeur Outre-mer

Robert PECCOUD ⁽¹⁹⁾

Directeur de la Recherche

Yves PICARD ⁽¹⁶⁾

Responsable de la cellule Seconde Opinion

Jean-Bernard VÉRON ⁽²⁴⁾

Responsable de la cellule Prévention des crises et sortie de conflit

FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FFEM)

François-Xavier DUPORGE ⁽²⁵⁾

Secrétaire général du FFEM

PROPARGO

Étienne VIARD ⁽¹⁸⁾

Directeur général

Colette GROSSET ⁽⁶⁾

Directrice générale déléguée au Secrétariat général

Marie-Hélène LOISON

Directrice générale déléguée aux Opérations

LES FAITS MARQUANTS

2011

2011 ANNÉE DES OUTRE-MER

•

Avec pour objectif de mettre en lumière les "identités" des collectivités ultramarines.

Rendez-vous sur www.afd.fr 

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT OPÉRATION RÉUSSIE

•

L'exposition itinérante Objectif Développement organisée par l'AFD à l'occasion de son 70^e anniversaire a accueilli plus de 175 000 visiteurs sur les neuf étapes françaises. 140 événements ont été organisés par les agences et bureaux de l'AFD à l'étranger et en Outre-mer. Quant au site Internet du même nom, où l'on peut retrouver l'exposition ainsi que d'autres contenus (vidéos, articles...), 180 000 personnes l'ont visité. Le projet continue en 2012 avec d'autres événements et déclinaisons de l'exposition.

27 AVRIL

400 MILLIONS D'EUROS POUR LA SORTIE DE CRISE EN CÔTE D'IVOIRE

•

L'AFD accompagne le redressement des finances publiques et la relance économique indispensables à la stabilisation du pays.

29 OCTOBRE

SIGNATURE DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LES MINISTÈRES DE TUTELLE DE L'AFD ET SON DIRECTEUR GÉNÉRAL

Rendez-vous sur www.afd.fr 

MAI

PREMIER PRÊT À UNE COLLECTIVITÉ D'AMÉRIQUE LATINE, MEDELLÍN

•

Le 10 mai 2011, l'AFD signe avec la Ville de Medellín (Colombie) une convention de financement relative au programme urbain de la ville. Ce prêt de 250 millions de dollars est le premier prêt direct à une collectivité territoriale d'Amérique latine et marque un jalon dans l'histoire de l'Agence sur le continent. Parallèlement à ce financement, l'AFD accompagnera Medellín dans ses efforts pour communiquer et diffuser les résultats des différentes politiques mises en œuvre.

29 JUIN

RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AFD/MEXIQUE POUR LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

•

Le gouvernement mexicain et l'AFD ont signé une convention de prêt de 300 millions d'euros en appui aux efforts mexicains dans la lutte contre le changement climatique, en particulier dans le secteur forestier. Grâce à ses efforts, le Mexique est un des pays émergents les plus avancés dans le domaine. Le prêt s'accompagne d'une coopération technique, et constitue une nouvelle avancée de l'AFD vers des initiatives plus larges pour soutenir les engagements du Mexique en faveur d'un développement durable.

26-27 MAI

PARTENARIAT DE DEAUVILLE, L'AFD EST LE PREMIER BAILLEUR À PRÊTER À LA TUNISIE

L'année 2011 a été marquée par des mouvements politiques d'ampleur variable dans plusieurs pays arabes. Malgré l'interruption de ses activités en Syrie et au Yémen, l'Agence s'est fortement mobilisée pour répondre aux enjeux de développement qui ont suivi les événements. Dès la fin de la réunion du G8 à Deauville, l'AFD participe au Plan d'appui à la relance en Tunisie en signant deux prêts d'un montant total de 200 millions d'euros.

JUILLET-OCTOBRE

6

NOUVEAUX PAYS D'INTERVENTION EN ASIE

L'AFD peut intervenir, depuis juillet, dans trois pays d'Asie centrale (Bangladesh, Kazakhstan, Ouzbékistan) et prospecter, depuis octobre, dans le Caucase (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie). Elle proposera des financements dans le domaine des infrastructures urbaines et particulièrement des transports. L'accès à l'eau, l'assainissement et le traitement des déchets nécessiteront de lourds investissements. L'expertise de l'Agence est notamment attendue en appui du secteur privé et de la restructuration agricole.

3-4 NOVEMBRE

SOMMET DU G20 SOUS PRÉSIDENTE FRANÇAISE, À CANNES

Ce sommet est l'occasion pour les États de confirmer leur engagement pour le développement et de mettre en avant les axes prioritaires d'action : développer les infrastructures, renforcer la sécurité alimentaire, protéger l'environnement.

2 DÉCEMBRE - 70 ANS DE L'AFD

L'AFD CÉLÈBRE 70 ANS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Une histoire à retrouver sur www.objectif-developpement.fr/afd/historique

SUIVI SATELLITAIRE DES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO À L'OCCASION DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS

L'AFD accompagne et appuie les réformes forestières dans la région depuis plus de 20 ans. Elle soutient à hauteur de 30 % (soit 5 millions d'euros) le Projet d'appui à la gestion durable des forêts du Congo dont les premières missions d'appui aux études écologiques et de biodiversité ont eu lieu en 2011. Un partenariat avec IGN permet de disposer de données satellitaires pour suivre le couvert forestier de la zone et permettre aux pays d'Afrique centrale de bénéficier de compensations financières dans le cadre du mécanisme REDD+.

DÉCEMBRE

BUSAN : 4^E FORUM DE L'OCDE SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Les nouveaux acteurs du développement trouvent leur place dans le concert des nations, et notamment les pays émergents dont le secteur privé est très actif dans la coopération Sud-Sud. Dans ce cadre, l'AFD cherche de plus en plus à travailler avec les pays émergents donateurs.

OCTOBRE

UNE ÉTUDE IFOP CONFIRME L'ATTACHEMENT DES FRANÇAIS À L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

77 % des personnes interrogées trouvent l'action de la France légitime malgré la crise budgétaire et 35 % d'entre elles souhaitent un engagement plus important. De plus, les Français croient surtout aux transferts de compétences plutôt qu'aux prêts souverains aux pays en développement. Pour eux, la lutte contre la pauvreté est le premier des objectifs que la France doit poursuivre et l'Afrique du Nord la première destination des prêts souverains et aides économiques.

28 NOVEMBRE-9 DÉCEMBRE

CONFÉRENCE DE DURBAN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Avant échéance de la première période d'engagements du protocole de Kyoto, les États discutent de la suite à lui donner. L'accord final organise le Fonds vert pour le climat prévu à Copenhague, annonce la poursuite des engagements de Kyoto en 2013 et prévoit la signature d'un nouvel accord mondial en 2015 pour une application en 2020. Les divergences entre pays émergents et industrialisés s'amenuisent, des pays comme la Chine ou le Brésil démontrant leur volonté de s'impliquer.



RÔLE ET MISSIONS DE L'AFD



L'INSTITUTION FRANÇAISE
AU SERVICE DE LA COOPÉRATION

14

L'Agence Française de Développement est le principal opérateur du dispositif bilatéral français de coopération. Établissement public industriel et commercial doté du statut d'institution financière spécialisée, son action s'inscrit dans la politique définie par le document cadre de coopération au développement de la France. Approuvé fin 2010, ce document a été décliné en 2011 par un contrat d'objectifs et de moyens triennal entre l'État et l'AFD.

L'AFD finance et accompagne des projets et programmes de développement qui soutiennent une croissance économique plus durable et partagée, améliorent les conditions de vie des plus pauvres, contribuent à la préservation de la planète et aident à stabiliser les pays fragiles ou en sortie de crise. Ses équipes, basées à Paris et Marseille et son réseau de soixante-dix agences et représentations dans les pays en développement et

l'Outre-mer français, lui permettent d'offrir à ses partenaires des financements, des instruments d'analyse et de couverture du risque et une ingénierie de formation et de renforcement des capacités. Sa filiale Proparco soutient les investissements privés. L'AFD collabore également avec les réseaux académiques français et internationaux pour alimenter les débats et réflexions prospectives sur le développement. Elle assure la gestion du Fonds français pour l'environnement mondial, qui cofinance des projets conciliant environnement et développement.

Le groupe AFD accompagne des acteurs français aux compétences complémentaires et leurs coalitions : collectivités, entreprises, structures professionnelles spécialisées, organisations de la société civile... Il a développé une large gamme de partenariats internationaux avec les agences d'aides européennes, les grandes banques de développement, mais aussi les nouveaux pays donateurs et des fondations privées.

L'AFD lève des fonds aux meilleures conditions sur les marchés financiers et conçoit des cofinancements innovants pour le développement et la lutte contre le changement climatique. Cela permet à ses bénéficiaires de profiter d'un effet de levier, et assure une efficacité maximale des ressources confiées par l'État au titre de la politique de coopération.

En 2011, les financements approuvés par le Groupe s'élèvent à 6,88 milliards d'euros

dont 1,1 milliard dans l'Outre-mer. Avec sa large palette d'instruments, l'Agence répond de manière différenciée à des partenaires aux besoins et capacités de plus en plus variés. L'effort financier de l'État, mis en œuvre par des subventions et des prêts bonifiés, se concentre à plus de 60 % dans les pays d'Afrique subsaharienne, notamment les pays pauvres prioritaires, et, pour près de 20 %, dans les pays du pourtour méditerranéen. Les pays à revenus intermédiaires et les pays émergents bénéficient de prêts importants, mobilisant peu ou pas de ressources budgétaires, et d'un accompagnement technique qui permettent d'y développer la coopération sur des enjeux partagés.

L'AFD tient à adopter les meilleures pratiques dans ses métiers : mise en œuvre des principes de l'efficacité de l'aide, suivi et évaluation des résultats de son action de développement, application de contrôles de prévention de la corruption et du blanchiment, prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale dans les projets qu'elle finance comme dans son fonctionnement interne. Avec les parlementaires, les ministères, les collectivités territoriales, les entreprises et les organisations de la société civile intéressées par les enjeux du développement, l'Agence entretient un dialogue suivi sur le sens et les résultats de son action, et sensibilise à leurs côtés le public français à ces enjeux. ♦

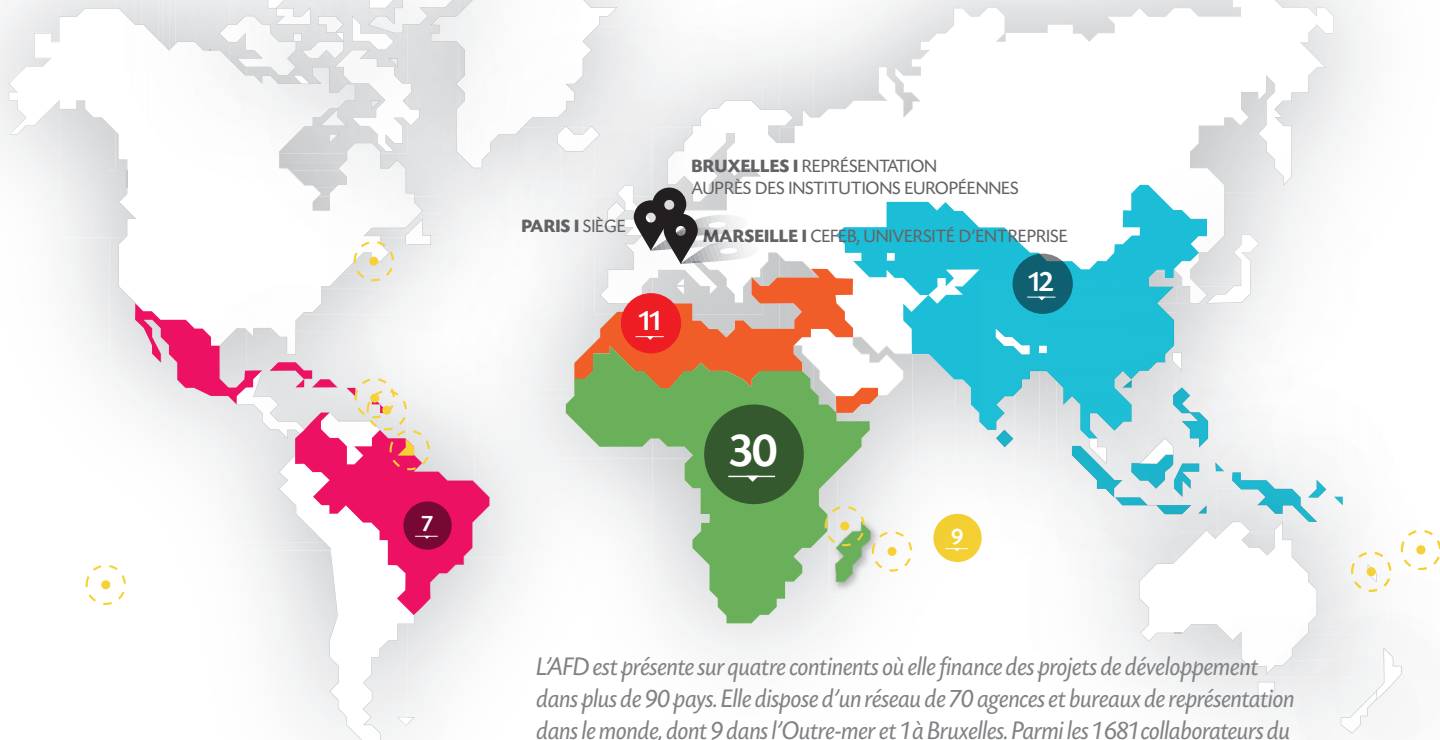
L'ACTIVITÉ EN 2011

15
—
30



UNE PRÉSENCE INTERNATIONALE

ZONES D'INTERVENTION DE L'AFD



L'AFD est présente sur quatre continents où elle finance des projets de développement dans plus de 90 pays. Elle dispose d'un réseau de 70 agences et bureaux de représentation dans le monde, dont 9 dans l'Outre-mer et 1 à Bruxelles. Parmi les 1 681 collaborateurs du Groupe, 698 travaillent dans le réseau des agences.

0 AGENCES ET REPRÉSENTATIONS AFD par zone

AFRIQUE SUBSAHARIENNE
39,6 %
de l'activité

2 723,3 MILLIONS D'EUROS
d'autorisations de financement

MÉDITERRANÉE, MOYEN-ORIENT
16,1 %
de l'activité

1 108,9 MILLIONS D'EUROS
d'autorisations de financement

OUTRE-MER
16,1 %
de l'activité

1 107,5 MILLIONS D'EUROS
d'autorisations de financement

AMÉRIQUE LATINE, CARAÏBES
15,6 %
de l'activité

1 074,3 MILLIONS D'EUROS
d'autorisations de financement

ASIE
11,5 %
de l'activité

794,1 MILLIONS D'EUROS
d'autorisations de financement

dont
286,3 en Nouvelle-Calédonie
151,9 à La Réunion
105,3 en Martinique
91,9 en Guadeloupe
80,5 à Mayotte
39,1 en Polynésie française
35,3 en Guyane
5,6 à Saint-Pierre-et-Miquelon

1,1 % DE L'ACTIVITÉ EST TRANSVERSALE ET NE PEUT ÊTRE ATTRIBUÉE À UNE ZONE GÉOGRAPHIQUE EN PARTICULIER.
LE PÉRIMÈTRE DE CES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT INCLUT L'AFD ET SA FILIALE PROPARGO,
SOIT 99 % DU PRODUIT NET BANCAIRE DU GROUPE AFD.

LES FINANCEMENTS

DE L'AFD EN 2011 CONTRIBUERONT À :

DANS LES PAYS D'INTERVENTION

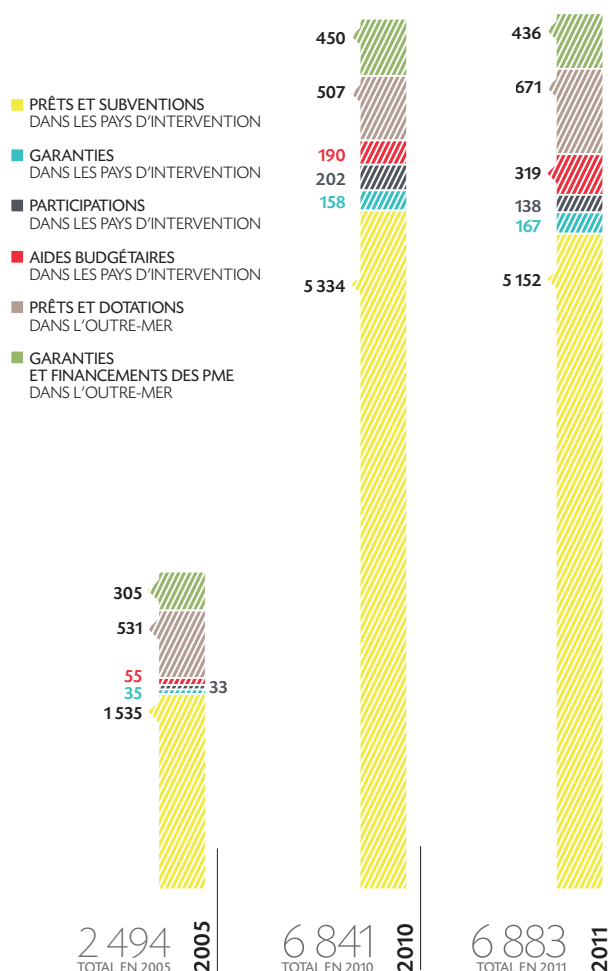
- L'amélioration du système d'alimentation en **eau potable pour 1,53 million de personnes**
- L'amélioration du **réseau d'assainissement pour 1,48 million de personnes**
- **La réhabilitation ou la construction de pôles de transport et de voies terrestres** par lesquels transiteront **7,6 millions de tonnes de fret par an**
- La lutte contre le changement climatique à travers **l'économie de 3,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an**
- **La production d'énergie renouvelable et la récupération d'énergie** à hauteur de **431,7 mégawatts**
- Un meilleur accès à **l'électricité pour 6,15 millions de personnes**
- **La scolarisation de 4 millions d'enfants au niveau primaire et de 2 millions au niveau collège**
- **La formation professionnelle de 430 000 personnes**

DANS L'OUTRE-MER

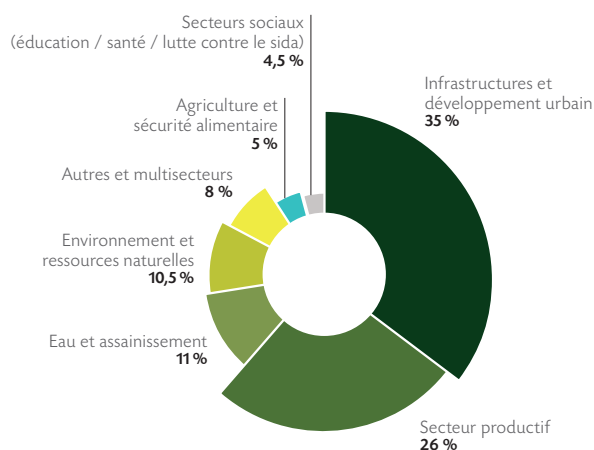
- L'amélioration du réseau d'alimentation en **eau potable et d'assainissement pour 375 000 personnes**
- L'aménagement d'**équipements de santé utilisés par 290 000 personnes par an**
- **Le traitement de 285 000 tonnes de déchets solides par an**



Note méthodologique : Les indicateurs mentionnés rendent compte des effets attendus des actions auxquelles concourent les financements autorisés par l'AFD en 2011. Il s'agit d'indicateurs évalués *ex ante* et renseignés au cours de l'instruction de chaque projet sur la base des résultats que devrait générer le projet une fois terminé. Ces indicateurs s'inscrivent dans une démarche de contribution au développement : les moyens mis à disposition par l'AFD et permettant d'aboutir aux résultats anticipés ne sont pas seuls à l'origine des résultats de développement.



RÉPARTITION DES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT PAR INSTRUMENT
DANS LES PAYS D'INTERVENTION ET DANS L'OUTRE-MER
(EN MILLIONS D'EUROS, PAR LE GROUPE AFD)



RÉPARTITION DES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT PAR SECTEUR (EN %)
DANS LES PAYS D'INTERVENTION ET DANS L'OUTRE-MER (GROUPE AFD)

L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE AU CŒUR DES PRIORITÉS



L'Afrique subsaharienne est au centre des enjeux contemporains du développement et des activités et priorités de l'Agence.

39,6 %

DE L'ACTIVITÉ
TOTALE DE
L'AGENCE EN 2011
EST CONCENTRÉE
DANS LA RÉGION

Sa croissance démographique, l'essor de ses villes, la richesse de ses ressources naturelles, son potentiel agricole, l'assainissement des finances publiques de ses États et son poids accru dans le concert des nations en font un partenaire convoité. Ce dynamisme se traduit par une forte croissance de son PIB, en hausse de 4,9 % en 2011. La résilience du continent face à la crise économique et financière internationale s'est confirmée et les perspectives pour 2012 (croissance de 5,3 % selon la Banque mondiale) en font un des rares espaces de croissance dynamique.

LES DÉFIS DE L'AFRIQUE

Pourtant, les entrées nettes de capitaux étrangers stagnent depuis plusieurs années (3,9 % du PIB en 2011 et 3,5 % en 2012 selon la Banque mondiale). La croissance est largement tirée par les activités extractives et donc fortement dépendante de l'évolution des cours mondiaux. Elle génère trop peu d'emploi et de redistribution et ne suffit pas toujours à compenser le dynamisme démographique. Les inégalités de revenus et entre les territoires se sont accentuées en 2011. Enfin, les populations des régions arides restent très vulnérables aux aléas climatiques. Cette

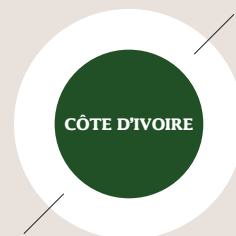
situation, aggravée par un contexte sociopolitique parfois dégradé, s'est traduite en 2011 par une crise alimentaire et une famine qui ont touché plusieurs millions de personnes dans la Corne de l'Afrique. Les faibles précipitations dans plusieurs pays sahéliens soulèvent à nouveau des craintes pour la sécurité alimentaire de la région.

En 2011, l'AFD a fortement augmenté son activité au sud du Sahara, et a contribué à financer de grandes infrastructures, le développement d'une agriculture plus productive et l'accès aux services sociaux essentiels. Elle s'est appuyée sur un réseau de 30 agences et représentations dans les pays de la région.

L'AFD a été tout particulièrement active dans la zone franc, qui s'est vue consacrer 1,4 milliard d'euros. Cette augmentation de 143 % par rapport à 2010 est notamment due au financement de la sortie de crise ivoirienne.

DES FINANCEMENTS EN FORTE CROISSANCE

Entre 2010 et 2011, les autorisations de financement du groupe AFD en Afrique subsaharienne ont connu une progression de 26 %, atteignant 2,7 milliards d'euros. La région concentre 39,6 % de l'activité totale de l'Agence en 2011. Cette croissance d'activité est fortement tirée par le développement des prêts souverains (en faveur des États). En 2011, le constat de 2010 se confirme : l'épisode contracyclique de 2009 qui avait pallié la raréfaction des ressources financières par un accroissement des



ACCOMPAGNER LA SORTIE DE CRISE

À la fin des combats, l'AFD a rapidement accompagné la sortie de crise postélectorale ivoirienne par un prêt budgétaire de 350 millions d'euros et une garantie de 50 millions d'euros. La première tranche du prêt (200 millions d'euros) a été versée immédiatement et a essentiellement permis le paiement des salaires des fonctionnaires et l'assainissement d'Abidjan. La seconde tranche (150 millions d'euros) a été affectée à la relance économique du pays ainsi qu'au financement partiel des dépenses socialement urgentes des secteurs de l'eau, de l'éducation et de la santé. Enfin, en décembre 2011, l'AFD a accordé sa garantie à deux banques (la BICICI et la BOA Côte d'Ivoire) pour un prêt de 32,8 milliards de FCFA (50 millions d'euros) à l'État ivoirien, destiné à apurer ses arriérés envers le secteur privé, participant au retour de la confiance des investisseurs et à la relance économique. Ces appuis d'urgence ont sans aucun doute aidé à stabiliser le pays et à rétablir les relations avec les bailleurs internationaux.



Plus d'informations sur www.afd.fr

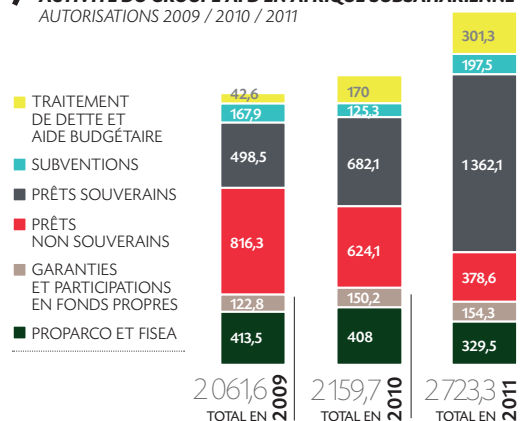
prêts non souverains et à condition de marché est révolu. En 2010, l'Afrique subsaharienne a retrouvé les niveaux de croissance d'avant la crise, lesquels se sont renforcés en 2011.

L'activité souveraine a doublé, atteignant 1,3 milliard d'euros, et traduit la capacité de l'AFD à accompagner les États bénéficiaires dans le financement de leurs politiques d'investissement. Pour autant, la capacité d'endettement de ces États fait l'objet d'une attention particulière de l'Agence, qui suit scrupuleusement la viabilité de leur dette souveraine.

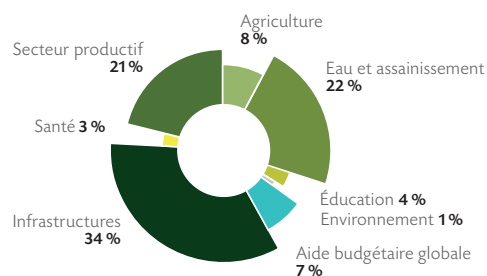
L'Afrique subsaharienne concentre la majeure partie de l'effort budgétaire mis à disposition de l'AFD par l'État français. Il atteint, dans cette zone, 732 millions d'euros en 2011, soit 77 % de l'effort budgétaire de la France mis en place par l'AFD. Il comprend les bonifications des prêts accordés par le groupe AFD (233 millions d'euros), les subventions aux projets, y compris les subventions du FFEM et le financement des ONG (198 millions d'euros), les conversions de dette (249 millions d'euros) essentiellement dues aux Contrats de désendettement et de développement (C2D), et les aides budgétaires globales (52 millions d'euros).

En Afrique, 14 pays pauvres, considérés comme prioritaires par la coopération française, ont bénéficié de 84,6 % des subventions disponibles pour la zone. 77 % des autorisations de financement de l'AFD en Afrique subsaharienne ont concerné, en 2011, les grandes infrastructures, l'accès à l'eau et l'assainissement, ainsi que le secteur productif et financier. ►

ACTIVITÉ DU GROUPE AFD EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE AUTORISATIONS 2009 / 2010 / 2011



RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE AFD EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE AUTORISATIONS 2011





Transport

LE NOUVEL ESSOR DU RAIL ENTRE MOMBASA ET KAMPALA

Le Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique de l'AFD (FISEA), géré par Proparco, participe au projet de réhabilitation de la ligne de chemin de fer entre le Kenya et l'Ouganda. La société privée Rift Valley Railways (RVR), concessionnaire de la ligne, a engagé un vaste programme d'investissement pour améliorer la fiabilité et la qualité du transport du fret et des passagers.

FISEA a souscrit à hauteur de 10,7 millions de dollars à l'augmentation de capital d'Africa Railways, actionnaire majoritaire de RVR. Ce plan d'investissement devrait contribuer au nouvel essor du transport ferroviaire entre le Kenya et l'Ouganda, à la réduction du coût d'acheminement des marchandises et au renforcement de l'intégration sous-régionale en Afrique de l'Est.



CAMEROUN

APPUI À UNE POLITIQUE AGRICOLE ET RURALE CONCERTÉE

Le gouvernement camerounais poursuit la mise en œuvre d'une politique agricole et rurale concertée qui accroît le rôle des organisations professionnelles agropastorales et des collectivités. En 2011, quatre programmes ont reçu des financements dans le cadre d'un Contrat de désendettement et de développement (C2D) pour un total de 187 millions d'euros. Ils ont pour objectif de renforcer la compétitivité de 250 000 exploitations agricoles grâce à un dispositif d'appui-conseil et de financement. Ils permettront aussi la rénovation de cent centres de formation et de quinze écoles qui formeront plus de 33 000 ruraux par an aux métiers agricoles. De plus, près de 600 personnes bénéficient chaque année de formations non agricoles en milieu rural. Enfin, un programme favorise la participation des communautés à leur développement.

PROMOUVOIR UNE CROISSANCE PLUS INCLUSIVE

La construction d'infrastructures, l'accès des entreprises au financement de leur développement et la modernisation des agricultures ont représenté 1,71 milliard d'euros de financements en 2011, soit 63 % de l'activité de l'AFD en Afrique subsaharienne. Désenclaver les territoires et les hommes par le financement des infrastructures est la priorité sectorielle de l'AFD. Ainsi, en 2011, la production, le transport et la distribution d'électricité ont constitué 19 % de l'activité dans la zone, avec notamment plusieurs interconnexions régionales en Afrique de l'Ouest et la promotion de l'énergie durable au Kenya. L'appui apporté au secteur de l'électricité au Sénégal, fragilisé depuis plusieurs années notamment par la vétusté des installations, est un exemple de cette activité de modernisation. L'AFD intervient par un prêt souverain de 60 millions d'euros destiné à la réhabilitation du parc de production de Senelec ; une subvention de 600 000 euros financera la formation des équipes de Senelec à l'exploitation des équipements réhabilités.

Les projets de construction ou de rénovation d'infrastructures routières, ferroviaires et portuaires ont quant à eux mobilisé 257 millions d'euros. L'appui au secteur productif et à l'intermédiation financière est au cœur de l'initiative française pour la croissance et l'emploi en Afrique, prise au Cap en 2008. Il s'agit de mobiliser 2,5 milliards d'euros sur cinq ans à travers l'AFD, pour renforcer les outils financiers à disposition des entreprises africaines. Après quatre ans, l'objectif est atteint à 72 % et 1,8 milliard d'euros ont été investis.

Les récentes crises alimentaires ont mis en évidence la nécessaire modernisation des agricultures du continent, afin d'assurer la sécurité alimentaire, de favoriser les exportations et de limiter leur exposition aux fluctuations des prix. Les financements du groupe AFD dans ce secteur ont fortement augmenté, atteignant 397 millions d'euros en 2011. L'Agence accompagne des politiques publiques qui tentent de réduire les goulets d'étranglement, tout en préservant les équilibres agro-écologiques, et appuie des investissements privés dans les filières agro-industrielles.

RENFORCER L'ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS

Dans le cadre des engagements français en faveur des Objectifs du Millénaire pour le développement, l'AFD a une nouvelle fois en 2011 porté son effort sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi qu'à la santé et à l'éducation en Afrique subsaharienne. L'activité de l'AFD en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement consiste à promouvoir la mise en œuvre de cadres institutionnels, la gestion durable de la ressource, son accès pour tous et le développement d'un environnement urbain sain. Cette approche se traduit par le financement du transport, du traitement et de la distribution d'eau potable en ville, ainsi que de forages, de puits et de mini-réseaux en zone rurale. L'assainissement, essentiellement dans les villes, consiste à améliorer la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées. En 2011, l'AFD a accordé 562 millions d'euros de financements au secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique du Sud, au Cameroun, au Cap-Vert, au Congo, au Mali, à Maurice, au Mozambique et en Tanzanie.

54 % des subventions de l'AFD ont été allouées aux secteurs de la santé et de l'éducation. Dans le cadre de l'initiative du G8, prise à Muskoka en 2010, la France s'est engagée à consacrer 100 millions d'euros de subventions par an (sur la période 2011-2015) au profit de la santé des mères et des enfants de dix-huit pays, dont quatorze en Afrique subsaharienne. L'AFD met en œuvre cet engagement à hauteur de 48 millions d'euros par an. Ainsi, en 2011, 45 millions d'euros de subventions ont notamment concerné des projets de santé maternelle et infantile au Bénin, au Congo, en Mauritanie et au Niger.

Dans le domaine de l'éducation, les actions de l'AFD s'inscrivent dans le cadre du Programme mondial

pour l'éducation, et soutiennent l'amélioration de la qualité des systèmes éducatifs en contribuant à des programmes sectoriels et à des projets pilotes régionaux. De plus, l'Agence a fortement contribué au renforcement de la formation professionnelle par des soutiens aux opérateurs et des appuis aux dispositifs de formation sectorielle. En 2011, des formations aux métiers du BTP à Madagascar et au Sénégal, de l'agriculture au Mali ou de l'industrie et de la mécanique au Togo ont ainsi été financées ou cofinancées. ♦

84,6 %
DES SUBVENTIONS
DESTINÉES À L'AFRIQUE
ONT BÉNÉFICIÉ AUX
14 PAYS LES PLUS
PAUVRES DE LA RÉGION

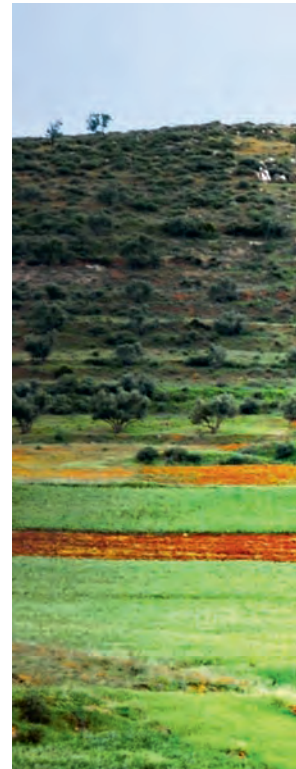


Éducation

POUR UN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE BILINGUE EN AFRIQUE FRANCOPHONE

L'accès de tous les enfants à une éducation primaire de qualité en Afrique est freiné par la langue de scolarisation, notamment pour les enfants des campagnes. L'initiative École et langues nationales (ELAN) émane de huit pays francophones d'Afrique subsaharienne : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Mali, le Niger, la République démocratique du Congo et le Sénégal. Elle promeut l'introduction progressive de l'enseignement bilingue au primaire articulant langue africaine et langue française. Quatre institutions sont partenaires de ce projet : l'AFD, le ministère français des Affaires étrangères et européennes, l'Organisation internationale de la francophonie et l'Agence universitaire de la francophonie. Du fait de la situation linguistique propre à chaque pays, l'appui est différencié selon les politiques éducatives et les plans nationaux d'action. L'AFD contribue au projet par une subvention de 4,5 millions d'euros, soit 51% du coût total.

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS EN MÉDITERRANÉE



L'AFD promeut un développement stable et durable du pourtour méditerranéen, dans une perspective de convergence avec l'Europe.

Les décaissements sur les programmes et projets enregistrent une croissance de 38 % par rapport à 2010 et totalisent 530 millions d'euros. Cette importante injection de fonds aura soutenu les économies des pays fragilisés par la situation politique instable.

L'année 2011 a été marquée par l'avènement des "Printemps arabes", qui ont touché successivement la Tunisie et l'Égypte (janvier 2011) et par effet de contagion l'Algérie, la Syrie, le Yémen et, dans une moindre mesure, la Jordanie et le Maroc.

Si ces événements ont entraîné un ralentissement de l'activité de l'AFD dans certains pays, l'Agence s'est mobilisée pour contribuer à apporter une réponse appropriée aux enjeux sociaux et économiques induits. Elle a en particulier participé à la mise en œuvre du Partenariat de Deauville, lancé par le Président de la République lors du Sommet du G8 de Deauville des 26 et 27 mai 2011.

SOUTIEN AUX ÉCONOMIES FRAGILISÉES

Après une progression forte et régulière des autorisations d'engagement du groupe AFD en Méditerranée (plus de 25 % par an de 2002 à 2010), celles-ci marquent le pas en 2011 à 1,1 milliard d'euros (contre 1,3 milliard en 2010). Ces chiffres sont largement portés par le dynamisme de l'activité du groupe AFD au Maroc, où les financements approuvés s'élèvent à 543,2 millions d'euros en 2011.

Les infrastructures (29 %), l'eau et l'assainissement (28 %), le secteur productif (notamment privé, 21 %) et l'environnement (16 %) constituent les principaux secteurs financés en 2011.

APPROFONDISSEMENT DES PARTENARIATS ET PRODUCTION DE CONNAISSANCES

L'AFD a approfondi sa relation avec l'Union européenne dans le cadre de la Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV) et des Programmes indicatifs nationaux (PIN), avec une première délégation de fonds de 7,8 millions d'euros en Tunisie et d'autres en perspective.

Elle poursuit aussi sa production de connaissances opérationnelles, notamment sur les thèmes du transport urbain et de la gestion de la demande en eau, dans le cadre du Centre de Marseille pour l'intégration en Méditerranée (CMI), en appui au dialogue stratégique entre l'Agence et les États partenaires du Sud. La préparation d'un nouveau programme sur l'emploi et la protection sociale a par ailleurs été amorcée par un premier séminaire sur ce thème qui s'est tenu à Tunis, à la demande des autorités du pays.

Enfin, la réflexion autour des nouvelles orientations stratégiques, pour la région méditerranéenne sur la période 2012-2014, a abouti à la définition de priorités centrées sur la croissance et l'emploi, la réduction des inégalités sociales et territoriales, et la qualité de vie des populations à travers une meilleure gestion de la rareté du capital naturel. ♦



NORD DU MAROC
Champs de céréales
et plantations d'oliviers



PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN MAROC VERT

Conscient de l'importance du secteur agricole dans son développement économique et social, le Maroc a adopté en 2008 le Plan Maroc Vert, plan de réforme et de relance des investissements du secteur agricole. À la demande des autorités marocaines, l'AFD participe au volet du Plan qui soutient les exploitations agricoles familiales des régions du Nord. Sa contribution se concrétise par un prêt concessionnel de 50 millions d'euros et une subvention de 300 000 euros.

Mis en œuvre dans le cadre d'une approche-programme, ce financement permettra la réalisation d'investissements productifs par des groupements d'agriculteurs. Il prévoit aussi des études et un accompagnement des bénéficiaires. Ce dispositif vise une insertion durable et équitable dans les filières agricoles d'avenir.

Transport

EXTENSION DU MÉTRO DU CAIRE

Le Caire fait face à des problèmes aigus d'insuffisance des transports publics, de saturation de la voirie et de pollution. Le développement de transports collectifs à grande capacité est une des solutions durables choisies. Le réseau de métro existant offre un service bon marché de qualité. Une troisième ligne est en construction.

En 2009, l'AFD a financé la phase 2 du projet à hauteur de 44 millions d'euros. En 2012, elle a autorisé un financement de 300 millions d'euros pour la phase 3 (construction de 15 stations sur 17,7 km). Ce projet de 2,1 milliards d'euros sera aussi financé par une subvention de l'Union européenne. Il réduira les temps de déplacements, élargira l'accessibilité aux emplois et services, notamment pour les populations à faible revenu, et limitera pollution et émission de gaz à effet de serre.



TERRITOIRES PALESTINIENS

SOUTIEN À LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR PRIVÉ

Dans le cadre du plan national de développement palestinien 2011-2013 et en réponse à un taux de chômage important, l'Autorité palestinienne a demandé à l'AFD un soutien accru au secteur privé.

Une étude de positionnement stratégique menée début 2011, en relation avec le ministère de l'Économie palestinien, a permis d'affiner l'intervention de l'AFD en intégrant les principaux besoins de l'économie locale.

Une subvention de 5 millions d'euros a été octroyée fin 2011 à l'Autorité palestinienne pour la mise en place d'un projet visant à structurer le secteur privé selon les priorités établies. L'approche cluster et le dialogue public-privé vont ainsi permettre de renforcer la compétitivité des entreprises, de développer le marché local et de promouvoir l'exportation.



TUNISIE

PLAN D'APPUI À LA RELANCE

Au lendemain d'une révolution qui a lancé le "Printemps arabe", la Tunisie se caractérise par un taux de chômage élevé et un manque de perspectives professionnelles pour les jeunes. La réglementation trop contraignante pesant sur le secteur financier explique, en grande partie, le manque de dynamisme de l'investissement domestique dans la création d'entreprises. Ainsi, dès le lancement du Partenariat de Deauville, l'AFD a accordé un financement de 185 millions d'euros destiné à la mise en place des volets emploi et secteur financier du Plan d'appui à la relance (PAR). Ce programme permet d'accompagner rapidement la transition de la Tunisie. L'AFD intervient aux côtés de la Banque mondiale, de l'Union européenne et de la Banque africaine de développement, tandis que Pôle Emploi France est associé à la rénovation du dispositif d'aide à l'emploi tunisien.

ÉQUILIBRES RÉGIONAUX **ET ENJEUX** CLIMATIQUES

EN

ASIE



24

En 2011, l'AFD a accompagné les pays asiatiques, avec deux objectifs principaux : la lutte contre le changement climatique et la promotion des équilibres régionaux.

L'année 2011 a été marquée par la décision du gouvernement français d'élargir le champ d'intervention de l'AFD à l'Ouzbékistan, au Kazakhstan, au Bangladesh et aux pays du Caucase. L'Agence a ainsi démarré l'instruction de plusieurs projets en milieu urbain (aménagement de voies de bus protégées, gestion durable des déchets...) dans le but de promouvoir une croissance verte et solidaire dans ces pays. 2011 a également été une année très riche en partenariats pour l'AFD en Asie qui représente 11,5 % de son activité. En effet, pour la quatrième année consécutive, une rencontre des responsables de l'AFD et de la Banque asiatique de développement a permis de passer en revue les nombreux projets que les deux institutions cofinancent. Une concertation entre l'AFD et son homologue japonaise, la JICA, a par

ailleurs contribué au lancement de pistes de collaboration futures, en particulier dans les domaines du climat et du développement urbain durable. Enfin, un accord-cadre a été signé avec la coopération coréenne (Korea Eximbank) en mai et devrait donner lieu à des actions conjointes dès 2012.

PRENDRE EN COMPTE LES PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

— L'AFD en Asie accompagne les gouvernements, en particulier des pays émergents, en vue d'une meilleure intégration de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité dans leurs politiques publiques. Parallèlement aux financements de différents "plans climat" nationaux, l'AFD a financé des projets innovants favorisant les économies d'énergie dans les entreprises et les grandes villes (bâtiment, chauffage urbain), ainsi que le développement des énergies renouvelables (petite hydroélectricité notamment) et la préservation de la biodiversité marine.

EN 2011 L'ASIE
REPRÉSENTE
11,5 %
DE L'ACTIVITÉ DE L'AFD



INDONÉSIE

VERS DES PÊCHES DURABLES

En 2011, l'AFD a octroyé un prêt bonifié de 30 millions de dollars à l'Agence indonésienne pour la recherche marine et halieutique. Ce financement vise à améliorer la gestion des mers intérieures et des zones côtières indonésiennes par le déploiement d'un réseau d'observation et d'analyse océanographiques en temps réel. Les acteurs français disposent d'un savoir-faire mondialement reconnu dans le domaine du traitement de données satellitaires et radar ; l'utilisation et le partage de ces compétences permettront de lutter plus efficacement contre la pêche illégale et d'assurer un meilleur suivi des stocks halieutiques, mais aussi de mieux protéger coraux et mangroves.

Expertise

VALORISER LE SAVOIR-FAIRE FRANÇAIS

De nombreux pays expriment le souhait d'avoir accès, au travers des opérations financées par l'AFD, à l'expertise et au savoir-faire français. Les attentes sont multiples. Elles peuvent concerner la mise en contact avec des pairs (par exemple des collectivités locales et des établissements publics spécialisés), un mode d'organisation institutionnel (comme la gestion de l'eau), une expertise, un échange d'expériences et de connaissances, un savoir-faire ou une technologie développés par une entreprise française. En favorisant la mise en relation entre ces pays et les acteurs français, et en finançant leurs interventions, l'AFD valorise les compétences françaises et participe de l'influence de la France.

Climat

PROMOUVOIR DES VILLES CHINOISES PLUS PROPRES

La Chine est le deuxième plus grand producteur de chauffage urbain au monde. Mais ce secteur se caractérise par un important gaspillage d'énergie en raison de l'obsolescence des équipements et d'une gestion non optimale. En 2011, l'AFD a décidé d'octroyer deux prêts de 40 millions d'euros chacun aux villes de Jinan et Tianjin pour la réhabilitation des réseaux

de chauffage afin qu'ils soient plus efficaces. Le but est de réduire de manière importante les émissions de CO₂ et les pollutions locales. Sur ce projet, plusieurs entreprises françaises sont susceptibles de mettre en valeur des équipements innovants ainsi qu'une expertise reconnue en matière de régulation du secteur.



25

Ainsi, en Chine, l'AFD appuie, à travers un prêt de 35 millions d'euros, la mise en oeuvre de programmes pilotes dans la province du Yunnan, qui ont pour objectif de réhabiliter les forêts dégradées, d'apporter un soutien à l'agriculture de conservation et de développer l'usage du biogaz dans les foyers.

CONTRIBUER À LA STABILITÉ POLITIQUE ET AUX ÉQUILIBRES RÉGIONAUX

Dans les États fragiles (Afghanistan, Pakistan), l'AFD a fait de l'offre de services de base (eau, électricité) sa priorité, afin d'améliorer les conditions de vie des populations et de favoriser la cohésion sociale dans des contextes conflictuels. Dans la péninsule indochinoise, le financement du secteur agricole (irrigation, appui à la commercialisation du riz) et de la formation professionnelle (dans le secteur textile notamment) a permis de soutenir le développement de la sous-région face au poids économique des grands émergents voisins. ♦



Plus d'informations sur www.afd.fr

POUR UNE CROISSANCE VERTE ET SOLIDAIRE

EN AMÉRIQUE LATINE



L'AFD soutient le développement urbain durable de la région et inscrit son action dans les enjeux de développement latino-américains.

En Amérique latine, l'AFD finance un développement urbain durable et appuie les démarches environnementales à hauteur de 1 074,3 millions d'euros en 2011. Elle a pour partenaires les banques de développement (parmi lesquelles la BID) pour cofinancer des projets, et participe aux débats sur le développement avec des institutions comme la CEPALC.

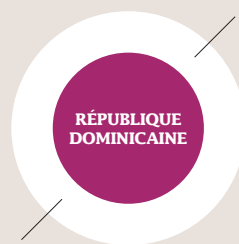
FINANCER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LA COHÉSION SOCIALE

L'Amérique latine accuse un net retard en termes d'infrastructures, par rapport à d'autres régions émergentes. Le continent est le plus urbanisé au monde, le mandat de soutien à la croissance verte et solidaire prend donc tout son sens dans les villes de la région. Les carences en transports urbains sont un problème que les gouvernements centraux ou fédéraux et les collectivités locales tentent de traiter en priorité. La réponse à ce défi s'inscrit dans le cadre de stratégies intégrées de développement urbain et de cohésion sociale. Face à cette demande forte, l'AFD développe des réponses qui prennent en compte les problématiques urbaines dans leur ensemble. Le financement du métro à Saint-Domingue et le lancement d'une réflexion sur le développement urbain dans la ville colombienne de Medellín en sont des exemples ; on peut encore citer les projets de mobilité durable à Curitiba, au Brésil. À cet effet, l'Agence mobilise des appuis techniques de partenaires français (collectivités locales, entreprises, etc.).

APPUYER LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'intensification de la production agricole, l'urbanisation et le développement d'activités industrielles ont fortement entamé le capital environnemental de l'Amérique latine. Les gouvernements nationaux et locaux ont donc formulé des politiques conjuguant protection et valorisation des ressources naturelles. Par ailleurs, les pays d'Amérique latine sont des acteurs majeurs des négociations internationales sur les grands défis globaux, notamment la lutte contre le changement climatique. L'AFD cherche donc à accompagner les États latino-américains dans leurs projets de développement et d'infrastructures tout en insistant sur les objectifs de soutenabilité de ces projets.

À ce titre, l'appui à la politique de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) en Colombie est très parlant. Les ressources hydriques colombiennes sont abondantes mais mal réparties sur le territoire. Le manque de disponibilité de l'eau à proximité des agglomérations, aggravé par sa mauvaise qualité quand elle est distribuée, engendre des conflits entre les usagers. Le soutien de l'AFD se traduit particulièrement par un appui budgétaire à la mise en œuvre du plan hydrique à horizon 2014. L'Agence vise surtout à appuyer la Colombie dans la mise en place d'un cadre sectoriel clair, condition de succès de tous les projets d'investissement ultérieurs dans le secteur. Le plan d'aide combine plusieurs outils : un appui budgétaire en cofinancement avec la Banque de développement latino-américaine CAF, un suivi de la politique de GIRE grâce à l'établissement d'indicateurs clés, enfin, une coopération technique associant notamment les agences de bassins françaises. ♦



Éducation supérieure

SOUTENIR LA COHÉSION SOCIALE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

À la demande du recteur de l'Université PUCMM (Pontificia Universidad Católica Madre y Maestra), l'AFD finance une ligne de crédit de 6 millions d'euros destinée à un programme de prêts étudiant. De jeunes dominicains et haïtiens de familles modestes ont ainsi la possibilité d'accéder à une éducation supérieure de qualité. Ce programme participe, de surcroît, à l'amélioration de la compétitivité des entreprises de ce pays en formant une main-d'œuvre qualifiée.

L'AFD CHERCHE À FAVORISER, DANS LE CADRE DE SON MANDAT "CROISSANCE VERTE ET SOLIDAIRE", UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE QUI BÉNÉFICIE AUX POPULATIONS VULNÉRABLES ET QUI SOIT COMPATIBLE AVEC LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT. UNE ATTENTION PARTICULIÈRE EST PORTÉE AUX DÉFIS MONDIAUX QUE SONT LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ.



COLOMBIE

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE MEDELLÍN

La municipalité colombienne de Medellín a demandé à l'AFD de participer, à hauteur de 250 millions de dollars, au financement du volet transport du Projet urbain intégral (PUI) du centre-est de la ville. Les travaux réalisés ont favorisé l'intégration sociale de près de 400 000 habitants des quartiers défavorisés, leur permettant ainsi un meilleur accès à l'ensemble des opportunités (services publics, emplois, éducation, etc.) qu'offre la ville. La force et la pérennité du partenariat entre la municipalité et l'AFD tiennent aussi aux nombreux échanges, événements et activités de coopération technique entrepris, notamment par l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR).



HAÏTI

DEUX ANS APRÈS LE SÉISME : 101 MILLIONS D'EUROS POUR LA RECONSTRUCTION

Suite au séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010, l'État français a dégagé des ressources spécifiques pour appuyer la reconstruction du pays. Depuis deux ans, l'AFD, avec le concours financier de l'Union européenne, a donc engagé 101 millions d'euros pour la

reconstruction du pays. Parallèlement, les projets en cours ont été poursuivis. L'Agence a ainsi apporté un appui budgétaire à l'État haïtien d'un montant de 37 millions d'euros. Elle a également financé à hauteur de 64 millions d'euros des projets de développement dans les domaines de l'aménagement urbain, de la santé et de l'agriculture.



Environnement

CONTRIBUER AU FINANCEMENT DU PLAN CLIMAT MEXIQUE

Le Mexique affiche une position volontariste sur la question du changement climatique, y compris dans les négociations internationales. Dans ce pays, l'AFD appuie la mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre le chan-

gement climatique à travers deux programmes d'aide pour un montant total de 485 millions d'euros. Ces financements sont assortis d'un programme de coopération technique et d'échanges franco-mexicains centré sur trois axes : la

gestion de la forêt, l'aménagement durable du territoire et les outils méthodologiques de mesure d'impact du changement climatique. Soutenue par la Facilité européenne d'investissement pour l'Amérique latine (LAIF), cette opération

s'inscrit pleinement dans le mandat de l'AFD en faveur d'une croissance verte et solidaire, ce qui lui a permis de bâtir un partenariat stratégique avec un des pays les plus engagés sur le sujet dans la région.

DES INVESTISSEMENTS EN HAUSSE DANS L'OUTRE-MER



*En Outre-mer, l'AFD favorise
le développement économique et social
et l'intégration régionale.*

L'AFD accompagne les collectivités locales ultramarines dans leur développement. Elle les conseille, finance leurs investissements, soutient la croissance et la compétitivité du secteur privé et développe l'habitat et l'aménagement urbain.

ACCOMPAGNER LES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'Agence accompagne les collectivités locales dans l'élaboration et le financement de leurs investissements en ciblant en priorité l'environnement et la cohésion sociale. Elle participe par exemple à l'amélioration de la qualité de vie des Martiniquais en finançant à hauteur de 5 millions d'euros les investissements de l'établissement en charge de l'eau et de l'assainissement dans les communes du centre de l'île. En Polynésie française, l'AFD finance le service de collecte et de traitement des déchets de la commune de Manihi sur l'archipel des Tuamotu-Gambier. Ce soutien aux collectivités passe également par des prestations d'appui et de conseil. En Nouvelle-Calédonie, l'AFD a ainsi participé au financement d'une étude d'ingénierie financière et juridique sur les investissements et les dépenses de fonctionnement induits par la construction du futur pôle médical de Koutio.

SOUTENIR LE SECTEUR PRIVÉ

Les PME ultramarines, moins capitalisées que leurs homologues métropolitaines, subissent l'effet de la

crise. Afin d'aider les entrepreneurs, l'AFD propose une gamme étendue de solutions financières, en synergie avec l'offre bancaire : garanties, prêts directs et produits financiers de l'établissement public OSEO (représenté dans les départements d'Outre-mer par l'AFD), pour un total cumulé de 502 millions d'euros. Les garanties accordées par l'AFD ont catalysé l'octroi de 1 500 crédits par les banques. La société Formapro Guyane, qui forme les salariés des entreprises locales aux métiers du management, de la communication, du droit et de la comptabilité, a ainsi été créée grâce à un prêt bancaire garanti par l'AFD via le fonds DOM. Au-delà du soutien à une entreprise, ce type d'action renforce le secteur de la formation, essentiel dans un département où le manque de qualifications de la population constitue un réel handicap à l'embauche et contribue au taux de chômage élevé.

AMÉLIORER L'HABITAT

L'AFD participe aussi, aux côtés de l'État et des collectivités territoriales, au capital de sept sociétés immobilières d'Outre-mer qui détiennent en moyenne la moitié du parc de logements sociaux. Elle soutient leurs investissements. L'Agence a ainsi financé les surcoûts environnementaux liés à la construction par la Société immobilière du département de La Réunion d'un ensemble immobilier de sept étages de logements sociaux selon des pratiques durables. Ce prêt a également permis l'équipement en chauffe-eaux solaires de plus de 300 logements sociaux existants.

RENFORCER L'INTÉGRATION RÉGIONALE

L'Agence accompagne les territoires ultramarins dans l'élaboration de projets avec les pays qui les

Énergie

AMÉLIORER LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ À MAYOTTE

À Mayotte, la demande en électricité s'accroît fortement du fait de la poussée démographique et de l'amélioration du niveau de vie (avec la mise en place des minimas sociaux). Le développement de l'île passe, entre autres, par une fiabilisation du système de production électrique. L'AFD finance ainsi à hauteur de 75 millions d'euros le projet d'investissement du concessionnaire public Électricité de Mayotte, notamment l'extension de la centrale électrique de Longoni.



entourent. Elle mène aussi des actions directement dans ces pays pour favoriser leur développement, améliorer les conditions de vie des populations et, ainsi, aider à réguler les flux migratoires. L'AFD et la Commission de l'océan Indien (COI) ont, dans cette optique, signé fin 2011 une convention de financement, afin de dynamiser la coopération économique entre les membres dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'autonomie énergétique, de l'aménagement du territoire, du tourisme, de la valorisation de la biodiversité marine ou encore des technologies de l'information et de la communication. ♦

1,1 MILLIARD

D'EUROS D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS
DONT 55 % EN FAVEUR DU SECTEUR PUBLIC,
UN NIVEAU JAMAIS ÉGALÉ EN OUTRE-MER



NOUVELLE-CALÉDONIE

MIEUX RÉPARTIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN SOUTENANT LA PRODUCTION DE NICKEL

En Nouvelle-Calédonie, l'AFD favorise le rééquilibrage économique du territoire voulu par les accords de Matignon et de Nouméa en signant le plus gros financement de son histoire dans l'Outre-mer : un prêt de

170 millions d'euros en faveur de la Société minière du Sud Pacifique (SMSPP). Ce concours permettra à cette entreprise publique de la Province Nord de participer au financement de la construction d'une usine de

ferronickel, projet piloté par sa filiale KNS depuis 2008. Ce projet industriel de plus de 5 milliards de dollars fait travailler environ 5 000 personnes et l'exploitation assurera 800 emplois permanents sur le site. L'Agence participe ainsi

à la structuration du secteur privé, par la mise en place d'un acteur industriel majeur mais également grâce aux activités de sous-traitance induites.



LA RÉUNION

FINANCER LE PROGRAMME D'EXTENSION ET DE MODERNISATION DE PORT-RÉUNION

Port-Réunion est un port d'intérêt national concédé par l'État à la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion (CCIR). Ce port aux multiples fonctions (commerce, pêche, plaisance, activité militaire) est le principal point de passage des marchandises. L'AFD a accordé en 2011 un prêt de 11 millions d'euros à la CCIR pour le financement des investissements de Port-Réunion. Ils concernent l'extension et l'approfondissement de la darse du terminal à conteneurs, et la création d'une darse de plaisance. Parce qu'il va réduire les délais d'attente des navires et le coût d'affrètement des marchandises et augmenter le taux de rotation des stocks, ce financement favorisera l'insertion de La Réunion dans le commerce régional et international. Les nouvelles installations pour les bateaux de plaisance devraient générer davantage d'activités commerciales autour des réparations navales et des loisirs nautiques.

Aménagement du territoire

ADAPTER LES INFRASTRUCTURES AU RISQUE SISMIQUE AUX ANTILLES

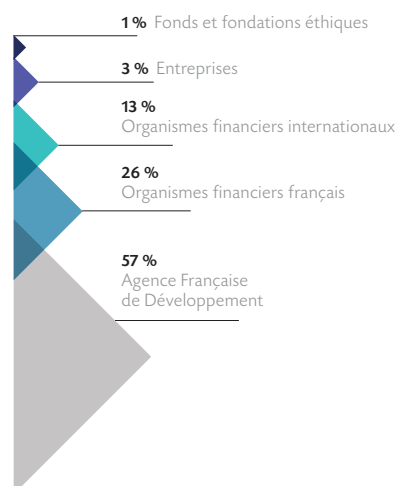
La survenance d'un séisme majeur constitue un risque permanent pouvant à tout moment mettre en péril les populations et le développement économique de la Guadeloupe et de la Martinique. Afin de financer la prévention et la gestion du risque sismique, l'AFD a approuvé à la Région et au Département de Guadeloupe l'octroi de deux prêts de 20 millions d'euros chacun. Ces financements visent le confortement parasismique des lycées et des collèges, ainsi que des bâtiments administratifs et des réseaux routiers. Dans cette même optique, l'AFD a autorisé l'engagement d'un prêt de 12,2 millions d'euros au CHU de Fort-de-France pour la reconstruction de son plateau technique selon les normes parasismiques.



PROPARCO

UN INVESTISSEUR RESPONSABLE AU SERVICE DU SECTEUR PRIVÉ

RÉPARTITION DU CAPITAL



L'institution financière de développement Proparco est née, il y a plus de trente ans, de la conviction que le secteur privé joue un rôle essentiel dans le développement du Sud.

Filiale de l'AFD dédiée au financement du secteur privé, Proparco possède une gouvernance unique. Elle rassemble une communauté d'investisseurs privés et publics, du Nord et du Sud, engagés durablement en faveur du développement. Sa mission est de favoriser les investissements privés dans les pays du Sud, en faveur de la croissance et du développement durable.

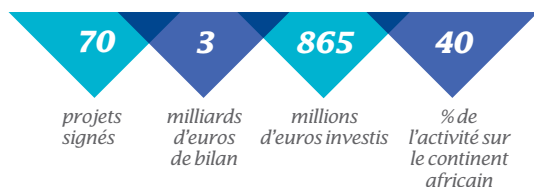
Proparco intervient dans les pays émergents et en développement à travers une gamme complète d'instruments financiers de long terme et non concessionnels (prêt, prise de participation,

garantie). Ses financements se concentrent sur le soutien direct aux entreprises manufacturières, agro-industrielles et de services, sur l'appui aux intermédiaires financiers et sur le renforcement des infrastructures, avec un haut niveau d'exigence en matière d'impact sur le développement et de responsabilité environnementale et sociale.

Proparco se positionne en complément de l'offre bancaire traditionnelle pour répondre aux insuffisances de marché. Ses financements ont vocation à démontrer la viabilité des solutions privées dans des domaines novateurs ou dans des secteurs et régions jugés trop risqués par les investisseurs. L'institution s'attache à promouvoir les meilleurs standards environnementaux et sociaux en accompagnant ses partenaires dans la mise en place de plans ou de politiques environnementales et sociales. Le financement de projets sobres en carbone est également une dimension importante de son activité.

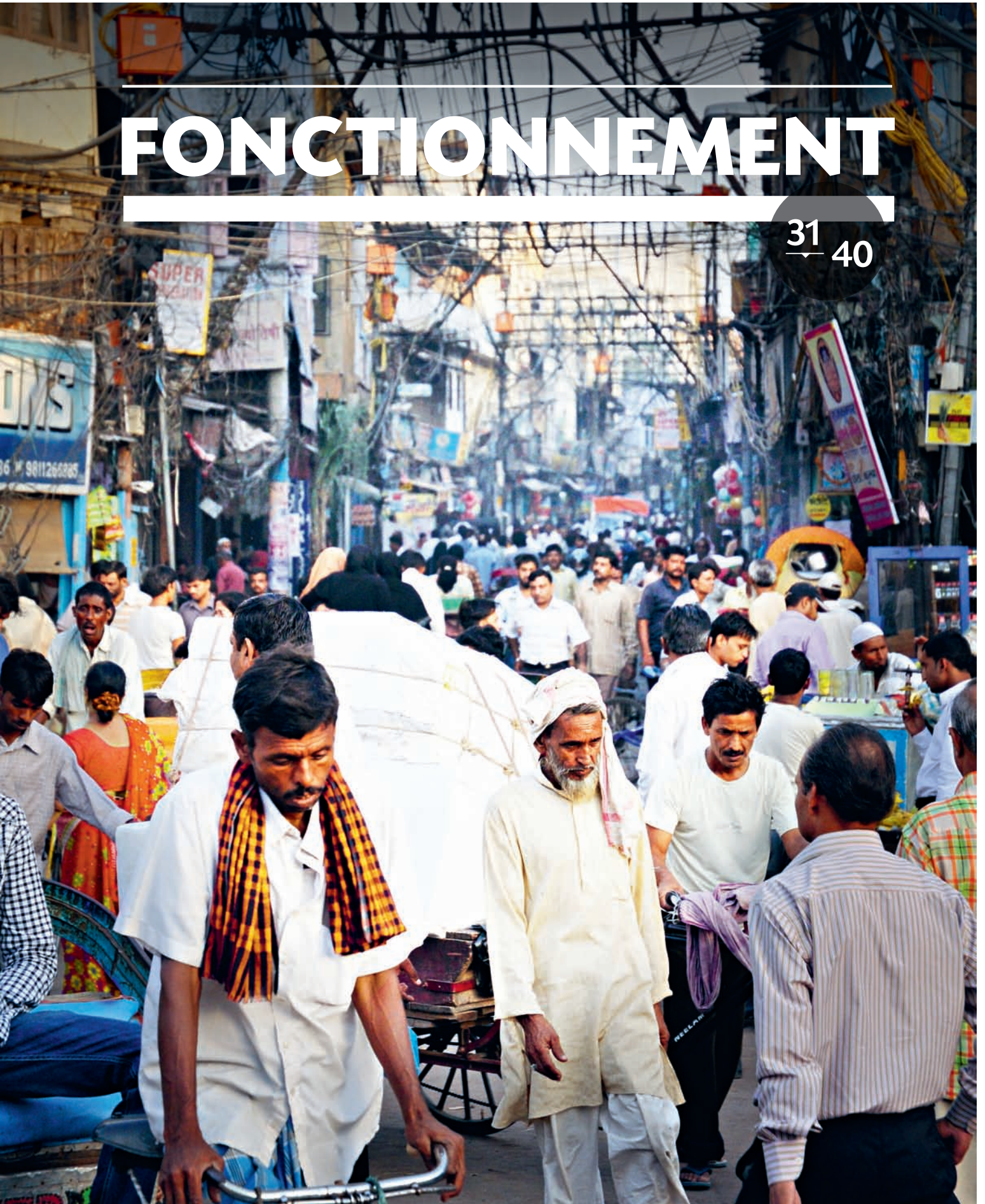
Avec des financements signés à hauteur de 865 millions d'euros en 2011, Proparco maintient une activité soutenue et confirme sa place parmi les principales institutions financières bilatérales. Son activité reste majoritairement africaine avec près de 40 % de ses investissements réalisés en Afrique subsaharienne et du Nord. L'année 2011 vient également conforter son implantation récente dans la région Amérique latine et Caraïbes et en Asie avec un montant respectif de financements de 231 millions d'euros, et de 106 millions d'euros. ♦

CHIFFRES CLÉS EN 2011



FONCTIONNEMENT

31
— 40



FINANCER ET APPUYER

UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

LES PRÊTS "CLIMAT- DÉVELOPPEMENT", INNOVATION DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La lutte contre le changement climatique est un axe majeur d'intervention de l'AFD, notamment dans les pays émergents. Afin d'accompagner la réduction de l'intensité carbone de ces économies et de diminuer leur vulnérabilité au changement climatique, l'AFD appuie l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques "climat" à travers des soutiens budgétaires accompagnés de mobilisation d'expertise. L'Indonésie, le Mexique, Maurice et le Vietnam ont bénéficié de ces prêts, avec des modalités de mise en œuvre adaptées à la prise en compte spécifique de la question dans chaque pays. Cet outil valorise notamment des savoir-faire français, à travers des échanges d'expériences. Les prêts "climat-développement" sont aussi l'occasion d'expérimenter sur le terrain les recommandations issues des négociations internationales sur le climat.

L'AFD élabore des produits financiers adaptés aux besoins spécifiques de ses bénéficiaires et à leurs activités. Elle cherche à optimiser l'efficacité de l'aide et s'efforce de concentrer l'effort financier public en direction des partenaires aux capacités les plus réduites.

Au cours des dernières années, l'AFD a fortement développé sa palette d'outils financiers, afin de prendre en compte ses nouvelles missions et zones d'intervention. Ses principaux outils sont :

- **les prêts** : octroyés à un État ou à un organisme public bénéficiant de la garantie d'un État (prêts souverains), ou à un acteur (entreprise, organisme privé ou public) ne bénéficiant pas d'une telle garantie (prêts non souverains). Ces prêts peuvent être concessionnels ou non concessionnels ;
- **les subventions** : adaptées aux projets à fort impact mais qui ne dégagent pas de rentabilité immédiate pour permettre un financement sous forme de prêt (éducation, santé), elles sont destinées majoritairement aux 14 pays prioritaires d'Afrique subsaharienne et utilisées pour renforcer les capacités des bénéficiaires ;

– **les garanties** : mobilisées pour inciter les banques à octroyer des prêts, en faveur notamment des PME, au service de l'investissement et de la création d'emploi ;

– **les fonds propres** : gérés principalement par Proparco, qui dispose d'une équipe spécialisée dans le capital investissement, ils permettent d'investir dans des entreprises et des institutions financières et de leur apporter les fonds nécessaires à leur développement à long terme.

LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, UN OBJECTIF À PART ENTIÈRE

– Les appuis au renforcement des capacités visent l'amélioration durable de la performance des partenaires (capacité à atteindre leurs objectifs, à s'adapter à leur environnement changeant) et prennent en compte trois niveaux interdépendants : la compétence des individus, le fonctionnement de leur organisation et les caractéristiques de leur environnement.

Le partage de son savoir-faire (expertise sectorielle et montage institutionnel de projet) et le financement d'expertises externes (formation, échange d'expériences, accompagnement technique) sont les deux modalités d'accompagnement principales de l'AFD.

Au vu de son importance dans les processus de développement, et des demandes de la part de ses partenaires, l'appui au renforcement des capacités est une activité à part entière de l'Agence, confiée à une équipe dédiée. Fin 2011, 146 postes d'assistance technique résidentielle étaient financés, dont 76 % en Afrique subsaharienne, principalement dans l'agriculture (29 %), l'éducation (17 %), l'environnement (16 %) et la santé (14 %). ♦



CONTRÔLER LES PROCÉDURES ET MAÎTRISER LES RISQUES

L'AFD a mis en place un dispositif de mesure, de surveillance et de maîtrise de l'ensemble des risques du Groupe. Ce dispositif constitue la base du système de contrôle interne du Groupe et est fondé sur une cartographie des risques.

MAÎTRISER LES RISQUES

–

L'Agence, en tant qu'institution financière spécialisée, est soumise à la réglementation bancaire qui l'amène à veiller au respect des règlements applicables aux établissements de crédit. Directement rattachée au Directeur général, la Direction exécutive des risques est en charge pour le Groupe de la mesure, de la maîtrise et de la surveillance des risques.

En ce qui concerne le risque de crédit, il s'agit d'évaluer la capacité des emprunteurs à rester solvables à long terme. Pour cela, l'AFD dispose de méthodologies de cotation adaptées aux différents secteurs d'intervention et aux caractéristiques propres des emprunteurs. L'Agence revoit ainsi complètement la qualité de son portefeuille de prêts tous les trois mois. Elle surveille également l'ensemble des autres risques auxquels

elle est exposée : risques de marché, de taux d'intérêt global, de liquidité et de change, de non-conformité ou opérationnels. Une attention particulière est portée à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la corruption. Il s'agit à la fois de se conformer à la réglementation bancaire et de participer à l'effort international qui vise à réduire ces activités. Des procédures rigoureuses permettent de contrôler l'usage des fonds. Plus généralement, l'AFD veille à maîtriser ses risques juridiques aussi bien dans ses opérations de financement que dans ses relations avec d'autres institutions ou bailleurs de fonds ou dans son fonctionnement interne.

CONTRÔLER LES PROCÉDURES EN INTERNE

–

Le dispositif de contrôle interne du groupe AFD est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation de trois objectifs : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité des informations financières, la conformité aux lois, règlements et procédures internes.

Le contrôle permanent s'exerce au moyen d'un ensemble d'outils : identification et évaluation des risques opérationnels, déclaration d'incidents opérationnels, contrôles de deuxième niveau. Une cartographie des risques permet d'évaluer la potentialité de survenance des risques, tels que les erreurs comptables, les fraudes, les dysfonctionnements de l'activité et des systèmes.

Le dispositif de contrôle permanent est depuis 2010 exercé au sein de la filière "risque". Il est destiné à formuler les réponses adéquates de prévention et de maîtrise de ces différents risques.

Le contrôle périodique, mené par l'Inspection générale, s'assure a posteriori de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs. Les activités d'audit de l'Inspection générale sont conformes aux normes internationales et certifiées par l'IFACI, selon le Référentiel professionnel de l'audit interne.

Les activités de contrôle permanent et de contrôle périodique font l'objet de comptes rendus réguliers auprès du Comité du contrôle interne. ♦

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

AVEC LES DIFFÉRENTS ACTEURS INTERNATIONAUX

L'AFD a poursuivi ses efforts pour nouer des relations de travail approfondies avec les différents acteurs de l'aide internationale, cherchant à consolider les acquis obtenus en matière de cofinancements et de réflexions stratégiques avec les bailleurs de fonds, tout en valorisant ses partenariats plus récents avec les acteurs français de l'aide.

DES PARTENARIATS PLUS STRUCTURÉS

Marquée par le sommet de Busan en Corée sur l'efficacité de l'aide, l'année 2011 a permis à l'AFD de lancer des chantiers avec plusieurs de ses principaux partenaires bi et multilatéraux dont l'objectif est de promouvoir, faciliter et mieux structurer les collaborations, les coordinations et les cofinancements. Ainsi, un projet d'accord de cofinancement a été lancé en 2011 avec la Banque mondiale. De même, le programme de reconnaissance mutuelle des procédures avec la BEI et la KfW allemande vise à simplifier l'instruction conjointe des projets en cofinancement. En volume, les pratiques de cofinan-

cement se sont poursuivies, voire amplifiées, en 2011, notamment dans le cadre de nos partenariats avec les institutions européennes. Sur trois ans, l'AFD s'est ainsi vue attribuer un volume agrégé de plus de 330 millions d'euros de subventions européennes, soit en délégation de gestion, soit en mixage prêts/dons au travers des facilités mises en place par la Commission

européenne dans les différentes zones d'intervention de l'Agence : Afrique subsaharienne, Méditerranée, Amérique latine, Asie.

Des efforts significatifs ont également été fournis pour développer des liens étroits avec plusieurs fondations philanthropiques qui occupent aujourd'hui une place incontournable dans l'architecture de l'aide internationale. La fondation Bill et Melinda Gates et le réseau Aga Khan comptent ainsi parmi les principaux partenaires de l'Agence. Ces coopérations permettent de profiter de la complémentarité et des avantages comparatifs de chacune des institutions sur le terrain.

UN RAPPROCHEMENT AVEC LES ONG

Les efforts déployés en direction des bailleurs étrangers ont été complétés par des actions tout aussi significatives envers les acteurs français de l'aide avec lesquels l'AFD tisse des relations soute-

ONG

HANDICAP ET DÉVELOPPEMENT

L'Agence a signé en 2008 un accord-cadre de partenariat triennal avec l'ONG Handicap International. Dédié à la prise en compte du handicap dans les politiques et projets de développement, l'accord a, dans un premier temps, donné lieu à une collaboration sur le thème de l'accessibilité urbaine. Cela s'est traduit par un échange régulier entre l'AFD et l'ONG sur l'intégration de cette dimension dans les opérations de l'Agence. Une session de formation destinée aux agents de l'AFD a été dispensée par Handicap International et des supports pédagogiques, spécifiquement élaborés pour l'AFD et ses partenaires, seront livrés en 2012. De même, Handicap International est intervenu en tant qu'opérateur de l'AFD et a notamment réalisé, pour l'instruction d'un projet d'urbanisme, une étude technique de faisabilité sur l'accessibilité des personnes handicapées.

Handicap International est, par ailleurs, un des premiers bénéficiaires des financements "initiatives ONG" de l'AFD. L'Agence cofinance ainsi, dans le cadre de plusieurs "conventions-programmes", des projets sur le terrain, des actions de plaidoyer et de communication, ou encore de la recherche opérationnelle. En 2011, l'AFD a, entre autres, octroyé une subvention de 2 millions d'euros pour le cofinancement de la seconde phase d'une convention-programme sur l'inclusion politique, sociale et économique des personnes handicapées en Afrique de l'Ouest. Ces conventions rendent possibles des échanges réguliers entre Handicap International et l'AFD sur la stratégie et la mise en œuvre des opérations de l'ONG.

UN PARTENARIAT FÉCOND AVEC LE RÉSEAU AGA KHAN DE DÉVELOPPEMENT (AKDN)

Ce partenariat illustre l'importance des "nouveaux" acteurs de l'aide pour l'AFD. Réseau non confessionnel inspiré de l'éthique de l'islam, AKDN porte des projets de développement pour tous. L'AFD est un des moteurs de l'accord-cadre France-AKDN (2008) et

déploie ses outils financiers dans différentes opérations.

Innovation et ancrage sur le terrain sont des valeurs clés de cette coopération qui, après l'Afghanistan, agit désormais en Afrique subsaharienne. Ainsi, l'ouverture, en 2011, du centre "cœur cancer" de l'hôpital Aga Khan de Nairobi permettra notamment de financer formation, recherche et soins des plus démunis (30 000 personnes en vingt ans). Le partenariat AFD-AKDN porte également sur des projets de microfinance (AKAM à Madagascar) ou d'infrastructures (barrage de Bujagali en Ouganda).

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES, PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT

Les concours de l'AFD consacrés au financement direct des collectivités locales du Sud sont en hausse. Pour développer sa stratégie, elle s'appuie sur l'expertise fortement politique des collectivités françaises et les associe à ses projets, en particulier lorsqu'elles sont

déjà partenaires de la collectivité du Sud bénéficiaire. Ainsi, l'AFD a déjà signé une vingtaine d'accords de partenariat avec des collectivités françaises impliquées dans la coopération décentralisée. Ils permettent de définir des objectifs communs et d'intervenir en synergie.

Alors que les collectivités françaises lui apportent un ancrage territorial, l'AFD soutient et valorise leur ouverture à l'international et leur implication dans l'aide publique au développement.

nues. L'Agence porte une attention particulière aux ONG à travers la mise en place de dialogues sectoriels et de cofinancements de leurs initiatives. Ainsi, en 2011, l'AFD a octroyé 40 millions d'euros aux ONG françaises, pour des actions en France (campagnes de sensibilisation et d'éducation au développement) et dans les pays du Sud.

L'ANIMATION DU DÉBAT PUBLIC SUR LE DÉVELOPPEMENT

Près de 190 événements ont été organisés, en 2011, en France et en Europe, favorisant un dialogue rapproché avec les différents acteurs de l'aide. Ils ont également permis de promouvoir le débat sur des enjeux auxquels

sont confrontés les pays du Sud tout autant que certains territoires français (emploi, formation professionnelle, santé, services essentiels en milieu urbain, etc.).

Une vingtaine de débats publics sur ces questions se sont tenus dans les grandes villes françaises, notamment à la faveur de l'exposition itinérante "Objectif Développement", réalisée à l'occasion des 70 ans de l'AFD.

Ces démarches de dialogue et de redynamisation ont été complétées par des efforts significatifs d'échanges avec les parlementaires au cours de plus d'une cinquantaine d'auditions, trois quarts d'entre elles ayant mobilisé le directeur général. ♦

Près de 190 événements ont été organisés en France et en Europe, en faveur d'un dialogue et d'un débat avec les acteurs de l'aide.



ENRICHIR LA CONNAISSANCE

DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

Réfléchir aux modalités de l'aide au développement et participer aux débats stratégiques internationaux sont deux activités à part entière de l'AFD. La production de connaissances est un complément indispensable aux interventions techniques et financières. Cette activité permet d'ajuster les opérations à l'évolution des usages, des besoins et des contextes d'intervention.

APPROFONDIR LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES

En 2011, les études et recherches se sont recentrées sur un nombre plus restreint de thématiques afin d'améliorer la lisibilité et l'appropriation des résultats. Ainsi, les travaux se sont attachés à décrypter les mutations de l'architecture internationale de l'aide en étudiant par exemple l'émergence et le fonctionnement des grands fonds verticaux ou le rôle joué par les bailleurs émergents (Brésil, Chine...) en Afrique de l'Ouest. Un programme est entièrement dédié à l'analyse du rôle des institutions dans les trajectoires de croissance, tandis qu'un autre s'attache à l'étude des évolutions de la pratique du développement lorsque les problématiques environnementales (épuisement des ressources

naturelles, efficacité énergétique, atténuation du changement climatique...) sont mieux prises en compte. De plus, une série de travaux sur les perspectives économiques et sociales des territoires ultramarins a été présentée, notamment à l'occasion de la conférence Outre-mer organisée en partenariat avec CEROM. L'ensemble des zones de compétence de l'AFD sont régulièrement l'objet d'études ; en 2011, un accent particulier a été mis sur le continent africain et le bassin méditerranéen. En effet, les analyses macro-économiques et les analyses de risque-pays ont pris un relief spécifique dans le contexte de crise financière internationale. Toutes les disciplines des sciences économiques et sociales sont mobilisées, que ce soit pour la collecte de données nouvelles (par exemple sur les marchés du travail dans les villes d'Afrique subsaharienne, la qualité de l'éducation ou les diasporas), l'approfondissement de cadres théoriques (sur le rôle des rentes dans le développement, etc.) ou des études empiriques (sur le risque-prix des produits importés, l'économie politique de la décentralisation ou encore les paiements pour services environnementaux). Ces travaux participent à l'élaboration

de documents de stratégie et à l'amélioration des diagnostics, des instruments financiers ou encore des indicateurs de suivi. Ils sont publiés dans les collections de l'AFD ou via des coéditions (Gallimard, Routledge, collection *L'Afrique en développement* codirigée avec la Banque mondiale).

CONSTRUIRE DES PARTENARIATS SCIENTIFIQUES

La production de connaissances à l'AFD nécessite la conclusion et la mobilisation de partenariats scientifiques avec les centres de recherche français (IRD, École d'économie de Paris, École d'économie de Toulouse, CIRED, FASOPO...) et étrangers (Harvard University, London School of Oriental and African Studies, Maastricht University...).

Ces collaborations régulières avec le monde universitaire se concrétisent notamment lors de la tenue de différents colloques et conférences hors des murs de l'Agence. Ainsi, le 70^e anniversaire de l'AFD a été l'occasion d'organiser une série de conférences avec les universités d'Aix-Marseille, d'Auvergne, de Bordeaux et de Lille. De plus, une dizaine de conférences thématiques ont été organisées (le traditionnel rendez-vous de la conférence AFD-EUDN ayant été décalé au printemps 2012), ainsi qu'une conférence en novembre dans le cadre de l'année des Outre-mer (voir encadré). Les études font également l'objet de restitutions dans les pays dont elles traitent, créant ainsi des opportunités de dialogue et de débats avec les partenaires locaux. ♦



Conférence

CRÉER DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DE L'EMPLOI EN OUTRE-MER

La conférence biennale de l'AFD sur l'Outre-mer a été organisée fin novembre 2011 à Paris, avec l'IEDOM, l'INSEE et les instituts statistiques des collectivités d'Outre-mer dans le cadre du partenariat CEROM.

Réunissant plus de 200 décideurs, chercheurs et acteurs des collectivités locales et du secteur privé, la conférence a dressé un panorama de la situation des entreprises et du marché de l'emploi, en s'appuyant sur des études récentes. La forte croissance économique de la plupart des territoires ultramarins s'avère insuffisante pour rattraper le retard en termes de revenus et faire diminuer durablement le chômage de ces économies, confrontées à un déficit structurel de compétitivité. Si les entreprises ont connu une grande vitalité dans les années 2000, les filières d'enseignement supérieur sont peu diversifiées et les marchés locaux trop étroits pour accueillir les jeunes diplômés. Partageant leurs expériences, les participants ont envisagé des solutions adaptées, notamment le renforcement des dispositifs de formation professionnelle et de l'intégration régionale.

37

L'ensemble des zones de compétence de l'AFD sont régulièrement l'objet d'études.

Étude

EN AMONT DU FORUM MONDIAL DE L'EAU 2012, RÉFLEXION SUR L'ACCÈS À L'EAU

"Prendre le temps de réfléchir avant d'agir". Telle est l'une des conclusions du rapport sur l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les situations d'urgence réalisé par l'URD et l'Académie de l'eau à la demande de l'AFD. Ce rapport présente une réflexion sur les difficultés des acteurs du développement à passer du mode "action d'urgence" au mode "ges-

tion d'une crise durable" puis au désengagement post-crise. Dépassant le dilemme rapidité-qualité, il recommande notamment de prendre en compte, dans la mise en œuvre des solutions techniques, les croyances et traditions des populations concernées, les impacts sur l'environnement et, plus généralement, les enseignements des sciences sociales

pour assurer l'appropriation et l'ancre institutionnel des projets.

Julie Patinet et Martina Rama, L'accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations en situation de crise : comment passer de l'urgence à la reconstruction et au développement ?, coll. Documents de travail n°115, AFD, 2011.

ÉVALUER LES PROJETS

DANS UN SOUCI D'AMÉLIORATION

L'AFD mène une évaluation *ex post* systématique de ses projets courants ainsi que des évaluations plus ciblées sur des thématiques ou certains secteurs d'activité. Conformément aux standards définis par le Comité d'aide au développement de l'OCDE, l'évaluation à l'AFD répond à deux objectifs :

- _ améliorer les politiques, programmes et projets de développement futurs grâce aux enseignements tirés de l'examen des opérations passées ;
- _ participer à l'obligation de redevabilité, y compris auprès du grand public.

Le système d'évaluation des projets courants repose sur six principes :

- _ **la systématisation** : toutes les opérations doivent être évaluées six à douze mois après leur achèvement ;
- _ **la décentralisation** : les évaluations sont pilotées par les agences de l'AFD sur le terrain et restituées au niveau local ;
- _ **l'externalisation** : elles sont réalisées par des consultants ou des bureaux d'études ;
- _ la priorité à **l'expertise nationale** des pays d'intervention, afin de bénéficier d'une bonne connaissance du contexte et de contribuer au développement des capacités locales d'évaluation ;
- _ **la conformité** aux principes et aux critères internationaux ;
- _ **le partenariat** : chaque évaluation est partagée avec les parties prenantes de l'opération concernée.

En 2011, 23 projets ont ainsi été évalués selon cette procédure décentralisée représentant un montant d'engagement de 428 millions d'euros. Chaque année, un bilan de ces évaluations donnant une appréciation de l'ensemble du portefeuille évalué est réalisé pour être



présenté au Conseil d'administration et publié. Ces évaluations donnent également lieu à des synthèses (ou méta-évaluations) menées à des fins d'apprentissage. En 2011, les travaux de synthèse ont porté sur le thème du renforcement de capacités et sur les projets de lignes de crédit bancaire.

En 2011, l'AFD a également étendu la démarche d'évaluation aux financements des initiatives ONG. Une première évaluation des interventions des ONG à Madagascar a été conduite.

À côté des évaluations de projets, l'AFD mène des évaluations sectorielles et thématiques. Les principales études ont porté en 2011 sur les interventions post-catastrophes de l'AFD, sur les projets financés depuis vingt ans dans le secteur forestier des pays du Bassin du Congo, sur les projets d'appui aux parcs nationaux du Maroc et sur les projets de pêche artisanale au Sénégal.

Dans le cadre de la politique de transparence de l'AFD, toutes les évaluations sectorielles et thématiques sont publiées et mises en ligne sur le site de l'AFD.

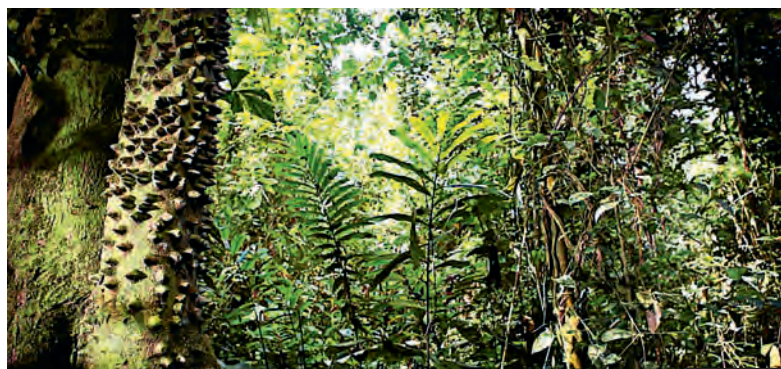
L'AFD a enfin poursuivi son programme d'évaluation d'impact, mené selon des méthodes expérimentales, avec l'évaluation des effets d'un projet de micro-assurance santé au Cambodge.

UN REGARD EXTÉRIEUR SUR LES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION DE L'AFD

Afin de mieux répondre à l'exigence de redevabilité qui incombe à l'AFD, un Comité des évaluations est chargé d'examiner son programme annuel d'évaluation. Il formule des avis sur le dispositif ainsi que sur la pertinence et la qualité des travaux réalisés.

Présidé par une personnalité indépen-

dante et composé de quatre personnalités qualifiées et de quatre représentants des ministères de tutelle de l'AFD, le Comité des évaluations rend compte de ses travaux d'évaluation au Conseil d'administration. En 2011, il a notamment examiné la qualité des évaluations décentralisées de projet, ainsi que deux évaluations stratégiques. ♦



39

BASSIN DU CONGO

LES ÉVALUATIONS DU FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Au service de la politique française de coopération et de développement depuis 1994, le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) est un instrument financier bilatéral, dédié à la protection de l'environnement mondial dans des programmes de développement durable. Il finance des projets à caractère démonstratif et innovant, qui concilient environnement et développement économique des pays bénéficiaires, dans les six domaines de l'environnement mondial : la biodiversité, les eaux internationales, le changement climatique, la dégradation des terres, les polluants organiques persistants et la couche d'ozone stratosphérique.

Afin d'apprécier la pertinence, la répliquabilité et la qualité des actions qu'il met en œuvre, le FFEM réalise des évaluations à mi-parcours ainsi que des évaluations ex post.

Décrétée année internationale des forêts par les Nations unies, 2011 a été l'occasion de valoriser l'étude de 13 projets et 25 petites initiatives menés pour la conservation de la biodiversité dans le Bassin du Congo, deuxième écosystème forestier au monde. Cette étude a mis en évidence le rôle de pionnier et de catalyseur du FFEM dans la région. Le Fonds a notamment permis d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements forestiers, de faire progresser l'écocertification, de prendre en compte les besoins des populations locales dans les programmes mis en œuvre. Il a également rendu possible l'instauration d'un dialogue entre les services étatiques, le secteur privé et la société civile.



LE CEFEB

L'UNIVERSITÉ D'ENTREPRISE DE L'AFD À MARSEILLE

Le Centre d'études financières, économiques et bancaires (CEFEB) met en œuvre des programmes de renforcement de capacités et de formation à destination des bénéficiaires de l'AFD, de ses salariés et de ses partenaires, en particulier ses cofinanceurs. La valeur ajoutée de ce lieu d'échange et de transmission de savoirs est de se situer à la frontière entre la recherche et les pratiques opérationnelles éprouvées sur le terrain.

Les formations délivrées par le CEFEB portent sur l'économie publique et la gestion macrofinancière, les partenariats public-privé, le développement durable et la RSE, l'innovation financière pour le développement et la microfinance, les projets de développement des collectivités territoriales et la planification urbaine. Ces thèmes correspondent aux priorités de l'AFD, mais sont amenés à évoluer en fonction de son nouveau Plan d'orientation stratégique.

LE CEFEB EN 2011

22 salariés
53 séminaires
4 masters
2 000 personnes formées
20 partenariats en France
et dans les pays d'intervention



"Nous sommes une société 100 % ivoirienne, seule agence de notation financière agréée en zone UEMOA. Depuis 2011, la notation financière est obligatoire pour les émetteurs d'actions et d'obligations, ainsi que pour les garants, dans la zone. Avec le CEFEB, Proparco et l'agence de notation extra-financière Vigéo, nous avons organisé deux séminaires à Abidjan et Dakar pour sensibiliser les acteurs économiques et financiers à cette évolution. Pour le groupe AFD, ce séminaire permet la diffusion de bonnes pratiques ; pour ma société, les participants constituent une clientèle potentielle."

Stanislas ZEZE

Président-directeur général
de Bloomfield Investment
Corp., Abidjan



"Le Master MOPP du CEFEB est une opportunité exceptionnelle pour acquérir de nouvelles compétences techniques et managériales qui vont me permettre d'optimiser les performances de mon entreprise."

Ninon Joilleux AHOUDJIANOU

Chargé de projets, Société
béninoise d'énergie
électrique Master MOPP
promotion 2011-2012



LES 4 PILIERS DE L'OFFRE DE FORMATION DU CEFEB

Le master Maîtrise d'ouvrage publique et privée (MOPP)

Cette formation diplômante, habilitée par le Centre d'études et de recherches sur le développement international (CERDI) de l'Université d'Auvergne, accueille chaque année une quarantaine de cadres à haut potentiel, originaires des pays d'intervention du Groupe pour 500 heures d'enseignement.

Les séminaires

Le CEFEB organise chaque année, à l'étranger ou à Marseille, une cinquantaine de séminaires et appartient au réseau international de bailleurs de fonds Training For Development (Train4dev) qui diffuse des formations à l'ensemble de ses membres.

Les projets comme la Plateforme panafricaine de renforcement de capacités

Initié par l'AFD et la Development Bank of Southern Africa, ce projet vise à créer une université panafricaine de haut niveau dans le domaine des infrastructures en s'appuyant sur les universités africaines existantes. Le Centre mène également des missions d'assistance et de conseil en gestion des ressources humaines et ingénierie de la formation.

Les interventions extérieures

Le Centre intervient dans les grandes écoles et universités comme l'ENA, l'École des mines ou l'IEP d'Aix-en-Provence. Il représente par ailleurs l'AFD dans les instances et forums économiques, sociaux et financiers de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et contribue au rayonnement international de Marseille.

A photograph of a wind farm with several white wind turbines on tall metal towers. The turbines are situated in a green field with tall grass in the foreground. The background shows rolling hills under a bright blue sky with scattered white clouds. The text 'RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE' is overlaid in white, bold, sans-serif font, centered horizontally and partially enclosed by a white horizontal bar.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

41
— 50

ADOPTER DE BONNES PRATIQUES

SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Le groupe AFD, composé essentiellement de l'Agence Française de Développement et de sa filiale Proparco, poursuit le double objectif d'exemplarité et de diffusion de bonnes pratiques sociales et environnementales.

En tant qu'opérateur financier de la politique française d'aide au développement, le Groupe inscrit son activité dans le cadre des engagements internationaux de la France en matière de droits de l'homme (Charte des Nations unies) et de droit du travail (Conventions de l'OIT). De même, il suit les principes du Pacte mondial dont il est membre actif, mais aussi ceux de l'OCDE, de la Charte française du développement durable des établissements publics, et de la norme ISO 26000.

Le Groupe est engagé dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE) depuis janvier 2007. Une version actualisée de cette approche, initiée pour cinq ans, sera présentée aux instances décisionnelles en 2012.

L'AFD et Proparco inscrivent leurs standards RSE dans une démarche de progrès continu, tant dans leur fonctionnement interne que dans les projets qu'ils financent. En 2011, il a été décidé de la réalisation d'un rapport annuel dédié, sous la direction d'un coordinateur chargé de cette mission RSE de long terme.

Dans un souci de transparence vis-à-vis de ses parties prenantes, le groupe AFD a décidé d'inscrire son rapport RSE

global dans le référentiel de la Global Reporting Initiative (GRI), partenaire de l'ISO 26000.

Schématiquement, la responsabilité sociétale du groupe AFD comporte deux volets :

- _ la RSE interne, liée au fonctionnement des sièges parisiens, du centre de formation à Marseille et des agences et bureaux à l'étranger ;
- _ la RSE opérationnelle, liée à son activité de financement de projets de développement.

L'exigence de responsabilité sociale et environnementale est ainsi introduite dans la stratégie de l'AFD. Elle se caractérise entre autres par :

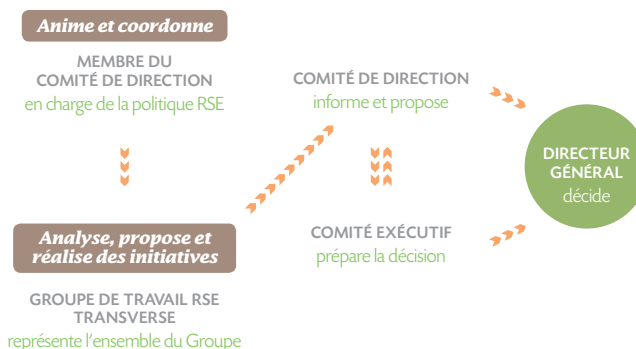
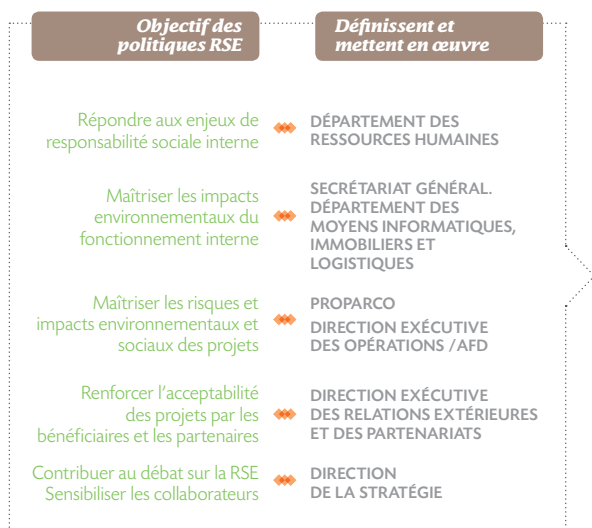
- _ l'accroissement de l'information publique
- _ le développement des compétences internes en matière de RSE
- _ la promotion de l'équité au sein de l'entreprise
- _ la réduction de son empreinte écologique
- _ le renforcement du suivi environnemental et social de l'ensemble des opérations financées.

LA GOUVERNANCE DE LA RSE

Un groupe de travail interne sur la RSE associant les directions de l'AFD, certaines agences et Proparco a été constitué en juin 2011. Il est notamment en charge du rapport RSE du groupe AFD et ses membres sensibilisent leurs services respectifs aux enjeux de la RSE. Cette démarche ne concerne que l'AFD et Proparco, qui représentent 99 % du produit net bancaire du groupe AFD.

Sans le travail, l'engagement et l'implication de Jean-Loup Feltz, ce rapport n'aurait pu être finalisé. À la suite de son décès brutal, un hommage lui est ici rendu. ♦

DÉFINITION ET MISE EN ŒUVRE DE LA RSE AU SEIN DU GROUPE AFD



UN TRAVAIL COLLECTIF

AVEC LES PARTIES PRENANTES

L'AFD et Proparco considèrent leurs parties prenantes comme des acteurs contribuant à les faire progresser dans le cadre de leur mission d'intérêt général : le financement du développement durable. Le groupe AFD met en œuvre une stratégie de dialogue avec ses partenaires (emprunteurs et bénéficiaires de ses concours, sociétés civiles, ONG, acteurs privés...) et contribue ainsi à l'amélioration de ses interventions.

Outre ses parties prenantes en France, le groupe AFD a déployé un réseau de près de 60 partenariats en Europe et dans le reste du monde, notamment grâce à ses 70 représentations à l'étranger et dans les départements et collectivités d'Outre-mer.

Le groupe AFD présente et partage ses réflexions sur les questions soulevées par l'aide au développement, et les activités qui y sont liées, dans ses différentes publications (études, recherches, vidéos, ouvrages...).

Enfin, la promotion de la RSE auprès de tous les salariés du groupe AFD ainsi qu'auprès de ses partenaires est une des missions du CEFEB qui l'a intégrée à son offre de formation existante.

LES RELATIONS ENTRE LE PARLEMENT ET L'AFD

–

Ces dernières années, un dialogue s'est instauré avec les parlementaires sur la base des nouvelles dispositions constitutionnelles et de la loi, promulguée en juillet 2010, sur l'action extérieure de l'Etat, confirmant l'intérêt marqué du Parlement en faveur d'une mise en œuvre efficace de la politique française de développement. En 2011, la publication de deux rapports parlementaires, en lien avec une étude de l'AFD, a donné lieu à un dialogue très fructueux entre les deux institutions. ♦

LES 70 ANS DE L'AFD, UNE OPPORTUNITÉ DE DIALOGUE CITOYEN

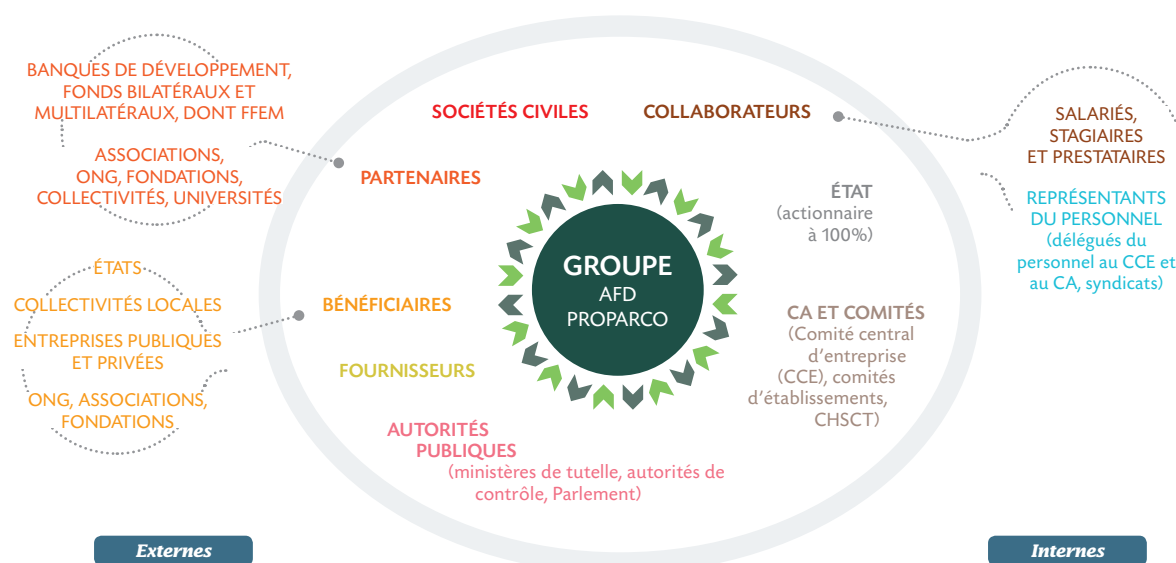
À l'occasion de son 70^e anniversaire, et en prolongement de l'exposition "Objectif développement", l'AFD a partagé son expertise et son expérience au cours de débats publics sur l'aide au développement. Ce dispositif a attiré un large public : l'exposition a accueilli près de 175 000 visiteurs et 3 200 personnes ont assisté aux conférences citoyennes connexes qui ont eu lieu en France. 140 évènements

du même type se sont tenus dans quarante pays étrangers. Les débats se sont révélés utiles pour les participants comme pour l'AFD, dans la mesure où ils ont permis de sensibiliser un large public aux enjeux souvent méconnus de l'aide au développement, à l'action de l'AFD et, plus largement, à la politique française d'aide au développement.

CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES DU GROUPE AFD

■ SPHÈRE D'INFLUENCE DE L'AFD

■ ACTEURS DU DIALOGUE SOCIAL



RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNE

DES OBJECTIFS AMBITIEUX

Ces dix dernières années, le nombre d'agents sous statut AFD a augmenté de 23 %. Cette évolution se caractérise par un rajeunissement accéléré des effectifs, un niveau moyen de qualification plus élevé, une féminisation plus forte ainsi que le recrutement de cadres locaux dans les pays d'intervention. La stratégie de ressources humaines du Groupe vise la consolidation du capital humain notamment au travers d'une politique de responsabilité d'employeur exigeante.

La responsabilité sociale d'employeur de l'Agence s'articule actuellement autour de trois axes :

- _ offrir les conditions de travail les plus favorables possibles pour attirer et fidéliser les talents ;
- _ encourager un dialogue social continu et de qualité ;
- _ favoriser l'accompagnement et la construction des parcours professionnels.

VALORISATION DES COLLABORATEURS

— L'évaluation annuelle des collaborateurs permet de reconnaître leurs performances sur la base d'objectifs établis conjointement avec eux, ainsi que de définir leurs priorités de formation et leurs perspectives d'évolution professionnelles. Afin de proposer des parcours de carrières motivants et en adéquation avec les besoins du Groupe, la mobilité géographique et professionnelle interne est privilégiée. L'AFD donne également à tous ses agents les moyens de développer leurs compétences en consacrant à la formation continue des moyens supérieurs aux obligations légales. En 2011, elle y a alloué un budget correspondant à plus de 4 % de la masse salariale, alors que l'obligation légale est de 1,6 %.

L'AFD veille à ce que le niveau de rémunération de l'ensemble de ses agents soit cohérent et motivant.

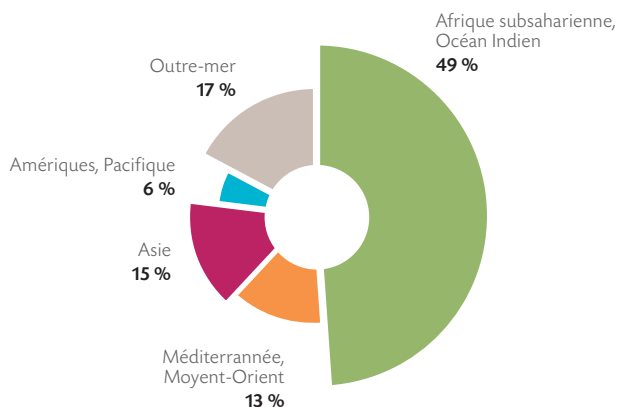
La rétribution du personnel du Groupe comprend une composante de protection sociale (frais de santé, prévoyance, retraite), qui couvre également les agents recrutés localement dans les pays étrangers. Le régime de prévoyance de l'AFD est souscrit sous forme d'une assurance "groupe AFD". Ainsi, en 2011, l'ensemble des agents recrutés en France et localement à l'étranger sont couverts par des dispositifs de protection sociale, en complément des régimes de base obligatoire ou en substitution de ceux-ci.

Le Directeur général a, par ailleurs, renoncé à la partie variable de son salaire.

TEMPS DE TRAVAIL, SANTÉ ET SÉCURITÉ

— Afin de permettre aux agents d'équilibrer vie professionnelle et vie personnelle, l'AFD propose des opportunités pour aménager le temps de travail (temps partiel, travail à distance).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EFFECTIFS
(HORS FRANCE) AU 31 DÉCEMBRE 2011





Par ailleurs, il est porté une grande attention aux questions d'hygiène et de sécurité, ainsi qu'aux risques psycho-sociaux. Au siège, le CHSCT, comité compétent sur ces questions, se réunit au moins quatre fois par an. Par ailleurs, un suivi médical et social de tous les agents est prévu chaque année, et l'AFD prend en charge à 100 % les vaccins au profit du personnel recruté localement à l'étranger.

Des procédures de veille permettent de s'assurer de la sécurité du personnel. En cas d'événement externe grave (terrorisme, risques sismiques, épidémies...), une cellule de crise est mise en place et, si besoin, le personnel est rapatrié.

ÉQUITÉ ET DIVERSITÉ

L'AFD réalise un effort permanent d'équité et de diversité pour qu'à compétences et profils équivalents, chacun ait les mêmes chances d'accès à l'emploi.

Une politique de recrutement de personnes handicapées a été mise en œuvre au travers d'un accord signé avec les partenaires sociaux en 2007. L'AFD maintient aussi dans l'emploi ses salariés confrontés à une situation de handicap au cours de leur carrière.

Par ailleurs, depuis quelques années, le renforcement du réseau AFD dans les pays étrangers s'est traduit par le recrutement croissant de collaborateurs locaux.

L'emploi des jeunes actifs est valorisé dans l'entreprise au travers notamment de recrutements en contrat d'alternance (conjuguant formation scolaire et apprentissage en entreprise).

Un premier accord sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes, applicable aux agents recrutés en France métropolitaine, a été signé en 2007, et confirmé en juin 2011 par un nouvel accord.

EFFECTIF DU GROUPE AFD SUR LA PÉRIODE 2009-2011

EFFECTIFS	Fin 2009	Fin 2011
France métropolitaine	851	955
Agences et représentations dans les pays d'intervention	152	151
Assistance technique	7	6
Détachements et mises à disposition	28	22
PERSONNEL DU CADRE GÉNÉRAL	1038	1134
Collectivités d'Outre-mer	102	108
Pays étrangers	393	439
PERSONNEL RECRUTÉ LOCALEMENT	495	547
TOTAL DES EFFECTIFS DU GROUPE AFD	1533	1681
EFFECTIFS DES INSTITUTS D'ÉMISSION*	366	367
VOLONTAIRES INTERNATIONAUX (GROUPE AFD ET INSTITUTS D'ÉMISSIONS)	90	78

*Les Instituts d'émission, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, mettent en œuvre les missions de banque centrale dans l'Outre-mer. Toutefois, ses effectifs font partie de l'Unité économique et sociale AFD/Instituts.

La mobilité géographique et professionnelle est privilégiée au sein du groupe AFD.

En vue d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes à tous les niveaux de l'entreprise, les objectifs sont d'atteindre, d'ici fin 2013, 50 % de femmes cadres (contre 43,4 % en 2011), un taux d'encadrement féminin (hors responsable de pôle) de 33 % (25,4 % en 2011), 28 % de femmes présentes dans le réseau (22,4 % en 2011), et un avancement des femmes et des hommes proportionnel au taux de répartition pour chaque niveau d'emploi.

DISPOSITIF DE DIALOGUE SOCIAL DE QUALITÉ

La continuité et la qualité du dialogue social constituent l'un des axes stratégiques de la politique de responsabilité sociale interne. Ce dialogue est sous-tendu par quatre principes : une approche constructive, le respect des prérogatives et rôles complémentaires de la Direction et des représentants du personnel, le professionnalisme des négociations (transparence de l'information, formations ou appuis externes dans le cas de négociations pointues), et l'anticipation des problématiques sociales de moyen terme. ♦

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

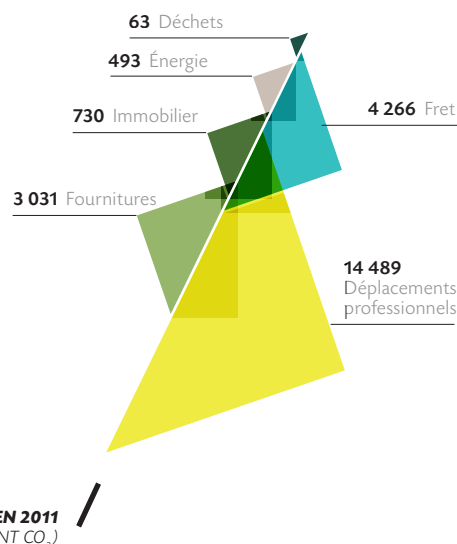
AU SEIN DU GROUPE

DIAGNOSTICS ENVIRONNEMENTAUX ET BILAN CARBONE

Depuis 2006, le groupe AFD établit des diagnostics environnementaux et bilans carbone de son siège et de son réseau à l'étranger, et mesure ainsi annuellement son impact sur l'environnement. Il conduit un programme de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre par quatre, conformément au Grenelle I de l'environnement, qui engage, depuis 2003, la France à une diminution équivalente à l'échelle du pays d'ici 2050.

Dans ce but, elle utilise le Bilan Carbone®, créé par l'ADEME, outil permettant de dresser l'inventaire des émissions des gaz à effet de serre générées par une activité ou un site. Les données obtenues servent de base de réflexion à la formulation d'une stratégie de développement durable (économique, écologique et social).

Le groupe AFD s'est également inscrit dans un processus volontariste de neutralité carbone. Au-delà des projets de réduction de son empreinte écologique, l'Agence compense volontairement depuis 2007 la totalité des émissions de gaz à effet de serre de ses implantations en France métropolitaine (AFD et Proparco) en achetant des "droits carbone" et en finançant des projets *ad hoc*.



ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE AU SIÈGE DE L'AFD EN 2011
(EN TONNES ÉQUIVALENT CO₂)

LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS : UN ENJEU CLÉ

Le suivi opérationnel de projets dans les pays du Sud est le cœur de métier du Groupe, et implique d'inévitables missions sur le terrain. Par conséquent, les déplacements professionnels constituent le premier poste d'émission de gaz à effet de serre et représentent un enjeu majeur de maîtrise des impacts environnementaux.

La mise en place, en octobre 2010, d'un système de visioconférence a permis d'éviter un nombre non négligeable de déplacements professionnels. Ainsi, en 2011, l'utilisation de la visioconférence a triplé par rapport à 2010, passant de 233 à 705 conférences à distance.

Des agences prennent, par ailleurs, des dispositions concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels. Après une étude de son bilan carbone, l'agence de Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, a ainsi mis en œuvre un système de covoiturage.



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Un programme de réduction de la consommation énergétique a été lancé depuis 2009 à l'échelle du groupe AFD dans la lignée des recommandations du Grenelle de l'environnement I et II.

Suite aux recommandations du Plan d'orientations stratégiques informatiques, un projet de rationalisation des installations informatiques a été mis en place entre 2009 et 2010. Les consommations énergétiques ont ainsi été considérablement réduites.

Des travaux de régulation thermique et de mise aux normes du parc immobilier de l'Agence ont été réalisés.

Dans un but de réduction de l'usage des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables, le Groupe a lancé un programme de remplacement des 215 chauffe-eaux électriques présents dans le réseau par des chauffe-eaux solaires. Ainsi, la quasi-totalité des besoins en eau chaude peuvent être couverts grâce à l'énergie solaire, ce qui réduit de 80 à 100 % les consommations énergétiques. Un projet d'installation de générateurs photovoltaïques au siège de l'AFD a également été initié au dernier trimestre 2011.

Au-delà des équipements écologiques, le groupe AFD a entrepris deux opérations de construction de bâtiments, respectant un cahier des charges de haute qualité environnementale (HQE) et conçus conformément au label "bâtiment de basse consommation" (BBC). Des groupes de résonance internes ont été créés afin de suivre les aménagements du nouvel édifice, dénommé "le Mistral", acquis par l'AFD en février 2011 pour ses bureaux parisiens. Ces groupes feront notamment des recommandations en matière de responsabilité écologique.

UNE GESTION DES DÉCHETS EN AMÉLIORATION

Depuis plusieurs années, le groupe AFD agit en faveur du recyclage de ses déchets. Dans le respect des textes des Grenelle I et II, il réduit sa production globale de déchets et facilite leur traitement valorisant, qu'il s'agisse de déchets banals ou d'équipements électriques et électroniques. Par ailleurs, le matériel informatique amorti et en bon état fait l'objet de dons réguliers à des associations caritatives ou à des écoles après appel à candidatures. Au total, grâce

aux actions de gestion des déchets mises en œuvre et malgré la croissance de ses activités, le groupe AFD a réussi à réduire de 6,7 % la production de ses déchets entre 2009 et 2011. En 2012, un diagnostic de fond de la gestion des déchets de l'Agence sera mené. Le but est de permettre une traçabilité complète du matériel utilisé par l'AFD, de son origine à son recyclage.

UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES ET D'ÉCO-CONCEPTION

En application de la circulaire du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'État au regard du développement durable, l'un des enjeux de la politique d'achats de l'AFD est de limiter le nombre d'emballages générés par l'acquisition de fournitures. Ainsi, les cahiers des charges prescrivent leur limitation et leur reprise par les prestataires.

En 2012, la politique d'achats responsables sera analysée afin de redéfinir les procédures en la matière et de systématiser l'intégration des clauses de responsabilité sociale et environnementale dans les appels d'offres, avec notamment une attention portée à la démarche environnementale et sociale des prestataires, à leurs recours aux produits écolabellisés, à l'emploi de personnes en insertion sociale.

SENSIBILISATION ET PARTICIPATION AUX DÉBATS SUR LA RSE

Enfin, la sensibilisation des salariés aux enjeux du développement durable est au centre des démarches environnementales de l'AFD et de Proparco. Cette action de communication interne s'inscrit dans la ligne directe de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) et de la démarche "État exemplaire" qui concerne les administrations centrales et les établissements publics. De plus, le CEFEB, université du Groupe, organise des formations à la responsabilité sociale et environnementale dont peuvent bénéficier tous les acteurs du Groupe, comme ses bénéficiaires. Ainsi, depuis 2010, un séminaire sensibilise les salariés à l'importance de la protection de la biodiversité dans les zones d'intervention.

Le Groupe participe également aux réflexions sur la responsabilité environnementale, notamment à travers son implication au sein du Club développement durable des établissements publics. ♦

ACCOMPAGNER DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

DURABLES ET RESPONSABLES

Opérateur principal du dispositif français de coopération, le groupe AFD finance et accompagne des projets, à l'étranger et dans l'Outre-mer, qui soutiennent la croissance économique tout en préservant les conditions d'un développement durable, c'est-à-dire conciliant préservation du patrimoine naturel et équilibres sociaux. Dans les pays émergents, une attention particulière est donc portée aux enjeux globaux (climat et biodiversité notamment).

La démarche de responsabilité sociale et environnementale de l'AFD constitue un des piliers de cette action et inclut, depuis 2007, un dispositif de contrôle de la maîtrise des risques environnementaux et sociaux dans les opérations financées par le Groupe. Il porte sur l'ensemble du cycle de vie d'un projet, de son identification à son évaluation rétrospective.

L'adhésion de l'AFD au Pacte mondial lui permet de confirmer chaque année son engagement à promouvoir les dix principes de cette initiative. Sur le plan européen, Proparco a également signé, en mai 2009, les Principes pour les financements souverains responsables, communs aux différentes institutions financières européennes de développement.

Ces engagements prouvent le rôle actif du Groupe en matière de maîtrise des risques sociaux et environnementaux, ainsi que son souci d'améliorer la qualité des projets.

Un classement environnemental et social des opérations financées par le groupe AFD est réalisé dès l'identification des projets, et permet ainsi de définir, pendant l'instruction du projet, les mesures à prendre dans ces domaines. À l'issue de cette phase d'évaluation, un plan d'action est défini en concertation avec le bénéficiaire. Il constitue un engagement contractuel, repris dans les conventions de financement et dont la bonne mise en œuvre par le maître d'ouvrage est suivie avec attention pendant l'exécution du projet.

PRISE EN COMPTE DES DÉFIS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les enjeux de développement économique et social sont intrinsèquement liés à la problématique du changement climatique. En effet, les impacts de l'accélération du réchauffement climatique risquent d'entraver durablement le développement. À l'inverse, le développement s'accompagne souvent d'une augmentation rapide de la consommation de ressources naturelles et d'énergies fossiles. Ainsi, le changement climatique est au cœur des stratégies d'intervention de l'AFD, qui encourage l'intégration des problématiques environnementales dans les stratégies de développement des pays émergents et en développement et soutient leurs efforts en faveur de l'amélioration de leur résilience aux conséquences du changement climatique. La stratégie cli-

LE CLASSEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Les opérations financées directement par le groupe AFD sont classées en trois catégories selon le risque social et environnemental qu'elles présentent : catégorie "A" (risque élevé), catégorie "B" (risque modéré) et catégorie "C" (peu ou pas de risque). Les opérations financées via un intermédiaire financier sont classées "IF". En fonction du risque environnemental et social de leur portefeuille d'activités, ces opérations sont ensuite classées en IF-A, IF-B ou IF-C, selon le même principe que pour les financements directs.

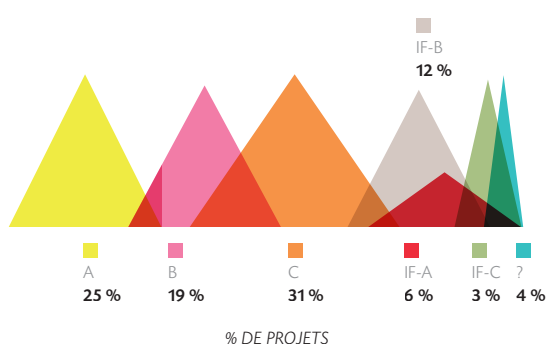
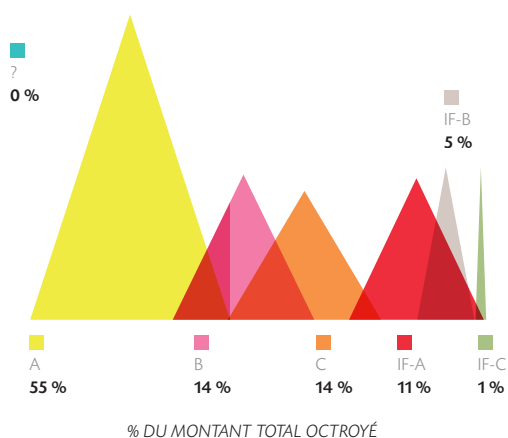


VIETNAM

CRÉDITS POPULAIRES ET RSE

Au Vietnam, pays de 85 millions d'habitants, les ruraux représentent 75 % de la population et sont souvent très pauvres. Dans ce contexte, le service de prêt aux populations rurales du pays revêt une importance toute particulière. Cela explique la création en 1993 du réseau mutualiste des Crédits populaires (People's Credit Funds – PCFs) et son développement dans les communes non couvertes par les banques nationales. Le réseau des PCFs compte plus de 1 000 établissements détenus par leurs clients-sociétaires et assure un service bancaire de qualité au profit des entrepreneurs du monde rural vietnamien. Il bénéficie d'une grande proximité avec sa clientèle qui lui est très fidèle et d'une excellente connaissance des entrepreneurs. En 2010, l'AFD a octroyé un prêt au réseau des PCFs. Elle a également consenti une subvention à l'organe de formation et de services du réseau, afin qu'il puisse jouer un nouveau rôle de diffuseur de bonnes pratiques et de normes environnementales et sociales. Les PCFs ont décidé de mettre en place un système innovant de maîtrise des risques environnementaux et sociaux, qui prend également en compte, lors de l'instruction des financements, les aspects financiers qu'ils impliquent. Les PCFs ont bénéficié sur ce projet de l'appui et de l'expérience de l'AFD.

RÉPARTITION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DES PROJETS AUTORISÉS EN 2011



LES NORMES DU GROUPE AFD

Le groupe AFD dispose d'une liste d'exclusion, validée début 2011 par les conseils d'administration de l'AFD et de Proparco. Sur cette liste figurent les types de projets que le groupe se refuse à financer sur des critères d'ordre éthique, réglementaire, environnemental, social. Pour tous les projets financés, la conformité à la réglementation nationale des pays d'intervention est obligatoire, notamment sur les

questions environnementales et sociales. Cependant, leur réglementation étant parfois incomplète ou en évolution, le groupe AFD utilise également comme référence un certain nombre de règles, de bonnes pratiques et de directives produites par des organisations internationales de référence, comme la Banque mondiale, la Société financière internationale ou l'OIT.

mat-développement du Groupe a été validée par le Conseil d'administration de l'AFD le 30 novembre 2011 et est en cours de validation (premier semestre 2012) par le Conseil d'administration de Proparco.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, le groupe AFD s'engage à mesurer systématiquement l'empreinte carbone des projets qu'il finance. C'est pourquoi il a adopté depuis plusieurs années une méthodologie robuste et transparente pour estimer *ex ante* les émissions de gaz à effet de serre générées, évitées ou réduites par les projets financés dans l'année. Cette méthodologie compare les émissions liées au projet à un scénario de référence "sans le projet".

Dans un contexte d'exigence d'une plus grande transparence des bailleurs de fonds sur les effets de leurs activités dans la lutte contre le changement climatique (émanant de la société civile comme de la communauté internationale), l'AFD a établi une classification claire et transparente des projets "climat" qu'elle finance. Pour l'Agence, un projet "climat" est un projet de développement dont l'un des effets est de contribuer à l'atténuation du changement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre) et à l'adaptation à ses impacts.

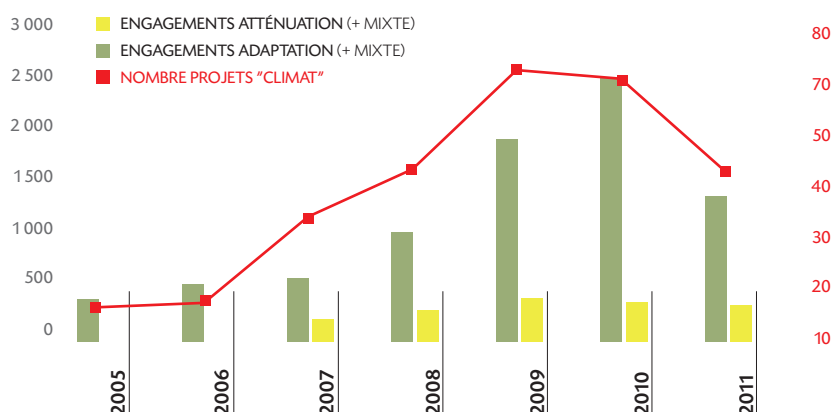
En 2011, les autorisations d'engagement du groupe AFD ayant des répercussions positives sur le climat ont concerné 43 projets ou programmes pour un montant de plus de 2 milliards d'euros : 1,6 milliard d'euros pour des actions visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre et 0,4 milliard d'euros pour des actions d'adaptation. En 2011, les autorisations d'engagement "climat" représentent 41 % de l'ensemble des autorisations de l'AFD dans les États étrangers (contre 55 % en 2010) et 19 % des financements de Proparco (contre 27 % en 2010). Malgré une légère baisse observée des montants engagés et du nombre de projets "climat" entre 2010 et 2011, ces derniers restent à un niveau élevé. La diminution de leur part dans le total des engagements s'explique notamment par le report au premier Conseil d'administration de 2012 de plusieurs décisions de lancement de projets aux impacts climatiques significatifs. ♦



FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ FAJARPAPER PAR PROPARCO

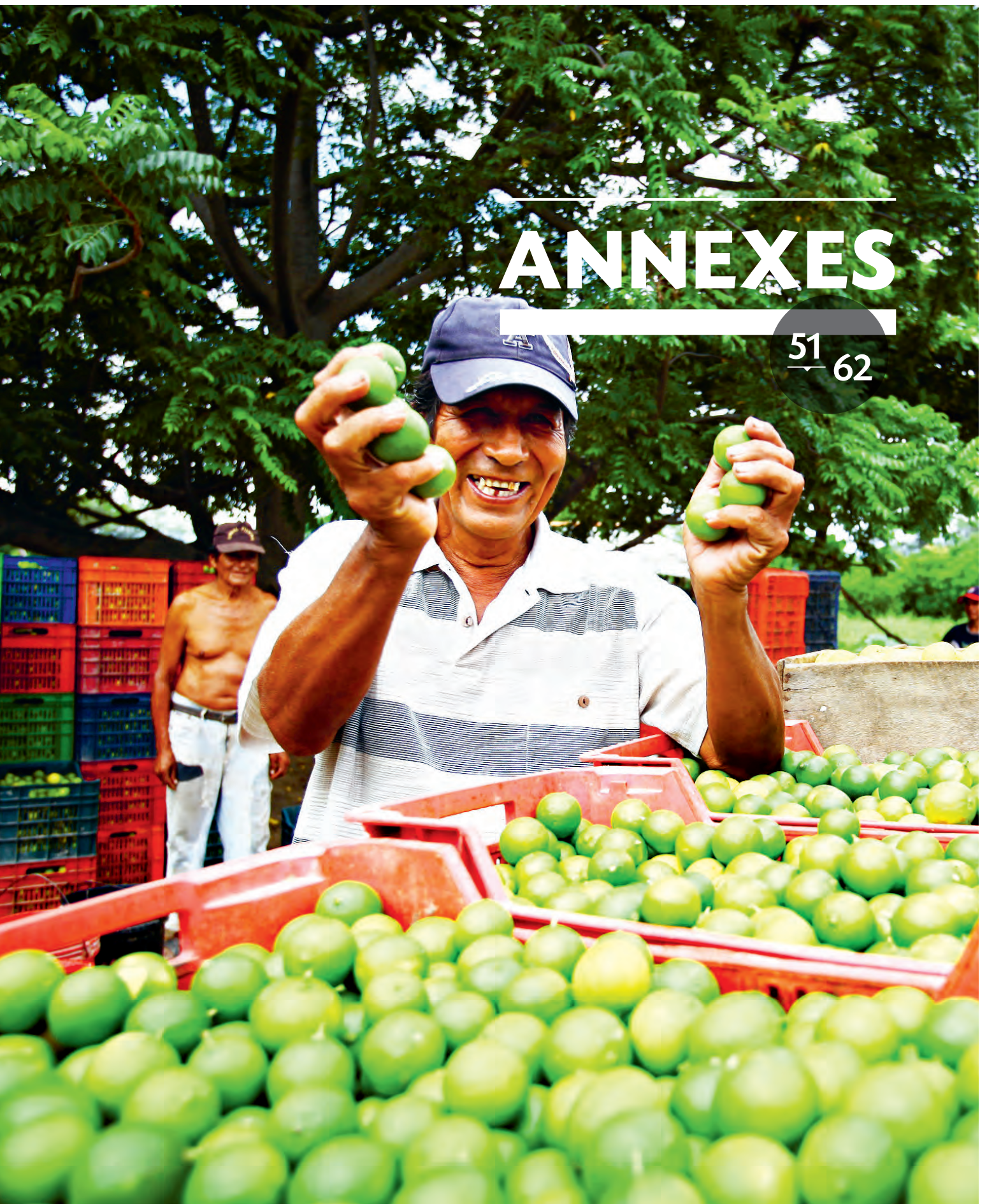
FajarPaper est le second producteur indonésien de papier industriel destiné à la fabrication de cartons et sacs en kraft. L'entreprise utilise exclusivement du papier recyclé, acheté principalement en Indonésie. La capacité de production totale de la société devrait atteindre 1 million de tonnes par an en 2012. FajarPaper se distingue de ses concurrents par ses efforts pour réduire son empreinte environnementale. La société utilise du papier recyclé et cherche à réduire sa consommation énergétique en récupérant l'électricité et la vapeur produites par un incinérateur des déchets. Deux usines de traitement de l'eau traitent ses eaux usées, qui sont ensuite réutilisées. En juin 2010, FSB a obtenu la certification ISO 14001. FajarPaper a sollicité Proparco pour financer l'achat et l'installation d'un nouvel incinérateur destiné à brûler la totalité de ses déchets de papier, produisant ainsi de la vapeur utilisée dans le processus de production du carton. Dans le cadre de ce financement, un audit environnemental et social de l'entreprise a été diligenté par Proparco, afin d'évaluer sa conformité aux standards internationaux (Performance Standards de la Société financière internationale) et de déterminer, si nécessaire, les actions à mener pour s'y conformer. L'audit a mis en évidence des risques sur la santé humaine liés aux émissions atmosphériques de dioxine et de furane par les incinérateurs. FajarPaper s'est donc engagé à mesurer régulièrement les émissions atmosphériques de ses deux incinérateurs et à s'assurer de leur conformité aux standards internationaux.

ÉVOLUTION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS CLIMAT DU GROUPE AFD



ANNEXES

51
—
62



Accédez aux portails des agences sur www.afd.fr

LE RÉSEAU AFD

Les interventions dans les pays ne dépendant pas d'une agence ou représentation sont suivies directement au siège.

AGENCES ET REPRÉSENTATIONS DANS LES PAYS ÉTRANGERS

ABIDJAN

CÔTE D'IVOIRE, LIBÉRIA

TÉL. : (225) 22 40 70 40
FAX : (225) 22 44 21 78
afdabidjan@afd.fr

ABUJA

NIGERIA

TÉL. : (234) 703 24 94 771
FAX : (234) 703 24 94 772
afdabuja@afd.fr

ACCRA

GHANA

TÉL. : (233) 302 77 87 55
FAX : (233) 302 77 87 57
afdaccra@afd.fr

ADDIS-ABEBA

ÉTHIOPIE, ÉRYTHRÉE,

SOMALIE, SOUDAN

TÉL. : (251) 11 442 59 01 / 02 / 03
FAX : (251) 11 442 59 04
afdaddisabebe@afd.fr

ALGER

ALGÉRIE

TÉL. : (213) 21 69 43 00
FAX : (213) 21 48 41 20
afdalger@afd.fr

AMMAN

JORDANIE

TÉL. : (962) 6 46 04 703
FAX : (962) 6 46 04 705
afdammman@afd.fr

ANTANANARIVO

MADAGASCAR

TÉL. : (261) 20 22 200 46
FAX : (261) 20 22 347 94
afdantananarivo@afd.fr

BAGDAD

IRAK

TÉL. : 964 (0) 781 703 88 49

BAMAKO

MALI

TÉL. : (223) 20 21 28 42
FAX : (223) 20 21 86 46
afdbamako@afd.fr

BANGKOK

THAÏLANDE

TÉL. : 66 (0) 2663 6090
FAX : 66 (0) 2663 6077
afdbangkok@afd.fr

BANGUI

RÉPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE

TÉL. : (236) 75 53 53 53
FAX : (236) 21 61 45 78
afdbangui@afd.fr

BEYROUTH

LIBAN

TÉL. : (961) 1 420 192
FAX : (961) 1 611 099
afdbeyrouth@afd.fr

BOGOTA

COLOMBIE

TÉL. : (57) 1 621 3299
afdbogota@afd.fr

BRASILIA

BRÉSIL

TÉL. : (55) 61 33 22 43 20
FAX : (55) 61 33 21 43 24
afdbrasililia@afd.fr

BRAZZAVILLE

RÉPUBLIQUE DU CONGO

TÉL. : (242) 281 53 30
FAX : (242) 281 29 42
afdbrazzaville@afd.fr

BRUXELLES

Représentation de l'AFD
auprès des institutions
européennes

TÉL. : (32) 2 287 73 00
FAX : (32) 2 287 73 02
afdb Bruxelles@afd.fr

BUJUMBURA

BURUNDI

TÉL. : (257) 22 25 59 31
FAX : (257) 22 25 59 32
afdbujumbura@afd.fr

CASABLANCA

MAROC

TÉL. : (212) 522 29 53 97
FAX : (212) 522 29 53 98
afdcasablanca@afd.fr

COLOMBO

SRI LANKA, MALDIVES

TÉL. : (94) 11 250 23 20
FAX : (94) 11 250 52 23
afdcolumbo@afd.fr

CONAKRY

GUINÉE, SIERRA LEONE

TÉL. : (224) 30 41 25 69
afdcconakry@groupe-afd.org

COTONOU

BÉNIN

TÉL. : (229) 21 31 34 53
FAX : (229) 21 31 20 18
afdcotonou@afd.fr

DAKAR

SÉNÉGAL, CAP-VERT, GAMBIE,

GUINÉE-BISSAU

TÉL. : (221) 33 849 19 99
FAX : (221) 33 823 40 10
afddakar@afd.fr

DAR ES SALAAM

TANZANIE

TÉL. : (255) 22 219 88 66
FAX : (255) 22 219 88 68
afddaressalaam@afd.fr

DJIBOUTI

DJIBOUTI, YÉMEN

TÉL. : (253) 35 22 97
FAX : (253) 35 48 09
afddjibouti@afd.fr

HANOÏ

VIETNAM

TÉL. : (844) 38 23 67 64 / 65
FAX : (844) 38 23 63 96
afdhanoi@afd.fr

HÔ CHI MINH-VILLE

VIETNAM

TÉL. : (848) 38 24 72 43 / 44
FAX : (848) 35 20 69 14
afdhochiminhville@afd.fr

ISLAMABAD

PAKISTAN

TÉL. : (92) 51 201 15 17
FAX : (92) 51 201 15 14
afdislamabad@afd.fr

ISTANBUL

TURQUIE

TÉL. : (90) 212 283 31 11
FAX : (90) 212 283 31 51
afdistanbul@afd.fr

JAKARTA

INDONÉSIE

TÉL. : (62) 21 29 92 15 00
FAX : (62) 21 29 92 15 55
afdjakarta@afd.fr

JÉRUSALEM-EST

TERRITOIRES PALESTINIENS

TÉL. : (972) 2 54 00 423
FAX : (972) 2 54 00 227
afdjerusalem@afd.fr

JOHANNESBOURG

AFRIQUE DU SUD, BOTSWANA,
LESOTHO, MALAWI, NAMIBIE,
SWAZILAND,
ZAMBIE, ZIMBABWE

TÉL. : (27) 11 540 71 00
FAX : (27) 11 540 71 17
afdjohannesburg@afd.fr

KABOUL

AFGHANISTAN

TÉL. : (93) 0 797 56 22 11
afdkaboul@afd.fr

KAMPALA

OUGANDA

TÉL. : (256) 414 30 45 33
FAX : (256) 414 31 45 48

KINSHASA

RÉP. DÉMOCRATIQUE
DU CONGO

TÉL. : (243) 99 86 82 598
FAX : (243) 99 99 75 381
afdkinshasa@afd.fr

LAGOS

NIGERIA

TÉL. : (234) 1 271 7151
afdlagos@afd.fr

LE CAIRE

ÉGYPTE

TÉL. : (20) 2 2735 17 88
FAX : (20) 2 2735 17 90
afdlecaire@afd.fr

LIBREVILLE

GABON,
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

TÉL. : (241) 74 33 74
FAX : (241) 74 51 25
afdlibreville@afd.fr

AGENCES ET REPRÉSENTATIONS DANS L'OUTRE-MER

LOMÉ TOGO

TÉL. : (228) 22 21 08 27
FAX : (228) 22 21 79 32
afdlome@afd.fr

LUANDA ANGOLA

TÉL. : (244) 222 333 309
FAX : (244) 222 372 771
afdluanda@afd.fr

MANILLE PHILIPPINES

TÉL. : (63) 2 811 1003
lecabellecl@afd.fr

MAPUTO MOZAMBIQUE

TÉL. : (258) 21 30 43 00
FAX : (258) 21 30 37 47
afdmmaputo@afd.fr

MEXICO MEXIQUE

TÉL. : (52) 55 52 81 17 77
FAX : (52) 55 52 81 17 77 POSTE 112
afdmexico@afd.fr

MORONI COMORES

TÉL. : (269) 773 29 10
FAX : (269) 773 22 88
afdmoroni@afd.fr

N'DJAMENA TCHAD

TÉL. : (235) 252 70 71
FAX : (235) 252 78 31
afdndjamena@afd.fr

NAIROBI KENYA, BURUNDI, OUGANDA, RWANDA, TANZANIE

TÉL. : (254) 20 271 84 52 / 57
FAX : (254) 20 271 79 88
afdnairobi@afd.fr

CAYENNE GUYANE, GUYANA, SURINAME, AMAPA (BRÉSIL)

TÉL. : (33) 5 94 29 90 90
FAX : (33) 5 94 30 63 32
afdcayenne@afd.fr

FORT-DE-FRANCE MARTINIQUE, PETITES ANTILLES

TÉL. : (33) 5 96 59 44 73
FAX : (33) 5 96 59 44 88
afdfortdefrance@afd.fr

MAMOUZOU MAYOTTE

TÉL. : (33) 2 69 64 35 00
FAX : (33) 2 69 62 66 53
afdmamouzou@afd.fr

MATA-UTU WALLIS ET FUTUNA

TÉL. : (681) 72 25 05
FAX : (681) 72 20 03
afdmatautu@afd.fr

NOUMÉA NOUVELLE-CALÉDONIE, WALLIS ET FUTUNA, VANUATU,

ÉTATS INSULAIRES
DU PACIFIQUE-SUD
TÉL. : (687) 24 26 00
FAX : (687) 28 24 13
afdnoumea@afd.fr

PAPEETE POLYNÉSIE FRANÇAISE

TÉL. : (689) 54 46 00
FAX : (689) 54 46 01
afdpapeete@afd.fr

POINTE-À-PITRE GUADELOUPE

TÉL. : (33) 05 90 89 65 65
FAX : (33) 05 90 83 03 73
afdpointeapitre@afd.fr

SAINT-DENIS LA RÉUNION, TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

TÉL. : (33) 2 62 90 00 90
FAX : (33) 2 62 21 74 58
afdstdenis@afd.fr

SAINT-PIERRE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

TÉL. : (33) 05 08 41 06 00
FAX : (33) 05 08 41 25 98
agence@iedom-spm.fr

NEW DELHI INDE, BANGLADESH, MALDIVES, SRI LANKA

TÉL. : (91) 11 23 79 37 47
FAX : (91) 11 23 79 37 38
afdnnewdelhi@afd.fr

NIAMEY NIGER

TÉL. : (227) 20 72 33 93
FAX : (227) 20 73 26 05
afdniamay@afd.fr

NOUAKCHOTT MAURITANIE

TÉL. : (222) 45 25 25 25
FAX : (222) 45 25 49 10
afdnouakchott@afd.fr

OUAGADOUGOU BURKINA FASO

TÉL. : (226) 50 30 60 92
FAX : (226) 50 31 19 66
afdouagadougou@afd.fr

PARAMARIBO SURINAME, GUYANA

TÉL. : (597) 52 12 94

PÉKIN CHINE

TÉL. : (86) 10 84 51 12 00
FAX : (86) 10 84 51 13 00
afdpekin@afd.fr

PHNOM PENH CAMBODGE, LAOS

TÉL. : (855) 23 426 360 / 036
FAX : (855) 23 426 243
afdpnompnh@afd.fr

PORT-AU-PRINCE HAÏTI

TÉL. : (509) 22 45 40 07
FAX : (509) 22 45 07 02
afdpportauprince@afd.fr

PORT-LOUIS MAURICE

TÉL. : (230) 213 64 00
FAX : (230) 213 64 01
afdpportlouis@afd.fr

RABAT MAROC

TÉL. : (212) 537 63 23 94
FAX : (212) 537 63 23 97
afdrabat@afd.fr

SAINT-DOMINGUE RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, BAHAMAS, CUBA, JAMAÏQUE

TÉL. : (809) 547 12 89
FAX : (809) 381 05 92
afdstdomingue@afd.fr

SANAA YÉMEN

TÉL. : (967) 1 448 308
FAX : (967) 1 448 306
afdsanaa@afd.fr

SÃO PAULO BRÉSIL

TÉL. : (55) 11 25 32 47 51
FAX : (55) 11 31 42 98 84
afdsapaulo@afd.fr

TUNIS TUNISIE

TÉL. : (216) 71 861 799
FAX : (216) 71 861 825
afdtunis@afd.fr

VIENTIANE LAOS

TÉL. : (856) 21 24 32 95 / 96 / 97
FAX : (856) 21 24 32 98
afdvientiane@afd.fr

YAOUNDÉ CAMEROUN, GUINÉE ÉQUATORIALE, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

TÉL. : (237) 22 22 00 15
FAX : (237) 22 23 57 07
afdayaounde@afd.fr

LES PUBLICATIONS

PUBLICATIONS GÉOGRAPHIQUES, SECTORIELLES ET THÉMATIQUES

| SAVOIRS COMMUNS |

Cette collection a pour objectif de faire vivre une dynamique d'échanges et de capitalisation autour de pratiques respectives de l'AFD et des acteurs de l'aide au développement.

- N° 12 : Les enfants des rues : de la prise en charge individuelle à la mise en place de politiques sociales
- N° 11 : Le partenariat avec les sociétés civiles pour le développement

| PAROLES D'ACTEURS |

Cette collection donne la parole aux acteurs du développement sur les grandes thématiques actuelles.

- N° 11 : Les Outre-mer – Plurielles, naturelles, entrepreneuriales
- N° 10 : Accompagner les mutations urbaines au Sud

| L'AFD ET ... |

Ces publications présentent les activités opérationnelles de l'AFD dans les différents secteurs ou régions.

- L'AFD et l'Afrique du Sud - Soutenir une croissance verte et équitable
- L'AFD au Ghana - Un partenariat dynamique

- et durable, dans un pays en transition
- L'AFD et les forêts tropicales humides
- L'AFD en Afrique de l'Est
- L'AFD et l'Asie
- ARIZ - garanties aux banques pour l'accès au financement des entreprises

PUBLICATIONS DOCUMENTAIRES

| KALÉIDOSCOPE |

Ce mensuel bibliographique présente les contenus scientifiques et techniques des principales revues et publications mondiales qui traitent du développement économique et de la lutte contre pauvreté. En regard de l'actualité, il propose un bref résumé des parutions récentes sur le sujet.

| PRODUITDOC |

Bulletin trimestriel, Produitdoc aborde la conjoncture des marchés des matières premières. Il est organisé sous forme de fiches par produit et illustré de graphiques et de tableaux récapitulatifs.

LIVRES

Livres publiés en coédition ou avec le soutien de l'AFD, disponibles en librairie et sur les sites des éditeurs.

- Regards sur la Terre 2011 : Océans : la nouvelle frontière ?, Pierre Jacquet, Laurence Tubiana, Rajendra Kumar Pachauri / Armand Colin
- L'architecte et les États fragiles : l'aide au développement dans la sécurité mondiale, François Gaulme / AFD-IFRI

| COÉDITION AVEC LA BANQUE MONDIALE |

Cette collection, dirigée par l'AFD et la Banque mondiale, s'intéresse aux grands enjeux sociaux et économiques du développement en Afrique subsaharienne. Chaque numéro dresse l'état des lieux d'une problématique et contribue à alimenter la réflexion sur l'élaboration des politiques locales, régionales et mondiales.

Contemporary Migration to South Africa: a Regional Development Issue, sous la direction de Aurelia Segatti et Loren B. Landau

VIDÉOS

| OBJECTIF DÉVELOPPEMENT NOUVEAUX REGARDS SUR LE SUD |

Films produits par l'AFD et Magnum Photos (5')

- Villes / Colombie par Thomas Dworzak
- Croissance / Cambodge par John Vink
- Eau et assainissement / Territoires palestiniens par Paolo Pellegrin
- Santé / Mauritanie par Olivia Arthur
- Education / Burkina Faso par Bruno Barbey
- Agriculture / Guinée par Jonas Bendiksen
- Climat / Indonésie par Jean Gaumy

Making of d'Objectif Développement, produit par La Chouette Noire (2'33)

| ÉVALUATION FILMÉE |

Projet Eau à Soweto 2005-2010, un film d'Eric Mounier, production AFD/Studio K (54')

| HISTOIRES DE PROJETS |

Amélioration de l'accès à l'eau potable à Soweto, un film d'Eric Mounier, production AFD/Studio K (5')

| PAROLES D'EXPERTS |

Entretiens réalisés à l'occasion de différents événements et conférences AFD par les équipes de communication de l'AFD.

- Le climat au centre des préoccupations à Durban – interview de Pierre Forestier, Conseil économique, social et environnemental – décembre 2011
- "L'aide au développement est-elle efficace ?" – Conférence-débat AFD/Odissée en préparation du Forum de Busan – interview de Daniel Verger, Coordination Sud et Philippe Chedanne, AFD – novembre 2011

- Conférence "Concilier lutte contre pauvreté et qualité de l'environnement" avec l'Institut Veolia Environnement – Entretien avec deux Prix Nobel, Wangari Maathai et Amartya Sen – juillet 2011
- L'agriculture au Ghana, "Un exemple pour l'Afrique en matière de gouvernance" – interview de Bruno Leclerc, AFD, Accra – juin 2011
- Solidays – rencontre avec Agnès Dakin, ONG Chigata, Côte d'Ivoire - juin 2011
- Les pouvoirs publics et le développement urbain – interview de Nathalie Le Denmat et Samuel Lefèvre, AFD – avril 2011

www.afd.fr – Rubrique vidéos
www.objectif-developpement.fr – Rubrique vidéos

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

AFRIQUE CONTEMPORAINE |

Cette revue trimestrielle, éditée par De Boeck, regroupe des articles d'analyse de chercheurs sur les grandes tendances politiques, économiques et sociales du continent africain.

- N° 239 : Élections de 2011 au Nigeria. Démocratie affirmée, violences exacerbées
- N° 238 : L'industrie du cinéma en Afrique. Espaces de la mémoire du génocide des Tutsis au Rwanda
- N° 237 : Investissements agricoles en Afrique, les migrants dans les villes postcoloniales d'Afrique centrale
- N° 236 : Histoire de l'aide

À SAVOIR |

Cette collection rassemble des revues de littérature ou des états des connaissances sur une question présentant un intérêt opérationnel.

- N° 10 : Le risque prix sur les produits alimentaires importés - Outils de couverture pour l'Afrique
- N° 9 : Comment bénéficier du dividende démographique ? - La démographie au centre des trajectoires de développement - Synthèse des études réalisées dans les pays de l'UEMOA, ainsi qu'au Ghana, en Guinée, en Mauritanie et au Nigeria
- N° 8 : Les accords de libre-échange impliquant des pays en développement ou des pays moins avancés
- N° 7 : Les paiements pour services environnementaux - De la théorie à la mise en œuvre, quelles perspectives dans les pays en développement ? (existe en anglais)
- N° 6 : Les cultures vivrières pluviales en Afrique de l'Ouest et du Centre - Éléments d'analyse et propositions pour l'action
- N° 5 : Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne - Comment remettre l'emploi au cœur des politiques de développement
- N° 4 : Les enjeux du développement en Amérique latine - Dynamiques socioéconomiques et politiques publiques (existe en espagnol)
- N° 3 : version anglaise : Toward a Joint Management of Transboundary Aquifer Systems

DOCUMENTS DE TRAVAIL |

Cette collection rassemble plusieurs types de manuscrits : monographies, travaux académiques et des textes de contribution aux débats sur les politiques de développement.

- N° 118 : Quelle(s) classe(s) moyenne(s) en Afrique ? Une revue de littérature

- N° 117 : Student Loans: Liquidity Constraint and Higher Education in South Africa
- N° 116 : Formation et emploi au Maroc - État des lieux et recommandations
- N° 115 : L'accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations en situation de crise
- N° 114 : Analyse de la cohérence des politiques commerciales en Afrique de l'Ouest
- N° 113 : Gestion des risques agricoles par les petits producteurs
- N° 112 : Charbon de bois et sidérurgie en Amazonie brésilienne : quelles pistes d'améliorations environnementales ? L'exemple du pôle de Carajas
- N° 111 : Métiers porteurs : le rôle de l'entrepreneuriat, de la formation et de l'insertion professionnelle à partir de l'analyse de trois pays en développement
- N° 110 : L'aide au commerce : état des lieux et analyse (existe en anglais)
- N° 109 : Le mécanisme REDD : de l'échelle mondiale à l'échelle locale ; enjeux et conditions de mise en œuvre
- N° 108 : Peasants Against Private Property Rights : A Review of the Literature
- N° 107 : Prises en charge spécialisées des patients des pays de l'océan Indien dans les hôpitaux de La Réunion : état des lieux et propositions
- N° 106 : Les enjeux d'un bon usage de l'électricité : Chine, États-Unis, Inde et Union européenne
- N° 105 : Migrations et soins en Guyane

MACRODEV |

Cette collection propose des analyses centrées sur un pays, sur une région ou sur des enjeux de nature macroéconomique liés aux processus de développement.

- N°2 : La crise économique mondiale de 2008-2009 : quels impacts dans les pays d'Afrique subsaharienne ?

FOCALES |

Cette collection a pour objectif de rendre compte des expériences de terrain menées dans les pays en développement par l'AFD ou ses partenaires (experts, chercheurs, consultants, praticiens...).

- N° 8 : La réhabilitation énergétique des bâtiments - Enjeux et méthodes
- N° 7 : La décentralisation en Turquie

RECHERCHES |

Cette série présente des travaux de recherche initiés et pilotés par l'AFD.

- N° 3 : L'économie politique de la décentralisation dans quatre pays d'Afrique subsaharienne : Burkina Faso,

Sénégal, Ghana et Kenya (en coédition avec la Banque mondiale)

- N° 2 : Services d'eau et secteur privé dans les pays en développement - perceptions croisées et dynamique des réflexions

CONFÉRENCES ET SÉMINAIRES |

Cette série met à disposition les principaux résultats issus de séminaires et conférences réunissant les différents acteurs de l'aide au développement.

- N° 3 : Measure for Measure - How Well Do We Measure Development ?
- N° 2 : Transitions décrétées, transitions vécues - Du global au local : approches méthodologiques, transversales et critiques (journées de Tam Dao). En collaboration avec l'École française d'Extrême-Orient. (existe en anglais et en vietnamien)

LES DOCUMENTS D'ÉVALUATION - EX POST |

Cette collection, divisée en cinq séries, présente le travail d'évaluation et de capitalisation réalisé au sein de l'AFD ou en partenariat.

Évaluation et capitalisation

- N° 45 : Bilan des évaluations de projets réalisées par l'AFD entre 2007 et 2009
- N° 44 : Impact des projets menés dans le secteur de la pêche artisanale au Sénégal
- N° 43 : Cas pratique sur l'assistance technique résidente
- N° 42 : Évaluation partenariale des projets d'appui à la gestion des parcs nationaux au Maroc
- N° 41 : AFD Municipal Development Project in the Palestinian Territories
- N° 40 : Évaluation ex post de 15 projets ONG à Madagascar
- N° 39 : Analyse croisée de vingt-huit évaluations décentralisées sur le thème transversal du renforcement des capacités
- N° 38 : Étude des interventions post-catastrophe de l'AFD

Analyses d'impact

- N° 7 : Évaluation de l'impact du microcrédit en zone rurale au Maroc (existe en anglais)
- N° 6 : Analyse des déterminants de la demande de services financiers dans le Maroc rural (existe en anglais)

Évaluations conjointes

Le secteur forestier dans les pays du Bassin du Congo : 20 ans d'intervention de l'AFD

LA SITUATION FINANCIÈRE



Vision économique de l'AFD à partir des comptes sociaux. La situation financière de l'ensemble du Groupe (AFD et Proparco) est disponible dans le Document de référence, téléchargeable sur www.afd.fr

BILAN

ACTIF (EN MILLIONS D'EUROS)	2010	2011	PASSIF (EN MILLIONS D'EUROS)	2010	2011
Prêts (encours net)	12 908	15 629	Emprunts de marché	9 004	11 316
Encours brut	13 254	15 960			
Dépréciations individuelles	-419	-420			
Intérêts courus	73	89	Emprunts auprès du Trésor	2 481	2 496
			Comptes courants	301	252
Opérations FRPC-FMI*	1 956	2 086	Opérations FRPC-FMI*	1 956	2 085
Portefeuille d'investissement	696	687	Fonds gérés et avances de l'État	392	568
Trésorerie court terme	927	625	Comptes de régularisation et autres passifs	458	481
Participations	391	421			
			Provisions	651	724
Immobilisations	167	184	Dotation et réserves	2 149	2 182
Comptes de régularisation et autres actifs	450	547	Résultat de l'exercice	104	73
TOTAL	17 495	20 178	TOTAL	17 495	20 178

*FRPC : Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

LES PRINCIPAUX RATIOS ET INDICATEURS

		2009	2010	2011
Produit net bancaire (en millions d'euros)		466	383	361
Résultat net (en millions d'euros)		246	104	73
Dividendes distribués à l'État (en millions d'euros)		167	220	71
Coefficient net d'exploitation	<i>Frais généraux¹ / Produit net bancaire</i>	50,1 %	65,5 %	71,6 %
Coefficient de rentabilité	<i>Bénéfice net / Dotations + réserves²</i>	14,8 %	6,1 %	4,3 %
Coefficient de rendement	<i>Bénéfice net / Total du bilan</i>	1,6 %	0,6 %	0,4 %

¹ Les frais généraux incluent les dotations aux amortissements ; les ratios 2009 et 2010 ont été recalculés sur cette nouvelle base.

² Les dotations et réserves s'entendent hors fonds pour risques bancaires généraux (FRBG, 460 millions d'euros).

COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES (EN MILLIONS D'EUROS)	2010	2011	PRODUITS (EN MILLIONS D'EUROS)	2010	2011
Charges sur emprunts	609,3	757,5	Produits sur prêts et garanties	734,6	847,3
Intérêts sur emprunts	291,9	317,1	Intérêts et commissions sur prêts et garanties	384,7	443,7
Charges sur swaps	319,3	439,3	Produits sur swaps	340,0	432,0
			Dotations nettes aux provisions pour déduction d'actif en intérêts	29,4	-2,1
			Intérêts passés en perte	-3,4	-0,8
			Dotations nettes aux provisions sur encours souverains	-32,1	-37,4
Solde net sur opérations de change	-1,9	1,0	Reprises fonds de bonification PAS* et subventions prêts mixés	16,0	11,9
			Bonifications	166,8	183,0
Charges financières diverses	24,7	30,7	Produits sur placements	42,1	42,7
Charges sur opération FRPC-FMI	22,5	37,0	Produits sur participations	6,0	4,5
			Commissions d'intervention	37,0	36,8
			Produits accessoires et divers	29,8	33,8
			Produits sur opération FRPC-FMI	23,4	37,9
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	656,5	825,2	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 039,6	1 186,0
HORS CHARGES SUR OPÉRATION FRPC-FMI	634,0	788,2	HORS PRODUITS SUR OPÉRATION FRPC-FMI	1 016,2	1 148,1
PRODUIT NET BANCAIRE	383,2	360,8			
Charges générales d'exploitation	238,2	245,8			
Frais de personnel	155,5	166,4			
• Frais de personnel nets des refacturations Instituts d'émission	151,7	164,0			
• Dotations pour charges de retraites	3,7	2,4			
Impôts, taxes et versements assimilés	3,5	3,8			
Autres frais généraux	79,3	75,6			
Autres dotations aux provisions (nettes)	0,0	0,0			
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (nettes)	12,7	12,6			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	251,0	258,5			
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	132,2	102,4			
Coût du risque	-30,2	-33,8			
Dotations nettes aux dépréciations pour déduction d'actif en capital	22,3	0,8			
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-52,2	-33,8			
Pertes en capital sur créances irrécouvrables	-0,2	-0,7			
Résultat d'exploitation	102,0	68,6			
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	3,3	5,2			
Résultat courant	105,3	73,8			
Opérations exceptionnelles nettes	-1,5	-0,3			
Impôts sur les bénéfices	-0,1	0,0			
RÉSULTAT NET	103,7	73,5			

*PAS : Prêt d'ajustement structurel

LES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT

du Groupe en 2011 (en millions d'euros)

	SUBVENTIONS		PRÊTS		GARANTIES		PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES		AIDES BUDGÉTAIRES ET INITIATIVE PPTE		TOTAL		FINANCEMENTS SUR RESSOURCES D'AUTRES BAILLEURS	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
AFRIQUE SUBSAHARIENNE														
Afrique du Sud	0,5		402,7	234,3							403,2	234,3		
Bénin		10,0	30,0		0,2	1,4			3,0		33,2	11,4		2,0
Burkina Faso	8,5	8,3		18,4	10,4	7,9			0,5		19,4	34,6		2,8
Burundi	0,0	1,2				1,0			2,6		2,6	2,2		
Cameroun	11	2,4	60,0	329,0	10,4	24,7				211,8	71,5	567,9		5,7
Cap vert	0,5			27,2							0,5	27,2		
Comores	0,9	5,2	4,0								4,9	5,2		
Congo (Rép. Dém.)	7,5	15,5			0,5		7,2	0,7	1,0		16,3	16,2		
Congo	2,5	0,3			4,6				31,0		7,1	31,3		12,9
Côte d'Ivoire		1,5		358,0	16,1	66,3					16,1	425,9		
Djibouti					3,4	4,3	5,5				8,9	4,3		
Éthiopie	0,3	0,6		70,0							0,3	70,6		4,0
Gabon	0,6		16,0	15,0	11,5	6,5			10,0	1,5	38,0	23,0		
Ghana	0,5	1,6	60,0	231,6	5,0	1,2	2,3	4,0	21,9		89,8	238,3		4,8
Guinée	1,5	10,7			1,1	3,1					2,6	13,8		
Guinée-Bissau		0,1										0,1		
Kenya		3,9	256,8	235,9	1,0	8,7	8,7				266,5	248,6		
Madagascar	7,2	22,0			29,7	7,2		5,0	0,8		37,6	34,1		
Mali	16,5	8,5	29,8	44,3	2,4	4,1			41,7		90,3	56,8	4,8	
Maurice	0,4		50,0	117,5	5,9	2,2	3,8	1,7			60,2	121,4		
Mauritanie	0,8	4,1	22,0	45,0	2,0			2,0	14,2		39,0	51,1	0,2	0,1
Mozambique	1,0	3,2	14,7	40,0					14,5	0,9	30,2	44,1		3,1
Namibie					10,0						10,0			
Niger	3,4	15,7		11,4		1,8			3,0	10,0	6,4	38,8		
Nigeria			222,9	6,7			0,7	0,2			223,6	6,9		
Ouganda	0,5		83,0	16,1	0,1	0,7					83,6	16,8		14,0
République centrafricaine	5,5	5,7									5,5	5,7		
Rwanda	0,4		15,0		11,0				3,3		29,7			
Sao Tomé-et-Principe	0,7										0,7			
Sénégal	2,4	7,1	93,3	86,5	10,9	11,0			0,3		106,8	104,6	3,3	
Tanzanie	0,5		6,3	43,6	2,8	3,7	0,9	3,4		4,1	10,5	55,4		
Tchad	2,3	6,4			3,2	2,6					5,5	8,9		
Togo	6,7	6,5		40,0	0,5	5,2			3,0	2,0	10,1	53,6		
Zambie			53,1	10,4		0,5					53,1	10,9	10,8	
Zimbabwe			15,1								15,1			
PROGRAMMES MULTI-PAYS	52,7	56,5	164,5	4	7,5		86,0	58,8	50,3	40	361,0	159,3	20,0	1,35
TOTAL	125,3	197,5	1 599,1	1 984,9	150,2	163,8	115,1	75,8	170,0	301,3	2 159,7	2 723,3	39,2	55,7
MÉDITERRANÉE ET MOYEN-ORIENT														
Algérie	2,4										2,4			
Égypte		1,0	189,4	10,5			8,1	3,9	0,5		198,0	15,4		1,3
Irak			87,3				7,7				94,9			
Jordanie	1,7	1,6	131,1								132,8	1,6		
Liban	0,6	1,4	34,3	70,0	10		10,5				46,4	71,4		
Maroc	3,4	3,2	357,0	540,0			3,0				363,4	543,2		
Syrie	0,6		50,0		1,8		7,5				59,8			
Territoires palestiniens	20,7	22,6			0,4	2,3					21,2	24,9		
Tunisie	10,6	0,6	205,0	185,0	0,2		8,0				223,8	185,6		7,8
Turquie	1,5	0,4	160,0	231,0							161,5	231,4		20,0
Yémen	1,0		37,5								38,5			
PROGRAMMES MULTI-PAYS	7,8	8,9			2,5		26,5				10,3	35,4		0,1
TOTAL	50,3	39,6	1 251,6	1 036,5	5,9	2,3	44,8	30,4	0,5		1 353,0	1 108,9		29,1

	SUBVENTIONS		PRÊTS		GARANTIES		PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES		AIDES BUDGÉTAIRES ET INITIATIVE PPTE		TOTAL		FINANCEMENTS SUR RESSOURCES D'AUTRES BAILLEURS	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
ASIE ET PACIFIQUE														
Afghanistan	28,7	25,9									28,7	25,9		
Cambodge	0,4	5,5		8,2							0,4	13,8		
Chine	1		103	176,8			6,0	4			110,0	180,8		
Inde	0,4		154,5	248,6	0,2	0,2	8,1	15,6			163,2	264,3		
Indonésie	0	0,3	272,7	156,6							272,7	156,8		
Laos	0,4	2									0,4	2		
Mongolie			1,9								1,9			
Pakistan	0,35		68								68,4			
Sri Lanka			35								35			
Thaïlande			30	20							30	20		
Vanuatu														0,02
Vietnam	5,9	1,5	200,2	129,0							206,1	130,5		
PROGRAMMES MULTI-PAYS	5,6						1,9				7,5			0,1
TOTAL	42,8	35,2	865,2	739,1	0,2	0,2	15,9	19,6			924,2	794,1		0,1
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES														
Argentine				14,8								14,8		
Brésil	1,6		216,7	56,4	0,2		5,5				224,0	56,4		
Colombie		1,9	296,2	351,8							296,2	353,7		
Costa Rica				5,2								5,2		
Dominique				10								10		
Equateur				7,6								7,6		
Guatemala		1,5										1,5		
Haïti	27,0	21,9			0,7				20	18	47,7	39,9	19,6	
Jamaïque			22,5								22,5		23,1	
Mexique			325,8	385		0,1					325,8	385,1		2
Nicaragua			15,4								15,4			
Panama				24,5								24,5		
Pérou	0,3		18,9	15,3							19,1	15,3		
Paraguay			26,5										11,3	
République dominicaine	0,04		40,3	159,7	0,5	0,6					40,8	160,3		0,04
PROGRAMMES MULTI-PAYS	2,0		268,4				18,2				288,6			3,5
TOTAL	30,9	25,3	1 230,6	1 030,3	1,5	0,7	23,7		20	18	1 306,7	1 074,3	34,4	25,1
PROGRAMMES MULTI-PAYS "NON GÉOGRAPHISABLES"	38,5	13,7	100	49,8			2	12,1			140,5	75,5		3,1
TOTAL PAYS D'INTERVENTION	287,8	311,3	5 046,6	4 840,6	157,7	167	201,5	137,9	190,5	319,3	5 884,1	5 776,1	73,6	113,3
OUTRE-MER														
Guadeloupe			63,5	64,0	25,2	27,9					88,8	91,9		
Guyane			47,2	23,5	7,9	11,8					55,2	35,3		
Martinique			76,6	87,5	20,3	17,9					96,8	105,3		
La Réunion			48,8	102,5	46,4	49,5					95,2	151,9		
Mayotte			28,3	78,0	4,4	2,5					32,7	80,5		
Nouvelle-Calédonie			123,3	275,6	10,6	10,7					134,0	286,3		0,2
Polynésie française			113,1	35,1	6,9	3,6		0,3			120,0	39,1		0,3
Saint-Pierre-et-Miquelon			3,0	5,0	0,5	0,6					3,5	5,6		
Commun à plusieurs collectivités					1,4	1,5					1,4	1,5		0,4
Commun à plusieurs départements							3,46				3,46			
TOTAL PRÊTS ET DOTATIONS			503,9	671,1	123,7	126,0	3,5	0,3			631,1	797,4		0,9
MANDAT DE GESTION OSEO			284,3	277,4	41,9	32,7					326,2	310,1		
TOTAL OUTRE-MER			788,2	948,5	165,6	158,7	3,5	0,3			957,3	1 107,5		0,9
TOTAL	287,8	311,3	5 834,7	5 789,1	323,4	325,7	205,0	138,2	190,5	319,3	6 841,4	6 883,5	73,6	114,1

LES PROJETS AUTORISÉS

par l'AFD en 2011

Cette liste des projets autorisés par l'AFD dans les pays d'intervention est non exhaustive.

PAYS	SECTEUR	PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT (EN MILLIONS D'EUROS)
AFGHANISTAN	AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	Actions en faveur des populations de Kapisa et Surobi	État	15
	EAU ET ASSAINISSEMENT	Appui au projet d'extension du système d'alimentation en eau potable de Kaboul	État	9
AFRIQUE DU SUD	DÉVELOPPEMENT URBAIN	Financement partiel du budget d'investissement de la ville du Cap	Collectivité locale	200
		Appui à l'amélioration de l'accès au logement à Johannesburg	Entreprise	13,9
BÉNIN	SANTÉ	Appui à l'amélioration de la santé maternelle et infantile	État	10
	SECTEUR PRODUCTIF	Délégation de crédit de l'UE pour le développement de la mésofinance	État	2
BURKINA FASO	AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	Appui aux collectivités rurales pour la sécurisation foncière et la gestion des ressources naturelles	État	8
	DÉVELOPPEMENT URBAIN	Financement de la connexion électrique entre Bolgatanga (Ghana) et Ouagadougou (Burkina Faso), y compris délégation de crédit de l'UE	Entreprise publique	21,2
CAMBODGE	ÉDUCATION	Financement de la formation professionnelle	Association	2,5
	SECTEUR PRODUCTIF	Appui au secteur rizicole	État	3,5
CAMEROUN	AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	Programme d'appui à la formation technique et professionnelle agricole	État	35
		Poursuite du programme national de développement participatif	État	57,77
		Programme d'appui à la compétitivité des exploitations familiales agropastorales	État	85
	DÉVELOPPEMENT URBAIN	Financement de l'aménagement et de la réhabilitation de l'accès à Douala	État	80,7
		Financement du deuxième pont sur le Wouri	État	133
	EAU ET ASSAINISSEMENT	Appui au programme d'assainissement pluvial de la ville de Douala	État	130
	ÉDUCATION	Financement de la formation professionnelle non agricole en milieu rural	État	10
	HORS SECTEUR	Pilotage du contrat de désendettement	État	5
	SECTEUR PRODUCTIF	Extension de l'activité de microfinance vers les zones rurales	Institution de microfinance	1,49
CAP-VERT	EAU ET ASSAINISSEMENT	Production d'eau potable par dessalement sur les îles de Sal et Sao Vicente	État	22,2
CHINE	DÉVELOPPEMENT URBAIN	Développement du chauffage urbain à Jinan et à Tianjin	État	80
	ENVIRONNEMENT	Réhabilitation du bâti à Wuhan	État	20
		Programme de petite hydroélectricité à Xiangfan	État	21
COLOMBIE	DÉVELOPPEMENT URBAIN	Financement du programme d'investissements d'Empresas Publicas de Medellín dans le secteur de l'énergie	Entreprise publique	275
	EAU ET ASSAINISSEMENT	Gestion de la ressource en eau en Colombie	État	76,8
COMORES	EAU ET ASSAINISSEMENT	Réalisation d'une adduction en eau potable sur le plateau du Djandro (7 villages)	État	4,2
CONGO	DÉVELOPPEMENT URBAIN	Programme d'investissements prioritaires du port de Pointe-Noire	Établissement public	8,6
	EAU ET ASSAINISSEMENT	Drainage et assainissement de Brazzaville	État	24
	ÉDUCATION	Refondation du système de formation des travailleurs sociaux	État	4
	SANTÉ	Financement de la formation continue du personnel paramédical (délégation de l'UE)	État	4,345
CONGO (RÉP. DÉM.)	ÉDUCATION	Renforcement de capacités de l'Institut national de préparation professionnelle et de son offre de formation	Établissement public	6
	SANTÉ	Amélioration de la prise en charge de la santé mère-enfant à Kinshasa	État	8
CÔTE D'IVOIRE	HORS SECTEUR	Prêt budgétaire	État	350
DOMINIQUE	DÉVELOPPEMENT URBAIN	Complément de financement d'une route	État	10
ÉTHIOPIE	DÉVELOPPEMENT URBAIN	Gestion des déchets solides à Addis-Abeba	État	20,5
		Financement du renforcement du réseau de lignes à haute tension	État	50
	ENVIRONNEMENT	Appui au gouvernement pour la mise en oeuvre de sa politique climatique	État	4
GABON	ENVIRONNEMENT	Mise en place du Bureau d'industrialisation du bois pour accompagner les entreprises forestières dans leurs stratégies industrielles	État	1,5

PAYS	SECTEUR	PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT (EN MILLIONS D'EUROS)
GHANA	DÉVELOPPEMENT URBAIN	Financement de la reconstruction/réhabilitation de lignes électriques dans le Nord et le Sud-Est du pays	Entreprise publique	145,8
		Appui financier et institutionnel aux districts ghanéens (financement multi-bailleurs)	État	21
	SECTEUR PRODUCTIF	Réhabilitation du barrage de Kpong	État	50
GUINÉE	AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	Rizipisciculture en Guinée forestière et appui à la filière riz de mangrove	État	8
HAÏTI	AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	Projets dans le Sud d'Haïti	État	4,5
	DÉVELOPPEMENT URBAIN	Projet d'aménagement et de reconstruction des quartiers de Port-au-Prince	État	24,27
	ÉDUCATION	Contribution au Fonds pour la reconstruction d'Haïti ciblée sur le secteur de l'éducation	Fonds international	2,85
	HORS SECTEUR	Contribution au Fonds pour la reconstruction d'Haïti (FRH)	Fonds international	18
	SANTÉ	Financement de la reconstruction de l'hôpital universitaire d'État de Port-au-Prince	État	7,4
INDE	ENVIRONNEMENT	Ligne de crédit à la banque IDBI	Banque	150
INDONÉSIE	ENVIRONNEMENT	Financement du développement d'infrastructures de surveillance océanographique	État	217
		Financement de la transmission électrique à Kalimantan Ouest	État	371
		Participation au Low Carbon and Resilient Development Program	État	73,5
KENYA	DÉVELOPPEMENT URBAIN	Cofinancement d'un programme national d'appui aux municipalités kenyanes et d'amélioration des quartiers informels	État	64
		Soutien du Fonds de raccordement électrique des usagers	État	56
		Financement de la sous-station de Suswa et de la ligne de transmission Suswa-Insiga	État	78,5
	ENVIRONNEMENT	Appui à la protection des aires protégées dans le Nord du pays	État	8
LAOS	DÉVELOPPEMENT URBAIN	Soutien au projet d'aménagement urbain à Luang Prabang	État	2
LIBAN	EAU ET ASSAINISSEMENT	Financement du projet d'assainissement de Kesrouan	État	70
MADAGASCAR	DÉVELOPPEMENT URBAIN	Désenclavement et aménagement de quartiers populaires dans l'agglomération d'Antananarivo	État	9
	ÉDUCATION	Soutien à la formation professionnelle et technique dans le secteur du BTP	État	5
	SECTEUR PRODUCTIF	Financement d'un dispositif d'appui aux exportations	Entreprise publique	2,5
		Appui au développement de la microfinance dans la région Anosy	Institution de microfinance	1,5
MALI	EAU ET ASSAINISSEMENT	Financement du développement de l'hydraulique urbaine Bamako/Kabala	Entreprise publique	39
	ÉDUCATION	Appui à la compétitivité des entreprises par la formation professionnelle	État	9
	SECTEUR PRODUCTIF	Appui au projet de production de biodiesel à partir de graines de jatropha	Entreprise	125
MAROC	AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	Soutien au Plan Maroc Vert	État	50,3
	DÉVELOPPEMENT URBAIN	Financement du programme d'investissement 2010-2013	Entreprise	150,5
		Participation au financement de la centrale thermo-solaire de Ouarzazate	État	100
	EAU ET ASSAINISSEMENT	Financement de la stratégie eau de l'Office chérifien des phosphates	Entreprise publique	180
MAURICE	EAU ET ASSAINISSEMENT	Financement du barrage Rivière des Anguilles	État	62,5
MAURITANIE	DÉVELOPPEMENT URBAIN	Appui budgétaire à la réforme du secteur public	État	45
	SANTÉ	Financement de la phase II du projet de santé maternelle dit "forfait obstétrical"	État	2,5
MEXIQUE	DÉVELOPPEMENT URBAIN	Ligne de crédit pour le soutien à l'habitat social vert à la Société hypothécaire fédérale	Entreprise publique	100
		Appui aux investissements en énergies propres de la Commission fédérale d'électricité	Entreprise publique	250
	ENVIRONNEMENT	Appui au développement rural durable	État	35
		Appui au programme mexicain de lutte contre le réchauffement climatique	Organisme Public	2
MOZAMBIQUE	DÉVELOPPEMENT URBAIN	Financement d'études d'avant-projet de l'aéroport de Maputo	Entreprise publique	16
	EAU ET ASSAINISSEMENT	Amélioration de l'alimentation en eau des quartiers périphériques de Maputo	État	40
NIGER	ÉDUCATION	Appui à la création d'un dispositif de formation professionnelle dans le secteur industriel	État	11,4
	HORS SECTEUR	Aide budgétaire globale	État	10
	SANTÉ	Financement du programme de santé	État	14
OUGANDA	EAU ET ASSAINISSEMENT	Appui au plan directeur de distribution d'eau potable de Kampala	État	14
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	ÉDUCATION	Appui au financement de la stratégie nationale dans l'Éducation	État	5

LES PROJETS AUTORISÉS (suite)

PAYS	SECTEUR	PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT (EN MILLIONS D'EUROS)
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	DÉVELOPPEMENT URBAIN	Projet de développement de la zone frontalière avec Haïti	Entreprise	42,59
		Financement de la construction de la deuxième ligne du métro de Saint-Domingue	État	159,7
SÉNÉGAL	DÉVELOPPEMENT URBAIN	Financement du programme de redressement du secteur de l'électricité	État	60,6
	ÉDUCATION	Financement partiel du programme d'appui à l'éducation et à la formation professionnelle	État	8
	SECTEUR PRODUCTIF	Appui à la valorisation touristique du patrimoine de la région de Saint-Louis	État	24,5
TANZANIE	EAU ET ASSAINISSEMENT	Financement de l'accès à l'eau potable à Bukoba et Musoma, villes en bordure du Lac Victoria	État	40
	ÉDUCATION	Contribution au financement du développement du secteur de l'éducation dans le cadre d'un 3e C2D	État	414
TCHAD	AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	Financement de l'aménagement hydraulique du Bahr Linia	État	5
TERRITOIRES PALESTINIENS	DÉVELOPPEMENT URBAIN	Appui au développement municipal	État	6
	EAU ET ASSAINISSEMENT	Appui à une meilleure disponibilité en eau potable dans le Nord de la Cisjordanie	État	10,5
	SECTEUR PRODUCTIF	Appui au secteur privé	État	5
THAÏLANDE	ENVIRONNEMENT	Ligne de crédit consacrée à la réhabilitation énergétique des bâtiments	Banque	20
TOGO	ÉDUCATION	Financement du développement de dispositifs de formation professionnelle	État	6
	HORS SECTEUR	Aide budgétaire globale	État	2
TUNISIE	DÉVELOPPEMENT URBAIN	Appui au programme national de requalification urbaine	État	7,75
	SECTEUR PRODUCTIF	Financement d'un programme d'appui à la relance ciblé sur l'emploi, la formation professionnelle et le secteur financier	État	185
TURQUIE	ENVIRONNEMENT	Appui au programme sectoriel "forêt-climat"	État	15
VIETNAM	AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	Financement du programme d'infrastructure hydroagricole à Phuoc Hoa	État	20,5
	ÉDUCATION	Développement des écoles supérieures de formation professionnelle de Dung Quat et de Nghi Son	État	24,5
	ENVIRONNEMENT	Financement du programme climat	État	20
		Contribution à l'investissement public pour la réforme	État	35
COMMUN À PLUSIEURS PAYS	DÉVELOPPEMENT URBAIN	Financement d'études sur les réseaux de transport durable en Amérique latine	Banque	3
		Contribution au fonds fiduciaire de la Facilité européenne d'investissement pour le voisinage	Fonds d'investissement	5
		Projet d'appui au développement de projets d'énergie renouvelable en Afrique	Organisation régionale	2
	ÉDUCATION	Développement international de l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM)	Association	4
		Participation au programme Écoles et langues nationales en Afrique francophone	Organisation internationale	4,5
		Programme de développement ISTAC - Prêt à l'ICAM d'Afrique Centrale	Université	4
	ENVIRONNEMENT	Mise à disposition des données satellitaires pour le suivi des forêts en Afrique centrale	Établissement public	7
	HORS SECTEUR	Aide budgétaire globale accordée à l'UEMOA	Organisation régionale	20
		Aide budgétaire globale accordée à la CEMAC	Organisation régionale	20
	SANTÉ	Santé materno-infantile en Afrique de l'Ouest	Association	7
	SECTEUR PRODUCTIF	Financement d'un fonds d'assistance technique d'appui à la microfinance rurale financée par le Rural Impulse Fund II	Institution de microfinance	18

Retrouvez la liste des projets de l'AFD en Outre-mer et ceux de Proparco dans leurs rapports respectifs.

LES CRÉDITS

COORDINATION AFD - Marie de Jerphanion, Benjamin Neumann, Laureline Felder

CONCEPTION GRAPHIQUE ET RÉALISATION **NOISE** 15, rue Ambroise Thomas 75009 Paris – www.noise.fr - Édition et coordination : Lionel Bluteau. Assistante : Jeanne Sophie Camuset. Direction artistique : Dorothee Thomassin. Maquette : Julien Desperiere. Photogravure : RVB Editions. Fabrication : Vision Prod'

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

COUVERTURE. Philippe Percheron, AFD / Sarah Marniesse, AFD / Nicolas Hertkorn, AFD / AFD Égypte / Nils Devernois, AFD

P 4, 6, 8, 10, 11 : Dominique Fradin / **P 14** : Julie Guilloneau, AFD / **P 15** : Christian Berger / **P 18-19** : AFD Nigéria / **P 20** : Odile Conchou, Proparco / **P 21** : Anne-Marie Sawadogo, AFD / **P 22-23** : Emmanuel Baudran, AFD / **P 24-25** : Christel Le Goff / **P 26-27** : Sarah Marniesse, AFD / **P 27** : Julien Blachier, AFD / **P 28-29** : Philippe Percheron / **P 30** : Christian Berger / **P 31** : Jean-Pierre Barral, AFD / **P 33** : AFD Gabon / **P 35** : AFD / **P 37** : Thierry de Geyer, AFD / **P 38** : Marine Élise Clavet, AFD / **P 39** : Frank Ribas, BRL / **P 40** : CEFEB / **P 41** : Philippe Percheron, AFD / **P 45** : AFD / **P 47** : Xavier Lagurgue, XLGD architectures / **P 49** : Nils Devernois, AFD / **P 51** : Jean-Pierre Barral, Proparco

Ce rapport est imprimé avec des encres végétales et non minérales. Les encres végétales destinées à l'imprimerie emploient principalement le soja et le colza. Elles disposent de plusieurs atouts : elles utilisent des ressources renouvelables (huiles de tournesol, de colza, de soja, de lin), leur emploi permet de réduire les émissions de gaz carbonique. De plus, l'évaluation comparative entre les huiles minérales et les huiles végétales montre que ces dernières sont facilement biodégradables.

Dépôt légal : mai 2012





développeur d'avenir durables

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

5, RUE ROLAND BARTHES - 75598 PARIS CEDEX 12
TÉL. : +33 1 53 44 31 31 - FAX : +33 1 44 87 99 39

www.afd.fr